



2006-01-05
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de l'adoption du budget 2006 et du programme triennal d'immobilisations, convoquée par avis public, tel que requis par la loi (L.R.Q., c.C-27.1, a. 956), et tenue le 5 janvier 2005 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M^{me} Diane Dumont
M^{me} Johanne Chartrand

M. Pierre Boivin

M^{me} Ginette Quesnel
M. Guy Bernard

Est absente : M^{me} Josée Simon

Formant quorum sous la présidence du maire M. Robert Demers
M. Denis Dagenais, directeur général, secrétaire trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire

2006-01-001 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Diane Dumont

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

Présences : M^{mes} Micheline Tessier & Hélène Normand.
MM. Narcisse St-Onge, Regent Simard, Raynald Lafrenière, et Claude Blondin.

2006-01-002 ADOPTION DU BUDGET 2006

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

Le budget 2006 est adopté, tel que présenté, à savoir :

Revenus

Taxes sur la valeur foncière	
01-211-10-010 Taxe foncière générale	597 412,00 \$
01-211-10-020 Taxe - Déneigement	38 856,00 \$
Total Taxes sur la valeur foncière.....	636 268,00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	
Gouvernement du Québec	
01-221-15-000 Terres publiques	28 600,00 \$
Total Paiements tenant lieu de taxes.....	28 600,00 \$
Autres revenus de sources locales	
Autres services rendus	
01-234-70-000 Loyers - salles communautaires	50,00 \$
Autres revenus	
01-233-11-000 Licences & permis.....	2 500,00 \$
01-233-11-001 Passes de plage	1 000,00 \$
01-233-12-000 Droits de mutation immobilière	15 000,00 \$
01-233-30-000 Intérêts bancaires	3 000,00 \$
01-233-31-000 Intérêts - arriérés de taxes	6 000,00 \$
01-233-90-001 Photocopies & autres.....	250,00 \$
Total Autres revenus.....	27 750,00 \$
Total Autres revenus de sources locales.....	27 800,00 \$
Transferts inconditionnels	
01-372-91-0 Diversification du revenu.....	1 150,00 \$
01-372-92-0 Total Transferts inconditionnels.....	1 150,00 \$
Transferts conditionnels	
01-381-31-000 Réseau routier	69 390,00 \$
01-382-34-000 Subvention - Amélioration du réseau routier	15 000,00 \$
Total Transferts conditionnels.....	84 390,00 \$
Total Revenus	778 208,00 \$



Dépenses de fonctionnement

Administration générale

Conseil municipal

02-110-00-131	Rémunération des élus	19 200,00 \$
02-110-00-133	Allocation de dépenses des élus	9 600,00 \$
02-110-00-200	Cotisations de l'employeur	1 000,00 \$
02-110-00-211	Cotisation à un régime de retraite - Élus	1 200,00 \$
02-110-00-310	Frais de déplacement	1 000,00 \$
02-110-00-610	Aliments & boissons	500,00 \$
02-110-00-670	Fournitures de bureau	700,00 \$
Total Conseil municipal		33 200,00 \$

Gestion financière et administrative

02-130-00-140	Rémunération du secrétariat	47 500,00 \$
02-130-00-200	Cotisations de l'employeur	6 200,00 \$
02-130-00-310	Frais de déplacement	2 000,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste	2 000,00 \$
02-130-00-331	Téléphone - secrétariat	2 800,00 \$
02-130-00-340	Publicité & information	2 600,00 \$
02-130-00-413	Vérificateur	4 700,00 \$
02-130-00-414	Contrat informatique	2 600,00 \$
02-130-00-420	Assurances - responsabilité	7 500,00 \$
02-130-00-452	Traitement des données	500,00 \$
02-130-00-454	Services de formation	1 000,00 \$
02-130-00-494	Cotisation & abonnement	2 500,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	5 000,00 \$
Total Gestion financière et administrative		86 900,00 \$

Greffe

02-140-00-140	Rémunération des officiers d'élection	1 450,00 \$
Total Greffe		1 450,00 \$

Évaluation

02-150-00-417	Évaluation	12 400,00 \$
02-150-00-951	Quote-part MRC - évaluation	17 000,00 \$
Total Évaluation		29 400,00 \$

Autres

02-190-00-140	Rémunération de l'entretien du bâtiment	2 000,00 \$
02-190-00-200	Cotisations de l'employeur	300,00 \$
02-190-00-412	Services juridiques	2 000,00 \$
02-190-00-422	Assurances - bâtiments	5 000,00 \$
02-190-00-522	Entretien & réparation - bâtiment	6 000,00 \$
02-190-00-632	Huile à chauffage	4 500,00 \$
02-190-00-660	Articles de nettoyage	1 000,00 \$
02-190-00-681	Électricité - bâtisse	4 000,00 \$
02-190-00-940	Créances douteuses, irrécouvrables	1 000,00 \$
02-190-00-951	Répartition des dépenses de la	13 400,00 \$
02-190-00-970	Subventions - organisme sans but lucratif	1 000,00 \$
Total Autres		40 200,00 \$

Total Administration générale **191 150,00 \$**

Sécurité publique

Police

02-210-00-441	Sûreté du Québec	83 597,00 \$
Total Police		83 597,00 \$

Sécurité incendie

02-220-00-140	Rémunération des pompiers volontaires	12 000,00 \$
02-220-00-200	Cotisations de l'employeur	800,00 \$
02-220-00-310	Frais de déplacement	1 000,00 \$
02-220-00-331	Téléphone - incendie	1 500,00 \$
02-220-00-410	Services de répartition	2 225,00 \$
02-220-00-422	Assurances - pompiers	800,00 \$
02-220-00-424	Assurances - véhicules	1 600,00 \$
02-220-00-454	Services de formation	8 400,00 \$
02-220-00-519	Location autopompe	15 000,00 \$
02-220-00-525	Entretien & réparation des véhicules	4 000,00 \$
02-220-00-526	Entretien & réparation de l'équipement	2 000,00 \$
02-220-00-631	Essence et huile diesel	500,00 \$
02-220-00-632	Huile à chauffage - caserne	2 100,00 \$
02-220-00-650	Vêtements & accessoires	7 000,00 \$
02-220-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	500,00 \$
02-220-00-965	Immatriculation des véhicules	1 616,00 \$
Total Sécurité incendie		61 041,00 \$

Total Sécurité publique **144 638,00 \$**



Transport

Voirie municipale

02-320-00-140	Rémunération de la voirie	50 000,00 \$
02-320-00-200	Cotisations de l'employeur	6 500,00 \$
02-320-00-310	Frais de déplacement	2 500,00 \$
02-320-00-339	Licence - communications FM	500,00 \$
02-320-00-424	Assurances - véhicule	2 500,00 \$
02-320-00-454	Services de formation	800,00 \$
02-320-00-515	Location de véhicules	1 000,00 \$
02-320-00-520	Entretien & réparation des chemins	60 500,00 \$
02-320-00-521	Travaux de génie	15 000,00 \$
02-320-00-525	Entretien & réparation du véhicule	2 000,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable & asphalte	4 000,00 \$
02-320-00-631	Essence & huile diesel	7 500,00 \$
02-320-00-632	Huile à chauffage	4 000,00 \$
02-320-00-635	Abat poussière	13 000,00 \$
02-320-00-640	Pièces & accessoires	2 000,00 \$
02-320-00-649	Fournitures	3 000,00 \$
02-320-00-965	Immatriculation du véhicule	2 200,00 \$

Déneigement

02-330-00-140	Rémunération du déneigement	15 000,00 \$
02-330-00-200	Cotisation de l'employeur	2 000,00 \$
02-330-00-520	Déneigement - contrat	1 400,00 \$
02-330-00-525	Ent. et rép. - véhicules à neige	2 000,00 \$
02-330-00-622	Sable	25 000,00 \$
02-330-00-631	Diesel & huile	10 000,00 \$

Éclairage des rues

02-340-00-520	Entretien & réparation - éclairage public	1 500,00 \$
02-340-00-681	Électricité - éclairage public	5 500,00 \$

Circulation et stationnement

02-355-00-520	Lignes de chaussée	4 000,00 \$
02-355-00-640	Panneaux de signalisation	1 000,00 \$
02-355-00-641	Quincaillerie de signalisation	500,00 \$

Total Réseau routier **244 900,00 \$**

Transport collectif

02-370-00-970	Quote-part du transport adapté	1 725,00 \$
---------------	--------------------------------------	-------------

Total Transport collectif **1 725,00 \$**

Total Transport **246 625,00 \$**

Hygiène du milieu

Déchets domestiques - collecte et transport

02-451-10-140	Rémunération de la collecte des ordures	14 000,00 \$
02-451-10-200	Cotisations de l'employeur	1 800,00 \$
02-451-10-515	Location de véhicules	1 000,00 \$
02-451-10-525	Entretien & réparation du véhicule	2 000,00 \$
02-451-10-631	Essence & huile diesel	6 000,00 \$

Déchets domestiques - élimination

02-451-20-520	Entretien du dépotoir	5 000,00 \$
02-451-20-521	Aménagement du dépotoir	2 000,00 \$

Matières secondaires - collecte et transport

02-452-00-340	Dépenses de publicité et d'information	500,00 \$
02-452-00-970	Contribution au centre de tri	300,00 \$
02-452-10-446	Matières résiduelles	8 500,00 \$

Total Hygiène du milieu **41 100,00 \$**

Aménagement, urbanisme et développement

02-610-00-140	Rémunération de l'urbanisme	11 000,00 \$
02-610-00-200	Cotisations de l'employeur	1 600,00 \$
02-610-00-310	Frais de déplacement	750,00 \$
02-610-00-321	Frais de poste	500,00 \$
02-610-00-410	Services professionnels	4 000,00 \$
02-610-00-412	Services juridiques	2 000,00 \$
02-610-00-452	Analyse d'eau & photos	2 000,00 \$
02-610-00-454	Services de formation	1 000,00 \$
02-610-00-670	Fournitures de bureau	1 000,00 \$
02-610-00-951	Quote-part MRC - urbanisme	9 800,00 \$

Total Aménagement, urbanisme et développement **33 650,00 \$**

Promotion et développement économique - industries et commerces

02-620-00-951	Répartition des dépenses de la communauté	5 300,00 \$
---------------	---	-------------

Total Promotion et développement économique **5 300,00 \$**

Total Aménagement, urbanisme et développement **38 950,00 \$**



Loisirs et culture

Patinoires intérieures et extérieures

02-701-30-520 Entretien & réparation - patinoire..... 500,00 \$

Piscines, plages, sports de plaisance

02-701-40-140 Rémunération du sauveteur plage..... 3 500,00 \$

02-701-40-200 Cotisations de l'employeur..... 250,00 \$

02-701-40-512 Location de la grève de la plage..... 75,00 \$

02-701-40-520 Entretien & réparation - plage..... 1 000,00 \$

02-701-40-681 Électricité - plage 300,00 \$

Parcs et terrains de jeux

02-701-50-141 Rémunération en loisir..... 3 800,00 \$

02-701-50-200 Cotisations de l'employeur..... 600,00 \$

02-701-50-629 Aménagement floral..... 100,00 \$

02-701-50-640 Accessoires - terrain de jeux..... 500,00 \$

Autres

02-701-90-970 Subventions en loisir..... 4 600,00 \$

Total Activités récréatives..... 15 225,00 \$

Activités culturelles

Bibliothèques

02-702-30-140 Rémunération de la bibliothèque..... 6 000,00 \$

02-702-30-200 Cotisations de l'employeur..... 1 000,00 \$

02-702-30-310 Frais de déplacements..... 500,00 \$

02-702-30-331 Téléphone - bibliothèque 1 250,00 \$

02-702-30-447 CRSBP Outaouais 3 000,00 \$

02-702-30-527 Ent. et rép. - Ameublement et livres 250,00 \$

02-702-30-670 Fournitures de bureau..... 2 550,00 \$

Total Activités culturelles..... 14 550,00 \$

Total Loisirs et culture..... 29 775,00 \$

Frais de financement

Dette à long terme - intérêts

02-921-20-840 Intérêts - location - camion INTER..... 7 820,00 \$

02-921-30-840 Intérêts - location - camion GMC 3 870,00 \$

Total Dette à long terme - intérêts..... 11 690,00 \$

Dette à long terme - autres frais

02-922-00-895 Frais bancaires 2 000,00 \$

Total Dette à long terme - autres frais..... 2 000,00 \$

Total Frais de financement..... 13 690,00 \$

Total Dépenses de fonctionnement..... 705 928,00 \$

Autres activités financières et affectations

Remboursement de la dette à long terme

03-500-00-002 Remboursement en capital INTER 7500..... 10 610,00 \$

03-500-00-003 Remboursement en capital GMC 5500 8 170,00 \$

Total Remboursement de la dette à long terme..... 18 780,00 \$

Autres transferts aux activités d'investissement

03-600-00-001 Investissement en administration 17 700,00 \$

03-600-00-003 Investissement en transport..... 7 000,00 \$

03-600-00-004 Investissement en hygiène du milieu..... 28 800,00 \$

Total Autres transferts aux activités d'investissement..... 53 500,00 \$

Total Autres activités financières et affectations..... 72 280,00 \$

Excédent net..... 0,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2006-01-003 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M. Guy Bernard

Le programme triennal d'immobilisations 2006 – 2007 – 2008 est adopté, tel que présenté, et il fait état des grands projets suivants, à savoir :

- Réfection et repavage d'une partie du chemin du Lac-de-la-Carpe et autres chemins municipaux
- Ententes inter municipales en ce qui a trait à la sécurité incendie
- Aménagement d'une rampe de mise à l'eau et préservation de la qualité des cours d'eaux



Les sommes qui serviront à la réalisation de ces immobilisations seront puisées à même le fonds général d'administration et subventionnées en partie par le *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale* et du *Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-004 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de Mme Diane Dumont
Appuyée par Mme Ginette Quesnel

La session est levée à 19 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Directeur général, secrétaire trésorier

Robert Demers
Maire





2006-01-06

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 6 janvier 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M^{me} Diane Dumont
M^{me} Johanne Chartrand

M^{me} Josée Simon
M. Pierre Boivin

M^{me} Ginette Quesnel
M. Guy Bernard

Formant quorum sous la présidence du maire M. Robert Demers
M. Denis Dagenais, directeur général, secrétaire trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire

Présences : M^{mes} Micheline Tessier, Madeleine Meunier, Hélène Normand, Marielle Chalifoux, Georgette Chalifoux, & Jeannine Vaillant.

MM. Mario Raymond, Gabriel Parent, Maurice Racicot, André Dumont, Jean-Pierre Fiola, Regent Simard, Marcel Chartrand, Stéphane Jean, Guy Gauthier, Daniel Marcotte, Normand Campeau, & Narcisse St-Onge.

2006-01-005 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-006 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M. Guy Bernard

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-007 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M. Pierre Boivin

Le procès-verbal des sessions du 2 décembre 2005 et du 5 janvier 2006 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en décembre 2005, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2006-01-008 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Diane Dumont

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-009 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-010 ACHATS

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Guy Bernard



Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

4	logos et lettrage pour camions incendie	450,00 \$
2	enseignes magnétiques - Officier en bâtiment	250,00 \$
	02.130.00.340 - Publicité	700,00 \$

TOTAL: 700,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2006-01-011 TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 2006

CONSIDÉRANT les sommes requises pour le budget 2006, adopté le 5 janvier 2006;

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

Le taux de la taxe foncière générale pour 2006 est fixé à 1,31 \$ du 100 \$ d'évaluation, taux qui se répartit comme suit, savoir :

Taxe foncière générale :	1,23 \$
Taxe spéciale - déneigement :	0,08 \$

Adoptée à l'unanimité

2006-01-012 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des activités de la municipalité certaines dépenses sont incompressibles, et qu'à défaut d'en effectuer les paiements, une interruption de service entraînerait des bris ou des inconvénients majeurs;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Le secrétaire et le maire ou le maire suppléant sont autorisés à payer les comptes suivants et à en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages jusqu'à concurrence du montant inscrit au budget 2006, lesdits comptes faisant partie des dépenses incompressibles, savoir :

Administration générale

02-110-00-131	Rémunération des élus.....	19 200 \$
02-110-00-133	Allocation de dépenses des élus	9 600 \$
02-110-00-200	Cotisations de l'employeur.....	1 000 \$
02-110-00-211	Cotisation à un régime de retraite - Élus	1 200 \$
02-130-00-140	Rémunération du secrétariat	47 500 \$
02-130-00-200	Cotisations de l'employeur.....	6 200 \$
02-130-00-321	Frais de poste	2 000 \$
02-130-00-331	Téléphone - secrétariat.....	2 800 \$
02-150-00-951	Quote-part MRC – évaluation	17 000 \$
02-190-00-140	Rémunération de l'entretien du bâtiment.....	2 000 \$
02-190-00-200	Cotisations de l'employeur.....	300 \$
02-190-00-681	Électricité - bâtisse.....	4 000 \$
02-190-00-951	Répartition des dépenses de la communauté	13 400 \$

Sécurité publique

02-210-00-441	Sûreté du Québec.....	83 597 \$
02-220-00-140	Rémunération des pompiers volontaires	12 000 \$
02-220-00-200	Cotisations de l'employeur.....	800 \$
02-220-00-331	Téléphone - incendie	1 000 \$
02-220-00-410	Services de répartition	2 225 \$
02-220-00-965	Immatriculation des véhicules.....	1 616 \$

Transport

02-320-00-140	Rémunération de la voirie.....	50 000 \$
02-320-00-200	Cotisations de l'employeur.....	6 500 \$
02-320-00-339	Licence - communications FM.....	500 \$
02-320-00-965	Immatriculation du véhicule	2 200 \$
02-330-00-140	Rémunération du déneigement	15 000 \$
02-330-00-200	Cotisations de l'employeur.....	2 000 \$
02-330-00-520	Déneigement - contrat	1 400 \$



02-340-00-681	Électricité - éclairage public	5 500 \$
02-370-00-970	Quote-part – Transport adapté	1 725 \$

Hygiène du milieu

02-451-10-140	Rémunération de la collecte des ordures	14 000 \$
02-451-10-200	Cotisations de l'employeur.....	1 800 \$
02-452-10-446	Contrat de collecte des recyclables.....	8 500 \$

Aménagement, urbanisme et développement

02-610-00-140	Rémunération de l'urbanisme.....	11 000 \$
02-610-00-200	Cotisations de l'employeur.....	1 600 \$
02-610-00-321	Frais de poste	750 \$
02-610-00-951	Quote-part MRC - urbanisme	9 800 \$
02-620-00-951	Répartition des dépenses de la communauté	5 300 \$

Loisirs et culture

02-701-40-140	Rémunération du sauveteur plage.....	3 500 \$
02-701-40-200	Cotisations de l'employeur.....	250 \$
02-701-40-681	Électricité - plage	300 \$
02-701-50-141	Rémunération en loisir.....	3 800 \$
02-701-50-200	Cotisations de l'employeur.....	600 \$
02-702-30-140	Rémunération de la bibliothèque.....	6 000 \$
02-702-30-200	Cotisations de l'employeur.....	1 000 \$
02-702-30-331	Téléphone - bibliothèque	1 250 \$

Frais de financement

02-921-20-840	Intérêts – location- INTER 7500	7 820 \$
02-921-30-840	Intérêts – location – GMC 5500.....	3 870 \$
02-922-00-895	Frais bancaires	2 000 \$

Remboursement en capital

03-500-00-002	Remboursement en capital INTER 7500.....	10 610 \$
03-500-00-003	Remboursement en capital GMC 5500	8 170 \$

Total – Dépenses incompressibles 414 183 \$

Adoptée à l'unanimité

2006-01-013 SYSTÈME DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1, le système de distribution d'eau potable de la salle communautaire est assujéti à un contrôle de la qualité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, selon l'article 10.1 dudit règlement, de nommer le responsable dudit système, chargé de transmettre au ministre les informations pertinentes ;

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M. Pierre Boivin

L'officier en bâtiment et en environnement, madame Nancy McAuley, est nommée responsable de l'installation de distribution d'eau potable de la salle communautaire. Elle est de plus mandatée à signer tout document en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-014 LOGICIEL DE PAIE D'INFOTECH

CONSIDÉRANT qu'INFOTECH, fournisseur du logiciel comptable de la municipalité, offre un module permettant de gérer la paie, les cotisations d'employeur, les reports aux postes budgétaires, et la production des relevés annuels ;

CONSIDÉRANT que le développement résidentiel, l'augmentation du nombre de permis de toutes sortes, au cours des deux dernières années, passant à plus de 200, annuellement ; et la gérance du déneigement des chemins municipaux, ont pour effet de créer une surcharge de travail au secrétariat ;

CONSIDÉRANT que cette option de logiciel permettra un gain important de temps pour le directeur général et son adjointe, dans la gestion de la paie et de tout ce qui s'y rapporte ;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon



La Municipalité de Lac-des-Plages informe INFOTECH qu'elle accepte son offre du module de Paie du logiciel SYGEM, au prix de 2 750 \$, plus taxes, et qu'elle acquittera la facture en trois versements annuels égaux, soit en 2006, 2007, 2008.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-015 LA FONDATION ÉCOLE PRIMAIRE LE CARREFOUR - SUBVENTION

CONSIDÉRANT que *La Fondation École Primaire Le Carrefour* a été créée pour financer des activités et des sorties éducatives pour les élèves ;

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages informe la direction de l'École Le Carrefour, que compte tenu des restrictions budgétaires pour l'année 2006, elle se voit dans l'obligation de procéder à des coupures importantes dans le versement de subventions. Bien que les projets mis de l'avant par *La Fondation École Primaire Le Carrefour* soient très intéressants, la municipalité ne peut malheureusement y donner suite.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-016 ÉCOLE LE CARREFOUR - SUBVENTION

CONSIDÉRANT que l'École LE CARREFOUR fait partie du projet d'École Éloignée en Réseau, projet de communauté apprenante par réseau sécurisé par le biais de l'Internet ;

CONSIDÉRANT que ledit projet est limité à deux classes, pour l'instant, à cause des budgets restreints ;

CONSIDÉRANT l'intention de la direction d'élargir le projet à une autre classe cette année et à l'ensemble de l'école par la suite ;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise le versement d'une subvention au montant de 100 \$ à l'École LE CARREFOUR, pour le projet d'École Éloignée en Réseau, afin d'aider l'expansion à l'ensemble des classes de l'école.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-017 COMBEQ – COTISATION 2006

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Pierre Boivin

L'adhésion et le paiement de la cotisation annuelle pour l'officier municipal en bâtiment et en environnement, ainsi que l'inspecteur municipal, sont autorisés pour l'année 2006, auprès de COMBEQ, pour un montant total de 425,59 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-018 ADMQ – COTISATION 2006 & FORMATIONS

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

Le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle, l'assurance et le cautionnement, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, sont autorisés pour l'année 2006, pour le directeur général et son adjointe, soit un montant de 949,14 \$, taxes incluses.

De plus, le directeur général est autorisé à s'inscrire à la formation « *Sécurité civile – volet 1* » qui se tiendra à Gatineau, le 9 mars 2006, et la directrice générale adjointe à s'inscrire à la formation « *Gestion municipale – gestion du greffe* », à Gatineau, le 1^{er} février 2006. Les frais d'inscription, au montant de 172,53 \$ chacun, seront assumés par la municipalité, et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-019 OFFICIANTS COMPÉTENTS À CÉLÉBRER LES MARIAGES

CONSIDÉRANT l'adoption du Projet de loi numéro 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi permet de demander au Ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres des conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;



CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages a reçu quelques demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande au Ministre de la Justice de désigner son maire, monsieur Robert Demers, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-020 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION 2006

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Pierre Boivin

Le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle à l'Union des Municipalités du Québec, sont autorisés pour 2006, soit un montant de 460,10 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-021 CRSBPO – COTISATION 2006

CONSIDÉRANT que la cotisation régulière 2005 du CRSBPO est fixée à 3,78 \$ per capita, et la cotisation spéciale à 0,50 \$ per capita;

CONSIDÉRANT que la facturation sera effectuée en janvier 2006 en fonction des populations du décret de la *Gazette officielle*, de décembre 2005;

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

Le paiement des cotisations annuelles régulière et spéciale au Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques de l'Outaouais inc. (CRSBPO) pour l'année 2006, ainsi que les frais du lien Internet pour le serveur MultiLIS, de 60 \$, sont autorisés, sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-022 INFOTECH – CONTRAT DE SERVICE 2006

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *Infotech* pour le renouvellement du contrat de service du logiciel de comptabilité municipale;

CONSIDÉRANT la possibilité de signer un contrat de trois ans, garantissant ainsi le montant annuel pour cette période;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Le contrat de service de la firme *Infotech*, pour le service et les mises à jour du logiciel SYGEM, est renouvelé pour les années 2006, 2007, 2008, au montant de 2 390 \$, plus taxes, annuellement. Le maire et le secrétaire-trésorier sont mandatés à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-023 ASSOCIATION TOURISTIQUE OUTAOUAIS – COTISATION 2006

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M. Pierre Boivin

Le renouvellement de la cotisation annuelle des membres de l'Association Touristique Outaouais est autorisé pour 2006, soit un montant de 264,56 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-024 AVIS DE MOTION – RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

Monsieur le maire Robert Demers donne avis qu'un règlement sur la rémunération et l'allocation de dépenses des élus sera présenté au cours d'une session ultérieure du conseil. De plus, il dépose copie du projet de règlement à la table du conseil pour étude et considération.

2006-01-025 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 56-2006 – RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 47-2005

CONSIDÉRANT que le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et de ses conseillers (L.M., Chap. T-11.001, art. 2);



CONSIDÉRANT les membres du conseil veulent modifier le règlement numéro 47-2005 sur la Rémunération et allocation de dépenses des élus ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages entend se prévaloir de ce droit en ajoutant les dispositions de la loi (L.M., Chap. T-11.001, art. 5), afin que la rémunération soit indexée à chaque année;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion à cet effet a été donné au cours de la session du 6 janvier 2006, par la résolution numéro 2006-01-024;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

LE CONSEIL MUNICIPAL STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 : L'article 3 du règlement numéro 47-2005 se termine par les mots : « . . . à *chacun des conseillers* ».

ARTICLE 3 : L'article 4, quant à lui, se termine aussi par les mots : « . . . à *chacun des conseillers*. »

ARTICLE 4 : À l'article 5, est supprimé la phrase « *ainsi que la rémunération additionnelle au poste de maire suppléant* »

ARTICLE 5 : À l'article 6, la phrase « *au plus élevé . . . , de décembre à décembre,* » est remplacée par « *selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec, d'octobre à octobre,* »

ARTICLE 6 : Le présent règlement aura un effet rétroactif au premier janvier deux mille six (1^{er} janvier 2006) (L.M., Chap. T-11.001, art. 2).

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-026 CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M. Guy Bernard

Les conditions salariales des employés municipaux sont indexées selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec, d'octobre 2004 à octobre 2005, publié par Statistique Canada, soit un taux de 2,3 %.

Toutes les autres conditions actuelles demeurent inchangées.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-027 JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M^{me} Diane Dumont

La coordonnatrice de la bibliothèque est autorisée à s'inscrire à la Journée des bibliothèques qui se tiendra le vendredi 10 mars 2006, à compter de 9 h, à Gatineau. Les frais d'inscription, au montant de 15 \$, ainsi que les frais inhérents de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-028 RESPONSABLE MUNICIPAL DE LA GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec la MRC de Papineau sur la délégation de compétence en matière de gestion des cours d'eau et de lacs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un inspecteur chargé de l'application et du respect des dispositions du Code Municipal en cette matière, dans le cadre de ladite entente;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Pierre Boivin

La Municipalité de Lac-des-Plages informe la MRC de Papineau que l'inspecteur municipal, monsieur Yvan Roy, est nommé responsable municipal chargé de l'application de l'entente en matière de la gestion des cours d'eau et des lacs.

Adoptée à l'unanimité



2006-01-029 EMPRUNT TEMPORAIRE – GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la construction en cours du garage municipal;

CONSIDÉRANT l'emprunt temporaire négocié avec la Caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées pour pourvoir au paiement des travaux en cours;

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de paiement partiel de 12 112,54 \$ de MAQ CONSTRUCTION, pour les travaux exécutés à date;

CONSIDÉRANT la demande d'HYDRO-QUÉBEC pour le branchement électrique au réseau, au montant de 4 554,99 \$;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise le paiement de la nouvelle demande de MAQ CONSTRUCTION, au montant 12 112,54 \$ pour les travaux déjà réalisés sur la garage municipal, ainsi qu'un montant de 4 554,99 \$, taxes incluses, à HYDRO-QUÉBEC pour le raccordement au réseau. Ce nouveau montant sera porté à la marge de crédit de l'emprunt temporaire de la Caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-030 CLÉ DE LA CASERNE – LDP LOISIR

CONSIDÉRANT que LDP LOISIR s'occupe dorénavant de l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT que la souffleuse à neige est remise dans la caserne, afin d'être à l'abri;

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise la remise d'une clé de la caserne à un représentant de LDP LOISIR, ainsi que l'attribution d'un code d'accès pour le système d'alarme, afin d'avoir accès à la souffleuse à neige.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-031 FORMATION DES ÉLUS – MRC DE PAPINEAU

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance de formation, le samedi 18 février 2006, aux élus municipaux de la MRC de Papineau, par l'étude Lalande, Tremblay, avocats;

CONSIDÉRANT le coût de compensation pour la documentation, au montant de 25 \$ par participant;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Diane Dumont

L'inscription des élus intéressés à participer à la formation est autorisée, ainsi que le paiement du montant de 25 \$ par participant. Les frais inhérents de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-032 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200500953	2005-12-07	68	U.R.L.S.O.	adhésion annuelle	69,01 \$
200500954	2005-12-07	9	Club Quad Petite-Nation	subvention 2005	600,00 \$
200500955	2005-12-08	80	DAGENAIS, Denis	salaire	483,95 \$
200500956	2005-12-08	153	ROY, Yvan	salaire	463,69 \$
200500957	2005-12-08	241	MCAULEY, Nancy	salaire	369,39 \$
200500958	2005-12-08	285	RAYMOND, Mario	salaire	408,22 \$
200500959	2005-12-07	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	924,92 \$
200500960	2005-12-09	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat, incendie, biblio	334,54 \$
200500961	2005-12-09	48	TÉLÉBEC S.E.C.	location de téléphones & services	237,32 \$
200500962	2005-12-15	80	DAGENAIS, Denis	salaire	483,95 \$
200500963	2005-12-15	153	ROY, Yvan	salaire	463,69 \$
200500964	2005-12-15	241	MCAULEY, Nancy	salaire	349,76 \$
200500965	2005-12-15	285	RAYMOND, Mario	salaire	365,01 \$
200500966	2005-12-14	86	Groupe Lyras	contrat d'assurances	16 513,23 \$
200500967	2005-12-15	47	Postes Canada	timbres	61,48 \$
200500968	2005-12-22	80	DAGENAIS, Denis	salaire	483,95 \$



200500969	2005-12-22	153	ROY, Yvan	salaire	463,69 \$
200500970	2005-12-22	241	MCAULEY, Nancy	salaire	369,39 \$
200500971	2005-12-22	285	RAYMOND, Mario	vacances	408,16 \$
200500972	2005-12-22	228	Le Groupe SRG inc	1er versement - équipements INTER	35 000,00 \$
200500973	2005-12-23	21	CENTRE DE REP. C.B. enr.	1er vers. Déneigement stationnement	560,75 \$
200500974	2005-12-26	290	163679 Canada ltée	location INTER 7500	1 634,80 \$
200500975	2005-12-29	80	DAGENAIS, Denis	salaire et congés maladie	723,68 \$
200500976	2005-12-29	153	ROY, Yvan	salaire et congés maladie	674,00 \$
200500977	2005-12-29	241	MCAULEY, Nancy	salaire et congés maladie	558,21 \$
200500978	2005-12-29	285	RAYMOND, Mario	vacances et congés maladie	535,13 \$
200500979	2005-12-29	122	TESSIER, Micheline	salaire	349,60 \$
200500980	2005-12-29	256	LAVOIE, Richard	formations	199,20 \$
200500981	2005-12-29	149	BERNARD, Alain	salaire pompier	36,00 \$
200500982	2005-12-29	150	BERNARD, Claude	salaire pompier	36,00 \$
200500983	2005-12-29	249	BOYER, Jean-François	salaire pompier	66,00 \$
200500984	2005-12-29	292	FOURNIER, Benoît	salaire pompier	30,00 \$
200500985	2005-12-29	319	LAUZON, Charles	salaire pompier	60,00 \$
200500986	2005-12-29	295	LAUZON-MICHAUD, Jimmy	salaire pompier	66,00 \$
200500987	2005-12-29	16	NADON, Justin	salaire pompier	96,00 \$
200500988	2005-12-29	101	POUDRETTE, Gaétan	salaire pompier	60,00 \$
200500989	2005-12-29	206	NADON, François	salaire	2 171,62 \$
200600001	2006-01-05	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	318,42 \$
200600002	2006-01-06	291	CARRA	DAS & Cotisation employeur	126,12 \$
200600003	2006-01-06	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	2 482,21 \$
200600004	2006-01-06	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	4 592,38 \$
200600005	2006-01-06	268	2963-2072 Québec inc	contrat de cueillette de recyclage	1 265,28 \$
200600006	2006-01-06	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains	54,91 \$

Total des chèques émis 75 549,66 \$

Chèque	Date	Nom	Code de l'employé	Montant
200690001	2006-01-05	BERNARD GUY	0-BERGU	259,28 \$
200690002	2006-01-05	BOIVIN PIERRE	0-BOIPI	259,28 \$
200690003	2006-01-05	CHARTRAND JOHANNE	0-CHAJO	259,28 \$
200690004	2006-01-05	DEMERS ROBERT	0-DEMRO	737,68 \$
200690005	2006-01-05	DUMONT DIANE	0-DUMDI	259,28 \$
200690006	2006-01-05	QUESNEL GINETTE	0-QUEGI	259,28 \$
200690007	2006-01-05	SIMON JOSÉE	0-SIMJO	259,28 \$
200690008	2006-01-05	DAGENAIS DENIS	1-DAGDE	493,19 \$
200690009	2006-01-05	MCAULEY NANCY	1-MCANA	337,99 \$
200690010	2006-01-05	ROY YVAN	1-ROYVY	471,96 \$
200690011	2006-01-05	RAYMOND MARIO	2-RAYMA	436,31 \$

Total des chèques : 4 032,81 \$

2006-01-033 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600007	2006-01-07	302	9042-1348 Québec inc.	inspection de la SAAQ - PEP	316,32 \$
200600008	2006-01-07	275	Béton Mobile L.P.L.	béton pour voûte	1 325,09 \$
200600009	2006-01-07	5	Bois de Const. Chénéville inc..	matériaux pour voûte	570,60 \$
200600010	2006-01-07	21	CENTRE DE REP. C.B. enr.	transmission pour GMC 3500	2 160,17 \$
200600011	2006-01-07	13	Corp. Tr. Adapté et Collectif	transports d'Alain Boyer	48,00 \$
200600012	2006-01-07	235	DEMERS, Robert	remboursement d'ameublement	1 266,19 \$
200600013	2006-01-07	107	Excavation J.C. Proulx	rétrocaveuse - ponceaux &	968,52 \$
200600014	2006-01-07	37	F. NADON PAYSAGISTE ENR.	déneigement de la patinoire	86,26 \$
200600015	2006-01-07	227	Fonds de l'information foncière	mutations de décembre	12,00 \$
200600016	2006-01-07	141	Fournitures & Ameublement du Qc	fournitures de bureau	200,14 \$
200600017	2006-01-07	283	Gaétan Hotte Inc.	brosse pour camion	67,10 \$
200600018	2006-01-07	289	GENIVAR	analyse du dépôt en tranchées	1 840,40 \$
200600019	2006-01-07	86	Groupe Lyras	avenant pour équipement INTER 7500	315,00 \$
200600020	2006-01-07	29	H. LEGGETT & FILS inc.	diesel	1 656,82 \$
200600021	2006-01-07	27	INFOTECH	papeterie de taxation 2006	294,16 \$
200600022	2006-01-07	242	Jacques Bissonnette	serrure & clés - porte principale	381,10 \$
200600023	2006-01-07	226	Lalande Tremblay avocats	honoraires pour infractions pénales	205,03 \$
200600024	2006-01-07	256	LAVOIE, Richard	remboursement de déplacements	41,79 \$
200600025	2006-01-07	228	Le Groupe SRG inc	patins de lame de déneigement	147,94 \$
200600026	2006-01-07	116	Les Ent. Malette enr.	nettoyant à tapis	14,84 \$
200600027	2006-01-07	160	Les Machineries St-Jovite inc.	outils, sabots, marchepied GMC 5500	775,23 \$
200600028	2006-01-07	26	L'information du Nord	avis public - urbanisme	136,88 \$
200600029	2006-01-07	32	M.R.C. PAPINEAU	équilibre du rôle	1 059,98 \$
200600030	2006-01-07	33	MARCHE DES PLAGES	café	11,99 \$
200600031	2006-01-07	241	MCAULEY, Nancy	remboursement de kilométrage	29,34 \$
200600032	2006-01-07	6	Peintures récupérées du Qc	formation sur le recyclage	69,69 \$
200600033	2006-01-07	38	Petite caisse	café	6,99 \$
200600034	2006-01-07	276	Prévost Fortin D'Aoust	honoraires - cas 4136306 Canada inc	1 901,05 \$



200600035	2006-01-07	20	Publications CCH ltée	mise à jour - Code municipal	150,87 \$
200600036	2006-01-07	285	RAYMOND, Mario	remboursement de kilométrage	19,80 \$
200600037	2006-01-07	193	S.C.A. de St-Jovite	diesel et huile à chauffage	3 512,88 \$
200600038	2006-01-07	100	SANIVAGUE	urinoir	92,02 \$
200600039	2006-01-07	48	TÉLÉBEC S.E.C.	cellulaires	126,14 \$
200600040	2006-01-07	130	Visa Desjardins	diesel, cellulaires, fournitures de	954,51 \$
Total des chèques émis					20 764,84 \$

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M. Pierre Boivin

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-034 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-01-010, 2006-01-011, 2006-01-012, 2006-01-013, 2006-01-014, 2006-01-016, 2006-01-017, 2006-01-018, 2006-01-020, 2006-01-021, 2006-01-022, 2006-01-023, 2006-01-026, 2006-01-027, 2006-01-028, 2006-01-029, 2006-01-031, 2006-01-032 et 2006-01-033 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais
Directeur général, secrétaire-trésorier

2006-01-035 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

À 20 h 20, la session est levée.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Directeur général, secrétaire trésorier

Robert Demers
Maire



2006-01-19

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal, convoquée par avis spécial, tel que requis par la loi (L.R.Q., c.C-27.1, a. 152), et tenue le 19 janvier 2006, à 19 h, à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M^{me} Josée Simon

M^{me} Johanne Chartrand

M. Pierre Boivin

Sont absents : M^{me} Diane Dumont

M^{me} Ginette Quesnel

M. Guy Bernard

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Demers

M. Denis Dagenais, directeur général, secrétaire trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire

2006-01-036 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Pierre Boivin

Appuyée par M^{me} Johanne Chartrand

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-037 LDP LOISIR – MOTONEIGE ALPINE 1982

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages est propriétaire d'une motoneige Alpine 1982;

CONSIDÉRANT que l'organisme LDP LOISIR accepte de prendre en charge l'aménagement et l'entretien de sentiers de ski de fond;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, LDP LOISIR désire utiliser ladite motoneige et que la municipalité est favorable à lui louer pour la somme de 1 \$ par année, renouvelable annuellement, pour la durée de son utilisation;

CONSIDÉRANT que pour la durée de la location de la motoneige Alpine 1982, LDP LOISIR en assumera la couverture d'assurance, l'entretien mécanique approprié, la fourniture d'essence et des huiles requises;

CONSIDÉRANT que lorsque LDP LOISIR cessera d'utiliser ladite motoneige, il devra la remettre à la municipalité dans un état comparable à sa prise de possession;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-01-030 autorisant la remise d'une clé de la caserne à un représentant de LDP LOISIR, ainsi que l'attribution d'un code d'accès pour le système d'alarme, afin d'avoir accès à la souffleuse à neige;

CONSIDÉRANT que la motoneige sera remise elle aussi dans la caserne;

Sur proposition de M. Pierre Boivin

Appuyée par M^{me} Josée Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte de louer la motoneige Alpine 1982 à LDP LOISIR, à compter de la présente, pour la somme de 1 \$ par année. La location est renouvelable annuellement, pour la durée de son utilisation. Pour la durée de la location, LDP LOISIR assumera la couverture d'assurance, l'entretien mécanique approprié, la fourniture d'essence et des huiles requises. Quant à l'immatriculation, la municipalité continuera d'en assumer les coûts. Advenant que LDP LOISIR désire mettre fin à cette location, celui-ci devra remettre la motoneige à la municipalité, dans un état comparable à sa prise de possession.

Le représentant mandataire de LDP LOISIR est M. Yvon Mailhot, pour la possession de la clé de la caserne ainsi que l'attribution d'un code d'accès pour le système d'alarme, afin d'avoir accès à la souffleuse à neige, ainsi qu'à la motoneige Alpine 1982.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-038 GUIDE TOURISTIQUE PETITE-NATION IMPRESSIONS NATURE 2006

CONSIDÉRANT l'offre de publicité pour le guide touristique *Petite-Nation Impressions nature 2006*, reçue des *Éditions de la Petite-Nation* ;

CONSIDÉRANT que cette brochure sera publiée à 45 000 exemplaires, devenant ainsi un outil promotionnel important;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon

Appuyée par M^{me} Johanne Chartrand



La Municipalité de Lac-des-Plages confirme aux *Éditions de la Petite-Nation* l'achat de ¼ de page en couleur de publicité dans le guide touristique *Petite-Nation Impressions nature 2006*, au coût de 195 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2006-01-039 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-01-037 et 2006-01-038 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais
Directeur général, secrétaire-trésorier

2006-01-040 LEVÉE DE LA SESSION

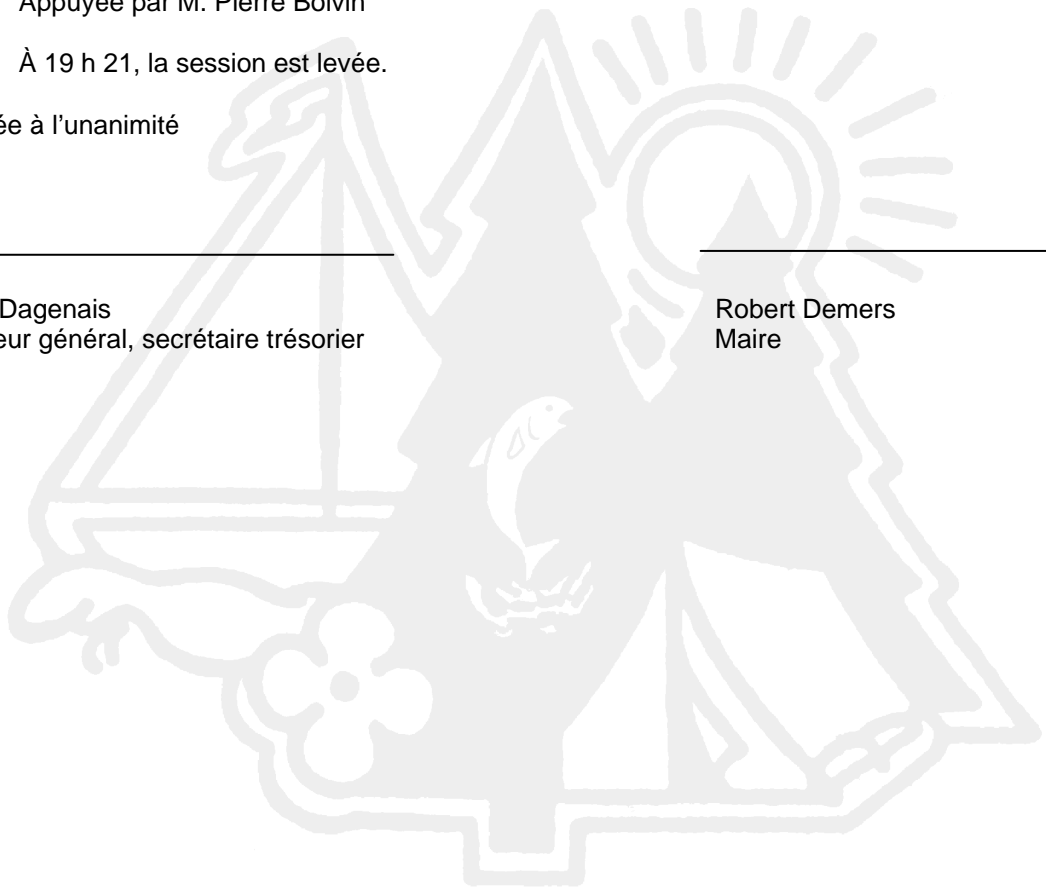
Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Pierre Boivin

À 19 h 21, la session est levée.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Directeur général, secrétaire trésorier

Robert Demers
Maire





2006-02-03

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 3 février 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M^{me} Diane Dumont
M^{me} Johanne Chartrand

M^{me} Josée Simon
M. Pierre Boivin

M^{me} Ginette Quesnel
M. Guy Bernard

Formant quorum sous la présidence du maire M. Robert Demers
M. Denis Dagenais, directeur général, secrétaire trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire

Présences : M^{mes} Marie-Paule Desjardins, Micheline Tessier, Hélène Normand, Marielle Chalifoux, Georgette Chalifoux, Jeannine Vaillant, Guylaine Maurice, Caroline Berthiaume, Claudette Gagnon, & Isabelle Crête.

MM. Claude Ayotte, Gabriel Parent, Maurice Racicot, André Dumont, Marcel Chartrand, Stéphane Jean, Richard Jean, Benoit Lauzon, Mario Bélisle, Pierre Normandeau, Jimmy Lauzon-Michaud & Narcisse St-Onge.

2006-02-041 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-042 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Pierre Boivin

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-043 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Pierre Boivin

Le procès-verbal des sessions du 6 et 19 janvier 2006 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en janvier 2006, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2006-02-044 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-045 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-046 ACHATS



Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Pierre Boivin

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

1	unité de sauvegarde USB	100,00 \$
	02.110.00.670 - Fourniture de bureau	100,00 \$
	matériel pour toiture du réservoir à diesel	230,00 \$
10	sacs de déglaçant	155,00 \$
1	réservoir à eau, commutateur et installation	360,00 \$
	02.190.00.522 - Entretien des bâtiments	360,00 \$
1	formation sur l'inspection des véhicules lourds	120,00 \$
	02.320.00.454 - Formation	120,00 \$
1	cric sur roues de 2,5 tonnes	80,00 \$
1	palan	160,00 \$
1	chariot	105,00 \$
	02.320.00.640 - Petits outils & accessoires	345,00 \$
3	couvre-tout de mécanicien	190,00 \$
5	sacs d'absorbant pour huiles	60,00 \$
	02.320.00.649 - Fournitures	250,00 \$
	traverses pour chaînes à glace des 2 camions	1 170,00 \$
	03.600.00.003 - Investissement en transport	1 170,00 \$
	TOTAL:	2 345,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2006-02-047 RÈGLEMENT NUMÉRO 56-2006 – RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 47-2005

CONSIDÉRANT que le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et de ses conseillers (L.M., Chap. T-11.001, art. 2);

CONSIDÉRANT les membres du conseil veulent modifier le règlement numéro 47-2005 sur la Rémunération et allocation de dépenses des élus ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages entend se prévaloir de ce droit en ajoutant les dispositions de la loi (L.M., Chap. T-11.001, art. 5), afin que la rémunération soit indexée à chaque année;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion à cet effet a été donné au cours de la session du 6 janvier 2006, par la résolution numéro 2006-01-024;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M^{me} Johanne Chartrand

LE CONSEIL MUNICIPAL STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 : L'article 3 du règlement numéro 47-2005 se termine par les mots : « . . . à chacun des conseillers ».

ARTICLE 3 : L'article 4, quant à lui, se termine aussi par les mots : « . . . à chacun des conseillers. »

ARTICLE 4 : À l'article 5, est supprimé la phrase « ainsi que la rémunération additionnelle au poste de maire suppléant »

ARTICLE 5 : À l'article 6, la phrase « au plus élevé . . . , de décembre à décembre, » est remplacée par « selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec, d'octobre à octobre, »

ARTICLE 6 : Le présent règlement aura un effet rétroactif au premier janvier deux mille six (1^{er} janvier 2006) (L.M., Chap. T-11.001, art. 2).

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité



2006-02-048 AVIS DE VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT que le directeur général, secrétaire-trésorier, soumet aux membres du conseil, pour étude et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, pour l'année 2004, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code Municipal (L.R.Q., c. C-27.1, a. 1022);

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

Un avis est envoyé par courrier recommandé aux propriétaires qui ont des arrérages de taxes de l'année 2004 ou avant, mentionnant qu'ils doivent acquitter toutes les factures faisant référence à l'année 2004 ou avant, ainsi que les intérêts en date du 11 février 2006. Lesdites sommes devront être déposées avant le 1^{er} mars 2006. À la session de mars, les procédures de vente pour taxes seront entreprises contre les propriétaires qui ne se sont pas conformés.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-049 FORMATION POUR L'OFFICIER EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le programme de formation à l'intention des officiers municipaux en bâtiment et en environnement, présenté par la Fédération Québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT l'importance pour ledit officier municipal d'être au fait des nouvelles politiques, lois, et leurs applications;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Diane Dumont

L'inspectrice en bâtiment et en environnement est autorisée à s'inscrire aux formations suivantes : « *Rôle de l'officier municipal et application des règlements d'urbanisme* », « *Politique de protection des rives, du littoral, et des plaines inondables* », et « *Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, r.8* ». Les frais d'inscription, au montant de 937,45 \$, taxes incluses, seront assumés par la municipalité, et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-050 CONCOURS IMAGInE LE P'TIT NORD 2005-2006

CONSIDÉRANT la tenue du concours photo **IMAGInE le p'tit Nord, 2005-2006**, organisée par la LÉGION ROYALE CANADIENNE, Petite-Nation, et la présentation des trophées du concours, qui se tiendra à Lac-Simon, le samedi 7 mai 2005;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages participe audit concours depuis 6 ans en procédant à la remise d'un *Trophée Lac-des-Plages*;

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte de participer au concours photo, **IMAGInE le P'tit Nord, 2005-2006**, organisé par la LÉGION ROYALE CANADIENNE, Petite-Nation, et mandate M^{me} Josée Simon au comité organisateur. M^{me} Simon verra à former un jury composé de trois personnes de la municipalité. De plus, la municipalité accepte un budget de 200 \$ pour l'achat d'un objet créé par une artiste ou un artiste local qui portera le nom de **Trophée Lac-des-Plages**, et qui sera remis au gagnant. La publicité du concours sera affichée à la mairie et les règlements disponibles pour consultation au secrétariat municipal.

Monsieur le maire Robert Demers est mandaté à représenter la municipalité lors de la remise des prix qui se tiendra à Lac-Simon, le samedi 27 mai 2006, à 16 h. Il pourra être accompagné de l'artiste qui aura créé le *Trophée Lac-des-Plages*.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-051 FÉVRIER – MOIS DU CŒUR

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages désire démontrer sa préoccupation pour la santé cardiovasculaire de ses concitoyens ;

CONSIDÉRANT que les maladies cardiovasculaires sont la cause d'un décès sur trois au Québec ;

CONSIDÉRANT que forte de ses donateurs, de ses bénévoles et de ses employés, la Fondation des maladies du cœur du Québec contribue activement à l'avancement de la recherche et à la promotion de la santé du cœur, afin de réduire les invalidités et les décès dus aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires sérieux ;

CONSIDÉRANT que par ses actions, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyennes et concitoyens, et que le soutien que



la population apporte à ses actions lui permet de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir ;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Diane Dumont

Les membres du conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages proclament **Février, Mois du cœur** et encouragent toute la population plageoise à **Afficher son cœur !**

Adoptée à l'unanimité

2006-02-052 POLITIQUE DE DOTATION DU PERSONNEL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent établir une politique de dotation du personnel afin de se doter d'un personnel cadre et non cadre qui adhère aux valeurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite politique a été déposée à la table du conseil et détermine les objectifs à atteindre, les principes de base, et sa mise en œuvre;

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M. Pierre Boivin

La Municipalité de Lac-des-Plages adopte la politique de dotation du personnel telle que déposée à la table du conseil.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-053 FORMATION – RÉPARATION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT l'atelier de formation sur les techniques de réparation de documents qui se tiendra le 21 avril 2006 à Gatineau;

CONSIDÉRANT l'importance d'un tel cours pour la réparation de documents endommagés, et que celui-ci est gratuit;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

L'inscription de la responsable de la bibliothèque, madame Micheline Tessier, est autorisée à l'atelier de formation sur la réparation de documents, qui se tiendra au CRSBP de Gatineau, le 21 avril 2006. Les frais de déplacements inhérents seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-054 ÉVALUATION DE L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS EN INCENDIE

CONSIDÉRANT l'intention des membres des conseils des municipalités de Lac-des-Plages et de Saint-Émile-de-Suffolk de créer un seul service d'incendie pour leur desserte;

CONSIDÉRANT qu'il faut d'abord procéder à un inventaire exhaustif des équipements en incendie de chacune des municipalités, et d'en connaître l'état;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Manaction Inc., firme spécialisée dans le domaine, au montant de 4 500 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Luc Gravel a offert ses services pour un travail équivalent, au montant de 800 \$, soit 40 heures à 20 \$ / h.;

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

Monsieur Jean-Luc Gravel est mandaté à procéder à un inventaire exhaustif des équipements en incendie des municipalités de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk, ainsi qu'une évaluation desdits équipements, pour un montant de 800 \$, payable à parts égales par les deux municipalités, selon les critères suivants :

Le recensement des équipements doit être catégorisé de la façon suivante :

- Accessoires de tuyau
- Ameublement
- Communication
- Divers
- Équipements divers et spécialisés
- Instruments de mesures
- Lance d'incendie et accessoires
- Outillage manuel
- Outillage mécanique et motorisé
- Équipement de protection personnel
- Équipement de protection respiratoire



- Tuyaux d'incendie
- Véhicules

De plus, la compilation des informations comprendra minimalement :

- La description de l'équipement
- La marque
- Le modèle
- La date de fabrication approximative
- Son affectation (lieu de localisation)
- La valeur
- Son statut (adéquat, déficient, indéterminé, obsolète)

Adoptée à l'unanimité

2006-02-055 AVIS DE MOTION – DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES

Monsieur le maire Robert Demers donne avis qu'un règlement sur la délégation de pouvoirs d'autoriser des dépenses au directeur général sera présenté au cours d'une session ultérieure du conseil.

2006-02-056 SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE – LDP LOISIR

CONSIDÉRANT la demande de subvention pour l'entretien de la patinoire reçue de LDP LOISIR;

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de déléguer à LDP LOISIR l'entretien de la patinoire pour l'année 2006;

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M. Guy Bernard

Une subvention au montant de 2 000 \$ est accordée à LDP LOISIR pour le déneigement et l'entretien de la patinoire pour l'année 2006.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-057 REPRÉSENTANT MANDATAIRE DE LDP LOISIR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-01-037 autorisant la remise d'une clé et d'un code d'accès de la caserne au représentant mandataire de LDP LOISIR, monsieur Yvon Mailhot,

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Mailhot, et l'embauche de M. Richard Nantel;

CONSIDÉRANT que la motoneige Alpine 1982 est maintenant remise dans le garage municipal et la souffleuse à neige dans le kiosque des loisirs;

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M. Pierre Boivin

Le nouveau représentant mandataire de LDP LOISIR est M. Richard Nantel, pour la possession d'une clé du garage municipal, afin d'avoir accès à la motoneige Alpine 1982. De plus, LDP LOISIR devra procéder au remplacement du barillet de la porte du garage municipal, et la fabrication de clés supplémentaires, lorsque le contrat de monsieur Nantel prendra fin.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-058 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le directeur général, secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2006-02-059 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600041	2006-01-10	12	A.D.M.Q.	cotisation & formation 2006	1 294,20 \$
200600042	2006-01-10	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	197,11 \$
200600043	2006-01-10	27	INFOTECH	contrat de service 2006	2 749,10 \$
200600044	2006-01-11	24	HYDRO-QUEBEC	contribution - branchement garage	4 554,99 \$
200600045	2006-01-11	168	École "Le Carrefour"	subvention 2006	100,00 \$
200600046	2006-01-12	49	F.Q.M.	Formation 2006	937,45 \$
200600047	2006-01-12	272	COMBEQ	cotisation 2006 - Nancy & Yvan	425,60 \$
200600048	2006-01-12	104	Union des municipalités du Québec	cotisation 2006	460,10 \$
200600049	2006-01-12	65	Ass. Tour. Outaouais	cotisation 2006	264,56 \$
200600050	2006-01-12	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat, incendie, biblio	329,00 \$
200600051	2006-01-12	48	TÉLÉBEC S.E.C.	location de téléphones & services	237,32 \$
200600052	2006-01-17	224	MAQ Construction inc	3e versement - garage municipal	12 112,54 \$



200600053	2006-01-17	47	Postes Canada	timbres	502,66 \$
200600054	2006-01-18	32	M.R.C. PAPINEAU	4 inscriptions - formation des élus	100,00 \$
200600055	2006-01-24	52	Comm. Scol. Laurentides	vente pour taxe (Léo Bergeron)	71,83 \$
200600056	2006-01-28	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	197,11 \$
200600057	2006-02-01	91	Centre de Téléphone Mobile Itée	pagette numérique	85,92 \$
200600058	2006-02-02	48	TÉLÉBEC S.E.C.	cellulaires	111,87 \$

Total des chèques émis 24 731,36 \$

Salaires :

Chèque	Date	Nom	Code de l'employé	Montant
200690012	2006-01-12	DAGENAIS DENIS	1-DAGDE	502,56 \$
200690013	2006-01-12	MCAULEY NANCY	1-MCANA	344,41 \$
200690014	2006-01-12	ROY YVAN	1-ROYVY	429,40 \$
200690015	2006-01-12	RAYMOND MARIO	2-RAYMA	464,46 \$
200690016	2006-01-12	LAVOIE RICHARD	3-LAVRI	212,45 \$
200690017	2006-01-19	DAGENAIS DENIS	1-DAGDE	502,68 \$
200690018	2006-01-19	MCAULEY NANCY	1-MCANA	344,41 \$
200690019	2006-01-19	ROY YVAN	1-ROYVY	279,19 \$
200690020	2006-01-26	DAGENAIS DENIS	1-DAGDE	502,56 \$
200690021	2006-01-26	MCAULEY NANCY	1-MCANA	344,41 \$
200690022	2006-01-26	ROY YVAN	1-ROYVY	480,79 \$
200690023		annulé		
200690024	2006-01-26	RAYMOND MARIO	2-RAYMA	504,36 \$
200690025		annulé		
200690026	2006-01-26	TESSIER MICHELINE	1-TESMI	361,12 \$
200690027	2006-01-26	NADON FRANCOIS	2-NADFR	1 843,60 \$
200690028	2006-02-02	BERNARD GUY	0-BERGU	259,28 \$
200690029	2006-02-02	BOIVIN PIERRE	0-BOIPI	259,28 \$
200690030	2006-02-02	CHARTRAND JOHANNE	0-CHAJO	259,28 \$
200690031	2006-02-02	DEMERS ROBERT	0-DEMRO	737,68 \$
200690032	2006-02-02	DUMONT DIANE	0-DUMDI	259,28 \$
200690033	2006-02-02	QUESNEL GINETTE	0-QUEGI	259,28 \$
200690034	2006-02-02	SIMON JOSÉE	0-SIMJO	259,28 \$
200690035	2006-02-02	DAGENAIS DENIS	1-DAGDE	502,68 \$
200690036	2006-02-02	MCAULEY NANCY	1-MCANA	344,41 \$
200690037	2006-02-02	ROY YVAN	1-ROYVY	480,79 \$
200690038	2006-02-02	NADON FRANCOIS	2-NADFR	453,77 \$
200690039	2006-02-02	LAVOIE RICHARD	3-LAVRI	212,45 \$
Total des chèques :				11 403,86 \$

2006-02-060 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600059	2006-02-04	5	Bois de Const. Chénéville inc	courroie	27,98 \$
200600060	2006-02-04	13	Corp. Tr. Adapté et Collectif	quote-part 2006	1 721,25 \$
200600061	2006-02-04	27	INFOTECH	logiciel de Paie - 1er vers.	1 466,84 \$
200600062	2006-02-04	29	H. LEGGETT & FILS inc.	diesel	977,82 \$
200600063	2006-02-04	38	Petite caisse	remb. Kilométrage Yvan Roy	54,11 \$
200600064	2006-02-04	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	1 314,53 \$
200600065	2006-02-04	58	Dunton Rainville senc	honoraires – avis légal	1 590,42 \$
200600066	2006-02-04	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	58,83 \$
200600067	2006-02-04	107	Excavation J.C. Proulx	chargement de sable	879,95 \$
200600068	2006-02-04	114	École nationale des pompiers	inscriptions & examen - Pompier I	4 930,00 \$
200600069	2006-02-04	116	Les Ent. Malette enr	désodorisant	41,18 \$
200600070	2006-02-04	119	CHENAIL, Jacques	honoraires - formation	135,00 \$
200600071	2006-02-04	120	Les Éditions Yvon Blais inc.	mise à jour - Code municipal	96,25 \$
200600072	2006-02-04	121	DICOM express inc.	envoi analyse d'eau	17,27 \$
200600073	2006-02-04	130	Visa Desjardins	ampoules sodium	91,03 \$
200600074	2006-02-04	156	Centre Mécanique L.D.P. inc.	fabrication de crochets pour chaînes	226,00 \$
200600075	2006-02-04	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	2 748,01 \$
200600076	2006-02-04	177	Comité du 125e	publicité - Livre Souvenir	100,00 \$
200600077	2006-02-04	193	S.C.A. de St-Jovite	huile à chauffage	2 072,27 \$
200600078	2006-02-04	207	LALONDE Mario	remboursement de déplacement -	92,50 \$
200600079	2006-02-04	209	GRAVEL, Jean-Luc	honoraires & photos - formation	237,00 \$
200600080	2006-02-04	219	MAJOR, Robert	honoraires & déplacements -	413,52 \$
200600081	2006-02-04	227	Fonds de l'information foncière	mutations de janvier	9,00 \$
200600082	2006-02-04	235	DEMERS, Robert	remboursement de kilométrage	36,00 \$
200600083	2006-02-04	241	MCAULEY, Nancy	remboursement de kilométrage	24,05 \$
200600084	2006-02-04	251	QUENNEVILLE, Alcide	remboursement relieurs - formation	137,69 \$
200600085	2006-02-04	256	LAVOIE, Richard	honoraires & déplacements	1 369,14 \$
200600086	2006-02-04	283	Gaétan Hotte Inc.	entretien INTER 7500	63,73 \$
200600087	2006-02-04	287	Stellar Communications	enseignes magnétiques & autocollantes	636,55 \$
200600088	2006-02-04	291	CARRA	DAS & Cotisation employeur	126,12 \$
Total des chèques émis					21 694,04 \$

Sur proposition de M. Guy Bernard



Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-061 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-02-046, 2006-02-047, 2006-02-048, 2006-02-049, 2006-02-050, 2006-02-053, 2006-02-054, 2006-02-056, 2006-02-058, 2006-02-059, et 2006-02-060 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais
Directeur général, secrétaire-trésorier

2006-02-062 LEVÉE DE LA SESSION

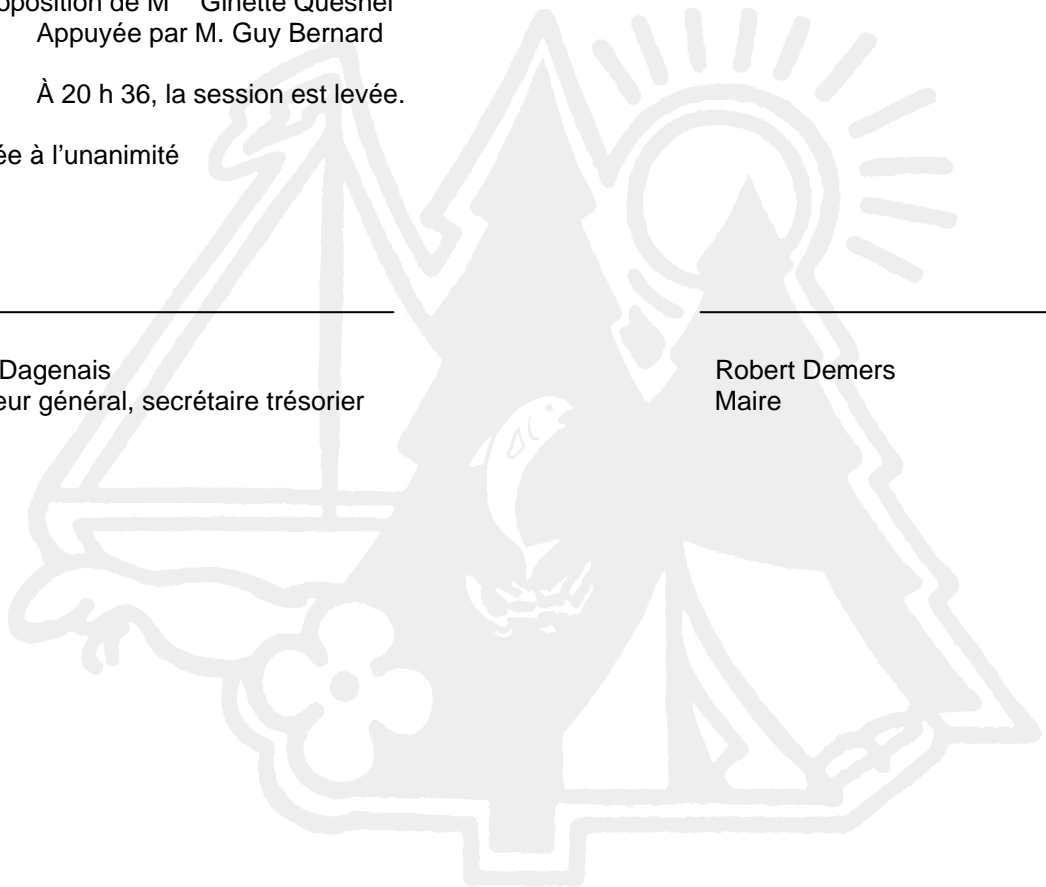
Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M. Guy Bernard

À 20 h 36, la session est levée.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Directeur général, secrétaire trésorier

Robert Demers
Maire





2006-03-03

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mars 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M^{me} Diane Dumont
M^{me} Johanne Chartrand

M^{me} Josée Simon
M. Pierre Boivin

M^{me} Ginette Quesnel
M. Guy Bernard

Formant quorum sous la présidence du maire M. Robert Demers
M. Denis Dagenais, directeur général, secrétaire trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire

Présences : M^{mes} Micheline Tessier, Marielle Chalifoux, Georgette Chalifoux & France Jodoin.

MM. Guy Parisien, Gabriel Parent, Stéphane Jean, Pierre Normandeau, Claude Blondin, Dominic Boyer, Jean-Luc Gravel & Claude Gauthier.

2006-03-063 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M. Pierre Boivin

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-064 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M^{me} Josée Simon

L'ordre du jour est adopté tel que présenté, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-065 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M. Guy Bernard

Le procès-verbal de la session du 3 février 2006 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport financier 2005 :

Monsieur Daniel Charlebois, c.a., vérificateur pour la Municipalité de Lac-des-Plages fait lecture des points saillants du rapport financier de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005. Il en remet copie à chacun des membres du conseil et répond aux questions du maire et des conseillers, ainsi qu'aux contribuables présents dans la salle. Il fait ensuite part de ses constatations quant à la tenue des livres comptables et de la santé financière de la municipalité.

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en février 2006, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2006-03-066 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-067 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Pierre Boivin

La période de questions du public est fermée.



Adoptée à l'unanimité

2006-03-068 ACHATS

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M^{me} Josée Simon

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

installation d'une plinthe et un thermostat - local patins	365,00 \$
02.190.00.522 - Entretien des bâtiments	365,00 \$
laveuse à pression avec accessoires pour dégeler	8 500,00 \$
03.600.00.003 - Investissement en transport	8 500,00 \$
TOTAL:	8 865,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2006-03-069 VENTE POUR TAXES

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 3 mars 2006, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code Municipal de la Province de Québec ;

CONSIDÉRANT que certains comptes ne peuvent être envoyés à la MRC pour vente pour taxe car l'adresse des propriétaires est inconnue et qu'on ne peut faire la preuve d'en avoir avisé le propriétaire;

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

Ledit état est approuvé par la Conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages et le directeur général, secrétaire-trésorier est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Conformément aux dispositions du Code municipal, le conseil autorise le directeur général, secrétaire-trésorier ou représentant à enchérir et à acquérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 8 juin 2006 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

NOM	MATRICULE	NOTE
Paiement, Michel	0095 29 1802	Adresse inconnue
Jalbert, Joseph Marcel	9596 89 5679	Adresse inconnue
Jalbert, Joseph Marcel	9596 89 6346	Adresse inconnue
Hunt, Harrold	9797 68 0720	Adresse inconnue
Succ. Jacques Marcotte	9996 84 0705	Adresse inconnue
Auger, Yvan	9298 22 6966	Avisé
Cadieux, Rachel Ducharme	9696 67 7205	Avisé
Cadieux, Rachel Ducharme	9696 76 2025	Avisé
Besner, Fernand	9794 03 7288	Avisé
Besner, Fernand	9794 12 4391	Avisé
Besner, Fernand	9794 50 0669	Avisé
Deschatelets, Michel	9796 22 8385	Avisé
Lapointe, Chantal	9894 70 8939	Non rejoint

Adoptée à l'unanimité

2006-03-070 RADIATION DES COMPTES IRRÉCOUVRABLES

CONSIDÉRANT que certains comptes de taxes sont irrécouvrables car on ne connaît pas les adresses des propriétaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de radier lesdits comptes car les délais de recouvrements sont échus;

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M^{me} Josée Simon

Le directeur général, secrétaire-trésorier est autorisé à radier les comptes de taxes des propriétaires dont les adresses sont inconnues, pour les années dont les délais de recouvrements sont échus. Il s'agit des comptes des années 2004 pour Joseph Marcel Jalbert, Harrold Hunt, Succ. Jacques Marcotte et Michel Paiement. De plus, il est autorisé à créer une provision pour l'année 2005 pour lesdits comptes.



Adoptée à l'unanimité

2006-03-071 PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ - SAISON 2006

CONSIDÉRANT la possibilité du programme « Placement Carrière Été 2006 » pour l'embauche d'étudiants pour l'été 2006 ;

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte la responsabilité du projet « Placement Carrière Été 2006 », Emploi d'été / expérience de travail.

Le maire et le directeur général, secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Municipalité de Lac-des-Plages à faire une demande de subvention pour l'embauche d'étudiants pour l'été 2006, et à signer tout document officiel concernant ledit projet.

La Municipalité de Lac-des-Plages s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-072 RÈGLEMENT NUMÉRO 57-2006 - DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS - ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 96-01

CONSIDÉRANT que le *Code municipal du Québec* accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 3 février 2006;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Pierre Boivin

LE CONSEIL MUNICIPAL STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le présent règlement remplace le règlement numéro 96-01 et ses amendements

ARTICLE 3 : Le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer les contrats spécifiquement prévus au présent règlement est délégué au directeur général, secrétaire-trésorier ou son adjoint.

ARTICLE 4 : Les dépenses et les contrats pour lesquels le directeur général, secrétaire-trésorier ou son adjoint se voit des pouvoirs sont les suivants :

- a) La location ou l'achat de marchandise ou de fournitures de bureau pour un montant maximum de 1 000 \$ par dépense ou contrat;
- b) Les dépenses liées à l'exécution de travaux de réparation ou d'entretien qui ne sont pas des travaux de construction ou d'amélioration au sens de la *Loi sur les travaux municipaux* (L.R.Q., c. T-14) pour un montant maximum de 1 000 \$ par dépense ou contrat;
- c) Les dépenses pour la fourniture de services professionnels pour un montant maximum de 1 000 \$ par dépense ou contrat.

ARTICLE 5 : Le directeur général, secrétaire-trésorier ou son adjoint a le pouvoir de passer les contrats nécessaires pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement, le tout au nom de la municipalité.

ARTICLE 6 : Toute autorisation de dépense accordée en vertu du présent règlement doit, pour être valide, faire l'objet d'un certificat du secrétaire-trésorier indiquant qu'il y a pour cette fin des crédits suffisants. Aucune autorisation de dépense ou aucun contrat ne peut être accordé si l'on engage le crédit de la municipalité pour une période s'étendant au-delà de l'exercice financier en cours.

ARTICLE 7 : Les règles d'attribution des contrats par la municipalité s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un contrat accordé en vertu du présent règlement. Toutefois, dans le cas où il est nécessaire que le Ministres des Affaires municipales donne son autorisation à l'adjudication d'un contrat à une autre personne que celle qui a fait la soumission la plus basse, seul le conseil peut demander cette autorisation au Ministre.



ARTICLE 8 : Le directeur général, secrétaire-trésorier ou son adjoint qui accorde une autorisation de dépense ou un contrat l'indique dans un rapport qu'il transmet au conseil à la première session ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant l'autorisation.

ARTICLE 9 : Le paiement associé aux dépenses et aux contrats conclus conformément au présent règlement ne peut être effectué sans une autorisation du conseil. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation préalable du conseil pour le paiement des marchandises ou de la fourniture de bureau qui sont nécessaires aux opérations courantes de la municipalité et dont l'obtention ne peut être faite que contre paiement immédiat.

ARTICLE 10 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-073 COLLECTIONS AUDIOVISUELLES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la possibilité de dépôt de collections audiovisuelles à la bibliothèque municipale par le CRSBP de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT qu'en 1999 les membres du conseil municipal avaient adressée une demande au CRSBP de cesser lesdits dépôts;

CONSIDÉRANT que la mission d'une bibliothèque publique en est une d'information, d'éducation, de culture et de récréation, en mettant à la disposition de la population desservie de la documentation écrite ou autre, adaptée à l'époque, dont les collections audiovisuelles;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M^{me} Diane Dumont

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise le dépôt par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais des collections audiovisuelles à la bibliothèque municipale, afin de permettre de combler les besoins des citoyens, en matière d'information et d'éducation personnelle.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-074 EMPRUNT TEMPORAIRE – GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la construction en cours du garage municipal;

CONSIDÉRANT l'emprunt temporaire négocié avec la Caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées pour pourvoir au paiement des travaux en cours;

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de paiement partiel de 18 345,22 \$ de MAQ CONSTRUCTION, pour les travaux exécutés à date;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires au contrat initial ont été exécutés mais qu'un ajustement minime sera requis à la vérification finale des travaux au printemps;

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise le paiement de la nouvelle demande de MAQ CONSTRUCTION, au montant 18 345,22 \$ pour les travaux déjà réalisés sur la garage municipal. Ce nouveau montant sera porté à la marge de crédit de l'emprunt temporaire de la Caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-075 HORAIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2005-12-320 établissant l'horaire de travail de l'inspecteur municipal à 40 heures par semaine, et de 20 heures par semaine pour la période du 1^{er} janvier au 16 mars 2006 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil juge à propos d'établir un nouvel horaire de travail qui s'appliquera à l'ensemble des employés ;

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M. Pierre Boivin

La semaine de travail de l'inspecteur municipal sera établie à 36,25 heures par semaine, à compter du 13 mars 2006. L'horaire sera établi comme suit : du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, avec une période de repas de 45 minutes.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-076 AFFICHAGE D'UN POSTE DE JOURNALIER, CONDUCTEUR



CONSIDÉRANT les différents travaux de voirie qui débiteront bientôt ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire établir un poste à temps plein de journalier, conducteur ;

CONSIDÉRANT les délais à respecter pour recevoir les applications des postulants, les rencontres avec le comité de sélection, et la recommandation au conseil ;

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M. Guy Bernard

Le maire et le directeur général sont mandatés à préparer un affichage publi-postage avec description de tâches pour le poste de journalier, conducteur, et à former le comité de sélection selon la politique de dotation de personnel en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-077 DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Guy Bernard au poste de chef pompier, en date du 3 mars 2006 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un directeur d'incendie pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une continuité des tâches minimales dudit département, jusqu'à nomination d'un nouveau directeur ;

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M^{me} Josée Simon

Le conseil accepte la démission de monsieur Guy Bernard comme chef pompier et mandate le maire et le directeur général à préparer un affichage publi-postage avec description de tâches pour le poste de directeur du service d'incendie. La possibilité de s'associer avec une ou des municipalités avoisinantes afin d'assurer un poste à temps plein devra aussi être prise en considération.

Monsieur Yvan Roy est nommé responsable de la gestion du service d'incendie pour la période transitoire à la nomination d'un nouveau directeur d'incendie.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-078 DÉLÉGATION DU POUVOIR DE GESTIONNAIRE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 du *Code Municipal* le conseil peut ajouter aux pouvoirs et obligations du directeur général de sa municipalité, ceux prévus aux deuxième et troisième alinéas de l'article 113 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT que ses pouvoirs peuvent comprendre ceux de *Gestionnaire* et *Pouvoir de suspension* ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent ajouter les pouvoirs de *Gestionnaire* seulement à ceux du directeur général ;

Sur proposition de M^{me} Ginette Quesnel
Appuyée par M. Guy Bernard

Les membres du conseil délèguent les pouvoirs de *Gestionnaire* au directeur général. Ainsi, il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la municipalité, sauf sur le vérificateur général qui relève directement du conseil. À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la loi.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-079 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur le maire Robert Demers donne avis qu'un règlement sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme sera présenté au cours d'une session ultérieure du conseil.

2006-03-080 POLITIQUE DE FRAIS DE SUBSISTANCE

CONSIDÉRANT que les employés et les élus de la Municipalité de Lac-des-Plages sont susceptibles, suite à leur fonction et responsabilités à parfaire leur connaissance par le biais de colloques, journée de formation, congrès, rencontre à la MRC ou autre. Ils peuvent aussi avoir à représenter la municipalité lors de diverses activités. Ce faisant, ils ont droit à une allocation de subsistance défrayant de façon raisonnable leur frais de repas ou de coucher ;



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les coûts de subsistance équitablement, afin de gérer les deniers publics de façons rationnelles, et faire preuve d'une gestion transparente ;

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

La politique de frais de subsistance est adopté et s'établit comme suit : L'employé ou l'élu autorisé à participer à une formation, à un colloque, à un congrès ou autre ou autorisé à représenter la municipalité dans une activité a droit à une allocation de subsistance en autant que le temps de repas alloué ne lui permette pas de prendre son repas à son lieu de résidence. En ce qui a trait à l'allocation de coucher, cette dernière est acceptée si le lieu de rencontre est de 100 kilomètres et plus.

Les coûts maxima, accompagnés d'une pièce justificative, sont :

Déjeuner : 7,15\$

Dîner : 14,30\$

Souper : 21,55\$

Coucher : Selon le coût d'une chambre à occupation simple à l'hôtel ou à lieu la réunion.

De plus, l'autorisation de dépense doit suivre la procédure hiérarchique établie, et l'autorisation de paiement doit être entérinée par le conseil.

Adoptée à majorité
Monsieur le conseiller Pierre Boivin enregistre sa dissidence.

2006-03-081 REMPLACEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2005-10-271 autorisant l'embauche de monsieur Gaétan Poudrette comme nouveau pompier volontaire;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Gaétan Poudrette;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Jacques Poudrette;

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte la démission de monsieur Gaétan Poudrette et l'embauche monsieur Jacques Poudrette comme remplaçant, en tant que pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-082 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AMÉNAGEMENT D'UN BELVÈDÈRE AUX ABORDS DE LA NOUVELLE ROUTE 323

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports est en voie de procéder à la reconstruction de la route 323 dans la partie du contournement du village de Lac-des-Plages ;

CONSIDÉRANT qu'il y aura un réaménagement complet de la bretelle d'accès au village dans la partie sud, à la limite de Saint-Émile-de-Suffolk ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire que cet accès en provenance de l'Outaouais en soit un privilégié pour l'attrait touristique de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un excellent moyen de mettre en valeur la beauté de la région et du lac Des Plages serait d'aménager un belvédère à cet endroit, permettant ainsi aux touristes de bénéficier d'un point de vue exceptionnel ;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande au ministère des Transports d'inclure l'aménagement d'un belvédère aux abords de la bretelle d'accès sud du village de Lac-des-Plages lors de la construction de la nouvelle route 323.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-083 TERRAIN DE LA FABRIQUE – OFFRE D'ACHAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2005-10-268 stipulant les conditions d'une offre d'achat pour une parcelle de terrain situé près du cimetière ;

CONSIDÉRANT la contre proposition de la Fabrique Saint-André-de-Lac-des-Plages, datée du 21 septembre 2005;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Guy Bernard



La Municipalité de Lac-des-Plages, après maintes discussions avec la Fabrique Saint-André-de-Lac-des-Plages, pour un terrain longeant la partie sud du cimetière, dépose une offre d'achat, selon les conditions suivantes, savoir :

- La municipalité accepte de verser un montant de 2 000 \$ à la Fabrique pour l'acquisition d'un terrain d'environ 50 pieds x 210 pieds situé au sud du cimetière.
- Érection d'une clôture le long dudit terrain et du cimetière, sur une distance d'environ 450 pieds, dont les frais seront assumés par la municipalité, et dont les matériaux utilisés feront l'objet d'une entente mutuelle.
- La municipalité abandonne partiellement la servitude de passage réelle et perpétuelle consentie par le contrat numéro 268969.
- La municipalité assume tous les frais d'arpentage et de notaire pour cette transaction.

De plus, sur acceptation de ladite offre, le maire et le directeur général sont mandatés et autorisés à signer tout document en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-084 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le directeur général, secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2006. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2006-03-085 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600089	2006-02-07	117	LDP LOISIR	subvention patinoire 2006	2 000,00 \$
200600090	2006-02-08	268	2963-2072 Québec inc	contrat de cueillette de recyclage	1 265,28 \$
200600091	2006-02-08	24	HYDRO-QUEBEC	électricité plage	50,27 \$
200600092	2006-02-10	24	HYDRO-QUEBEC	électricité hôtel de ville	905,11 \$
200600093	2006-02-17	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	621,57 \$
200600094	2006-02-11	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains	26,40 \$
200600095	2006-02-16	48	TÉLÉBEC S.E.C.	équipements téléphoniques	237,32 \$
200600096	2006-02-16	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat	145,51 \$
200600097	2006-02-16	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone incendie	79,73 \$
200600098	2006-02-16	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone bibliothèque	99,74 \$
200600099	2006-02-14	47	Postes Canada	timbres	292,49 \$
200600100	2006-02-14	3	CRSBP de l'Outaouais inc.	cotisation 2006, Visa-Biblio, Internet	2 143,33 \$
200600101	2006-02-14	121	DICOM express inc.	envoi - analyse d'eau	17,20 \$
200600102	2006-02-17	157	Ministre du Revenu du Québec	ajustement FSS - masse salariale	143,81 \$
200600103	2006-02-22	288	MAURICE, George	remboursement de taxe	524,63 \$
200600104	2006-02-24	32	M.R.C. PAPINEAU	Quote-part - 1er versement	18 062,51 \$
200600105	2006-02-24	47	Postes Canada	timbres	186,63 \$
200600106	2006-02-28	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	197,11 \$
200600107	2006-03-03	291	CARRA	DAS & Cotisation employeur	126,10 \$
200600108	2006-03-03	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	1 268,89 \$
200600109	2006-03-03	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	2 685,41 \$
Total des chèques émis					31 079,04 \$

Salaires :

Chèque	Date	Nom	Code de l'employé	Montant
200690040	2006-02-09	BERNARD GUY	0-BERGU	822,40 \$
200690041	2006-02-09	DAGENAIS DENIS	1-DAGDE	502,68 \$
200690042	2006-02-09	MCAULEY NANCY	1-MCANA	394,60 \$
200690043	2006-02-09	ROY YVAN	1-ROYVY	382,57 \$
200690044	2006-02-09	NADON FRANCOIS	2-NADFR	453,77 \$
200690045	2006-02-09	RAYMOND MARIO	2-RAYMA	504,36 \$
200690046	2006-02-16	DAGENAIS DENIS	1-DAGDE	502,68 \$
200690047	2006-02-16	MCAULEY NANCY	1-MCANA	443,53 \$
200690048	2006-02-16	ROY YVAN	1-ROYVY	294,98 \$
200690049	2006-02-16	NADON FRANCOIS	2-NADFR	453,77 \$
200690050	2006-02-23	DAGENAIS DENIS	1-DAGDE	502,68 \$
200690051	2006-02-23	MCAULEY NANCY	1-MCANA	364,47 \$
200690052	2006-02-23	ROY YVAN	1-ROYVY	310,77 \$
200690053	2006-02-23	TESSIER MICHELINE	1-TESMI	361,12 \$
200690054	2006-02-23	NADON FRANCOIS	2-NADFR	453,77 \$
200690055	2006-02-23	RAYMOND MARIO	2-RAYMA	504,36 \$
200690056	2006-03-02	BERNARD GUY	0-BERGU	273,24 \$
200690057	2006-03-02	BOIVIN PIERRE	0-BOIPI	276,08 \$
200690058	2006-03-02	CHARTRAND JOHANNE	0-CHAJO	276,08 \$
200690059	2006-03-02	DEMERS ROBERT	0-DEMRO	784,31 \$
200690060	2006-03-02	DUMONT DIANE	0-DUMDI	276,08 \$
200690061	2006-03-02	QUESNEL GINETTE	0-QUEGI	276,08 \$



200690062	2006-03-02	SIMON JOSÉE	0-SIMJO	276,08 \$
200690063	2006-03-02	DAGENAIS DENIS	1-DAGDE	502,68 \$
200690064	2006-03-02	MCAULEY NANCY	1-MCANA	404,63 \$
200690065	2006-03-02	ROY YVAN	1-ROYVY	273,91 \$
200690066	2006-03-02	NADON FRANCOIS	2-NADFR	453,77 \$
200690067	2006-03-02	RAYMOND MARIO	2-RAYMA	144,77 \$
200690068	2006-03-02	BÉLISLE MARIO	3-BELMA	35,85 \$
200690069	2006-03-02	BERNARD ALAIN	3-BERAL	107,55 \$
200690070	2006-03-02	BERNARD CLAUDE	3-BERCL	107,55 \$
200690071	2006-03-02	BOYER JEAN-FRANCOIS	3-BOYJE	35,85 \$
200690072	2006-03-02	FOURNIER BENOIT	3-FOUBE	71,70 \$
200690073	2006-03-02	LAUZON CHARLES	3-LAUCH	119,50 \$
200690074	2006-03-02	LAUZON-MICHAUD JIMMY	3-LAUJI	143,40 \$
200690075	2006-03-02	LAVOIE RICHARD	3-LAVRI	212,45 \$
200690076	2006-03-02	NADON JUSTIN	3-NADJU	191,20 \$
200690077	2006-03-02	POUDRETTE JACQUES	3-POUJA	119,50 \$
Total des chèques :				12 614,77 \$

2006-03-086 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600110	2006-03-04	2	AGRODOR	combinaisons, cric, fluides, couteau	521,82 \$
200600111	2006-03-04	3	CRSBP de l'Outaouais inc.	inscription journée des biblios	17,25 \$
200600112	2006-03-04	4	BIO-SERVICES (1995) inc.	analyses d'eau	126,53 \$
200600113	2006-03-04	5	Bois de Const. Chénéville inc..	pinceau et colle	6,80 \$
200600114	2006-03-04	12	A.D.M.Q.	guide du gestionnaire municipal	32,10 \$
200600115	2006-03-04	21	CENTRE DE REP. C.B. enr.	changer poignée de porte GMC 3500	617,51 \$
200600116	2006-03-04	23	Hôtel du Lac-des-Plages	buffet pour rencontre des employés	86,27 \$
200600117	2006-03-04	27	INFOTECH	comptes de taxes	245,78 \$
200600118	2006-03-04	29	H. LEGGETT & FILS inc.	diesel	3 696,90 \$
200600119	2006-03-04	32	M.R.C. PAPINEAU	équilibre du rôle	558,25 \$
200600120	2006-03-04	38	Petite caisse	timbres	49,46 \$
200600121	2006-03-04	69	Éditions de la Petite-Nation	publicité Impression Nature	224,30 \$
200600122	2006-03-04	74	DANIEL CHARLEBOIS, c.a.	vérification & rapport financier 2005	4 831,05 \$
200600123	2006-03-04	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	92,50 \$
200600124	2006-03-04	86	Groupe Lyras	assurances garage	504,67 \$
200600125	2006-03-04	107	Excavation J.C. Proulx	chargement de sable	1 152,56 \$
200600126	2006-03-04	122	TESSIER, Micheline	remboursement de romans	57,59 \$
200600127	2006-03-04	130	Visa Desjardins	vin pour rencontre des employés	181,63 \$
200600128	2006-03-04	131	Servitech inc.	CD Vision	161,83 \$
200600129	2006-03-04	160	Les Machineries St-Jovite inc.	palan, chariot, huile, filtre	954,30 \$
200600130	2006-03-04	167	Tricentris, centre de tri	subvention annuelle	264,00 \$
200600131	2006-03-04	193	S.C.A. de St-Jovite	huile à chauffage	4 424,53 \$
200600132	2006-03-04	194	Défi Sport Marine Motoneige inc.	coffre de scie à chaîne	52,73 \$
200600133	2006-03-04	209	GRAVEL, Jean-Luc	honoraires & dépl. - pompier I	467,04 \$
200600134	2006-03-04	213	BOIVIN, Pierre	remb. Repas - formation des élus	18,39 \$
200600135	2006-03-04	219	MAJOR, Robert	honoraires & dépl. - pompier I	727,20 \$
200600136	2006-03-04	226	Lalande Tremblay avocats	honoraires - infractions pénales	191,23 \$
200600137	2006-03-04	227	Fonds de l'information foncière	mutations de février	18,00 \$
200600138	2006-03-04	235	DEMERS, Robert	remb. Kilo & repas - formation	86,69 \$
200600139	2006-03-04	256	LAVOIE, Richard	honoraires & dépl. - pompier I	772,90 \$
200600140	2006-03-04	257	Service d'extincteur mobile enr.	2 extincteurs pour garage	225,45 \$
200600141	2006-03-04	278	Municipalité de Papineauville	remplissage de bonbonnes	11,50 \$
200600142	2006-03-04	282	Boulet-Barbe enr.	réparation de luminaires	223,27 \$
200600143	2006-03-04	283	Gaétan Hotte Inc.	remorquage - INTER 7500	580,88 \$
200600144	2006-03-04	302	9042-1348 Québec inc.	formation - ronde de sécurité	115,02 \$
200600145	2006-03-04	309	ANDRÉ MARCELAIS	réservoir et installation	360,00 \$
Total des chèques émis					22 657,93 \$

Sur proposition de M. Pierre Boivin
Appuyée par M^{me} Ginette Quesnel

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur l'inventaire de la caserne :

Monsieur Jean-Luc Gravel dépose copie de son rapport d'évaluation des équipements incendie de la Municipalité de Lac-des-Plages. Il commente aussi l'état d'usure, la désuétude de certains équipements, la conformité des autres, l'état général dudit équipement.

2006-03-087 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-03- 068, 2006-03-069, 2006-



03-070, 2006-03-071, 2006-03-074, 2006-03-075, 2006-03-077, 2006-03-080, 2006-03-081, 2006-03-083, 2006-03-084, 2006-03-085 et 2006-03-086 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais
Directeur général, secrétaire-trésorier

2006-03-088 LEVÉE DE LA SESSION

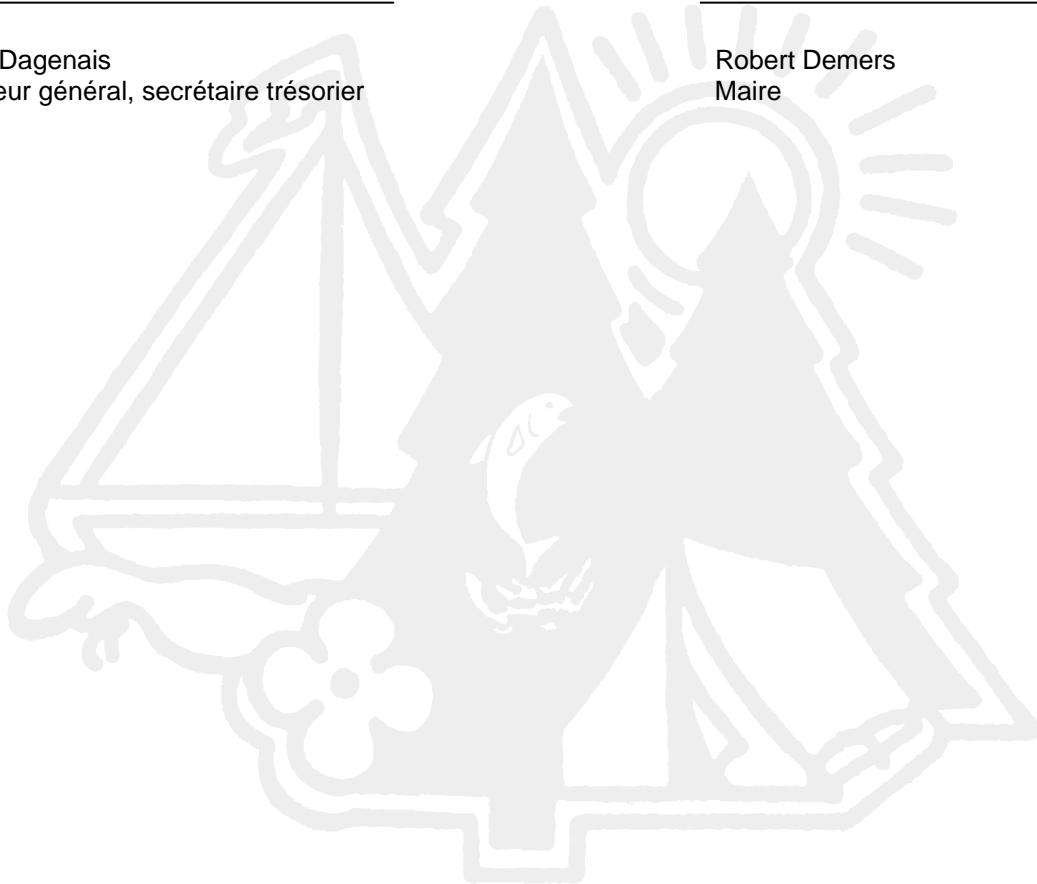
Sur proposition de M^{me} Diane Dumont
Appuyée par M. Guy Bernard

À 21 h 16, la session est levée.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Directeur général, secrétaire trésorier

Robert Demers
Maire





2006-04-07
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M^{me} DIANE DUMONT
M^{me} JOHANNE CHARTRAND

M^{me} JOSÉE SIMON
M. PIERRE BOIVIN

M^{me} GINETTE QUESNEL
M. GUY BERNARD

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la session ouverte

2006-04-089 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

2006-04-090 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Le procès-verbal de la session du 3 mars 2006 soit adopté, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Une liste des correspondances reçues au secrétariat est déposée à la table du conseil et disponible pour l'assistance.

2006-04-091 SERVICE ANIMATION JEUNESSE OUTAOUAIS – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT la demande de don par *Service Animation Jeunesse Outaouais (SAJO)* dans le but d'assurer le financement des services en loisir et en sport pour la jeunesse de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages, en collaboration avec LDP LOISIR, organise des camps de jour pour les jeunes, et, de ce fait, ceux-ci ne participent pas aux activités organisées par SAJO;

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages informe *Service Animation Jeunesse Outaouais* qu'elle ne leur accorde aucune subvention pour l'instant car les sommes sont plutôt retenues pour l'organisation de camps de jour à Lac-des-Plages.

Adopté à l'unanimité

2006-04-092 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR 2006

CONSIDÉRANT la demande de soumission sur invitation pour la fourniture de services comptables pour les écritures de régularisation, la préparation, la production, et la vérification du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de *Amyot Gélinas*, au montant de 7 500 \$, *Daniel Charlebois, c.a.*, au montant de 6 500 \$, et de *Raymond Chabot Grant Thornton*, au montant de 5 750 \$;

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages accepte la soumission de *Raymond Chabot Grant Thornton*, pour la fourniture de services comptables pour les écritures de régularisation, la préparation, la production, et la vérification du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006, au montant de 5 750 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité

2006-04-093 CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS



CONSIDÉRANT que jusqu'à ce jour aucun des employés municipaux n'a eu d'entente écrite sur ses conditions de travail ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge à propos d'établir une entente pour préciser les termes et conditions de la fourniture des services de chacun des employés de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater le Maire à signer les contrats de travail avec description de tâches afférentes à chaque poste, avec chacun des employés ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Le Maire soit mandaté à signer les contrats de travail de chacun des employés municipaux, en y annexant les descriptions de tâches afférentes à chaque poste.

Adopté à l'unanimité

2006-04-094 TRAVAUX – PONCEAU DU CHEMIN DU BALUCHON

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2005, des inondations à répétition du chemin du Baluchon dans le secteur du Petit lac de la Carpe ont été causées par l'obstruction des ponceaux par les castors, rendant la conduite automobile périlleuse dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que l'installation des ponceaux en place est désuète, non fonctionnelle et vulnérable à l'obstruction par les castors ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ladite installation afin de rendre ce secteur plus sécuritaire aux automobilistes ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de travaux en milieu humide requérant l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs ;

Il est proposé par M^{me} Johanne Chartrand

QUE L'inspecteur municipal en travaux publics soit mandaté à requérir les approbations nécessaires à la réalisation des travaux de remplacement des ponceaux du chemin du Baluchon dans le secteur du Petit lac de la Carpe. De plus, celui-ci est autorisé à signer tout document en conséquence.

Adopté à l'unanimité

2006-04-095 AVIS LÉGAL – DOSSIER PLOUFFE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages a déterminé l'assiette du chemin Chalifoux, en suivant les articles 738 à 738.3 du Code Municipal (C.M., L.R.Q., c. C-27-1, a. 738) ;

CONSIDÉRANT la demande de compensation présentée par les représentants de madame Marie-France Plouffe à cet égard ;

CONSIDÉRANT que selon les recherches de titres effectués par la municipalité, le terrain de madame Plouffe semble être l'objet d'une servitude de passage pour le chemin Chalifoux ;

CONSIDÉRANT que madame Plouffe soutient que son terrain n'est l'objet d'aucune servitude ;

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QU' Un avis légal soit demandé auprès d'un avocat afin d'établir le statut réel du chemin Chalifoux, dans la partie qui longe les terrains de madame Marie-France Plouffe, et de la procédure à suivre dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité

2006-04-096 RÈGLEMENT NUMÉRO 58-2006 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'article 146 prévoit qu'un « conseil municipal peut, par règlement, constituer un comité consultatif d'urbanisme. » ;

CONSIDÉRANT que la mission première d'un CCU est de fournir des recommandations au conseil municipal sur les sujets se rapportant à l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme doit voir à l'application du plan d'urbanisme, notamment par l'interprétation du règlement de zonage, du règlement de lotissement, du règlement de zonage, du règlement de construction ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 3 mars 2006;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Guy Bernard



QUE **LE CONSEIL MUNICIPAL STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 : RÔLE ET MANDATS :

- Faire des recommandations au conseil municipal en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- Agir comme un intermédiaire de premier plan entre le citoyen et le conseil municipal ;
- Étudier les demandes de dérogation mineure et faire une recommandation au Conseil municipal ;
- Offrir à la communauté un accès à des outils de gestion du territoire plus souples ;
- Évaluer le contenu du plan et des règlements d'urbanisme lorsque nécessaire en rapport avec l'évolution des besoins de la Municipalité et en proposer la modification ;
- Permettre une diversité des points de vue et accroître la participation des citoyens ;
- Collaborer à la protection des paysages et du patrimoine bâti (intégration architecturale, analyse de projets particuliers, etc.)

ARTICLE 3 : COMPOSITION :

Le comité consultatif d'urbanisme est composé de 4 représentants choisis auprès de la population de la municipalité, à l'exclusion des élus, d'un conseiller et de l'officier en Bâtiment et en Environnement. Le Maire est membre d'office. Il peut assister aux séances du Comité et participer aux délibérations. Le Maire et l'officier en Bâtiment et en Environnement sont sans droit de vote.

Le conseil nomme, par résolution, les 5 membres pour siéger sur le Comité.

ARTICLE 4 : DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES :

En ce qui a trait au premier mandat, le Conseil nomme deux membres pour un an et les trois autres membres pour deux ans. Par la suite, la durée du mandat est de deux ans.

Une fois le mandat terminé, il appartient au Conseil de le renouveler ou non ledit mandat.

En cas de vacance, pour cause de démission, de destitution, d'incapacité d'agir ou de décès d'un membre, le Conseil procède à la nomination d'un remplaçant. Le mandat du membre ainsi nommé se termine à l'échéance du mandat de celui qu'il remplace.

Tout membre qui change de statut au cours de son mandat soit de contribuable à membre du conseil ou vice-versa, est réputé avoir démissionné.

ARTICLE 5 : REMPLACEMENT :

Le Conseil peut, en tout temps, révoquer le mandat d'un membre et lui substituer un remplaçant pour terminer son mandat. Le Conseil peut, destituer et remplacer un des membres du Comité qui aurait manqué plus de trois assemblées régulières consécutives du Comité.

ARTICLE 6 : SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

Le Comité siège en séance régulière une fois par mois.

Le Conseil municipal, le directeur général, le président ou deux membres du Comité peuvent demander au secrétaire de convoquer une séance spéciale du Comité en donnant un avis écrit préalable de 24 heures franc entre l'avis et la séance, par la poste ou en main propre, incluant le contenu de l'ordre du jour.

Toutes les séances du comité consultatif d'urbanisme ont lieu à huit clos. Toutefois, le président du Comité peut inviter un requérant ou son mandataire à exposer un projet. De plus, toute personne ressource désignée par résolution du Conseil peut assister aux réunions du Comité.

ARTICLE 7 : QUORUM ET DROIT DE VOTE :

Le Comité a quorum lorsque la majorité des membres du Comité nommés par le Conseil municipal sont présents à la séance. Chaque membre du Comité a un vote à l'exception du Maire et de l'Officier en Bâtiment et en Environnement qui n'ont pas de droit de vote.

ARTICLE 8 : DÉCISIONS :

Sauf les cas expressément prévus par le présent règlement, toute décision du Comité doit s'exprimer sous forme de résolution, adoptée à la majorité des voix des membres présents.

Le président ou toute autre personne qui préside une assemblée du Comité a le droit de vote mais n'est pas tenu de le faire. En cas d'égalité des voix, la décision du président est prépondérante.

ARTICLE 9 : INTÉRÊT :



Un membre du Comité ne doit ni voter ni prendre part à une délibération dans laquelle il a un intérêt personnel. Durant la délibération dans laquelle il a un intérêt personnel, il doit quitter la salle de la séance jusqu'à la fin du traitement de cette délibération.

ARTICLE 10 : PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT :

À la première séance qui suit leur nomination, les membres du Comité choisissent parmi eux un président et un vice-président qui demeurent en fonction un an.

Le président et le vice-président sont nommés par le Conseil municipal sur recommandation des membres du Comité.

Le président dirige les délibérations du Comité, le représente au besoin en dehors de ses assemblées et signe tous les documents pertinents émanant du Comité. En son absence ou en cas d'incapacité d'agir, du président, le vice-président, dirige les délibérations du Comité.

ARTICLE 11 : SECRÉTAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

Le poste de secrétaire est occupé par l'officier en Bâtiment et en Environnement. Le secrétaire du Comité prépare l'ordre du jour, rédige le procès-verbal des séances et s'acquitte de la correspondance.

Le secrétaire du Comité transmet au Directeur général une copie du procès-verbal de la séance du Comité pour faire partie des archives de la Municipalité. Une photocopie du procès-verbal doit être remise à chacun des membres du Comité et du Conseil municipal.

ARTICLE 12 : PERSONNE RESSOURCE :

Le Conseil municipal peut aussi adjoindre au Comité de façon ad hoc d'autres personnes dont les services lui seraient nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Toutefois, ces personnes n'auront pas le droit de vote.

ARTICLE 13 : RÉGIE INTERNE :

Le Comité peut, par résolution et en conformité avec le présent règlement, adopter ses propres règles de procédures pour la tenue de ses assemblées et pour sa régie interne en général ; ces règles seront consignées par écrit dans son registre des délibérations. Le procès-verbal de chaque assemblée du Comité sera signé par le président ou par le membre ayant présidé l'assemblée et par le secrétaire, lors de son adoption.

ARTICLE 14 : RAPPORT D'ACTIVITÉ :

Le Comité doit, en début décembre de chaque année, présenter au Conseil municipal lors de son assemblée régulière un rapport de ses activités de l'année en cours et les prévisions de dépenses pour l'année suivante.

ARTICLE 15 : TRAITEMENT DES MEMBRES :

Les membres du Comité ne reçoivent aucune rémunération sauf si une ou des membres doivent représenter la municipalité. Dans ce cas, la politique de subsistance s'applique. Toute dépense doit être approuvée par le Conseil municipal.

ARTICLE 16 : LE RÈGLEMENT ET LES LOIS :

Aucun article du présent règlement ne peut avoir comme effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi du Canada ou du Québec.

ARTICLE 17 : PRÉSÉANCE :

Lorsqu'une disposition du présent règlement est incompatible avec tout autre règlement municipal, la disposition la plus restrictive ou prohibitive doit s'appliquer. Lorsque des dispositions du présent règlement sont incompatibles, la disposition spécifique s'applique par rapport à la disposition générale.

ARTICLE 18 : TERRITOIRE ASSUJETTI :

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire sous la juridiction de la Municipalité de Lac-des-Plages.

ARTICLE 19 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en mars 2006, pour étude et considération.

2006-04-097 CHÈQUES ÉMIS

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :



Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600146	2006-03-06	268	2963-2072 Québec inc	contrat de cueillette de recyclage	1 265,28 \$
200600147			chèque annulé		
200600148	2006-03-06	130	Visa Desjardins	unité de mémoire Flash	124,13 \$
200600149	2006-03-07	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains	31,55 \$
200600150	2006-03-07	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat	150,75 \$
200600151	2006-03-07	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone incendie	79,73 \$
200600152	2006-03-07	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone biblio	99,74 \$
200600153	2006-03-07	48	TÉLÉBEC S.E.C.	centrex	237,32 \$
200600154	2006-03-07	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	424,56 \$
200600155	2006-03-07	224	MAQ Construction inc	4e versement - garage municipal	18 345,22 \$
200600156	2006-03-07	48	TÉLÉBEC S.E.C.	cellulaires	140,83 \$
200600157	2006-03-07	121	DICOM express inc.	courrier - analyse d'eau	34,41 \$
200600158	2006-03-10	89	GUIMOND, Émilien	remboursement de taxe	30,37 \$
200600159	2006-03-10	47	Postes Canada	timbres	117,33 \$
200600160	2006-03-15	42	RECEVEUR GENERAL	renouvellement de licence FM	311,00 \$
200600161	2006-03-15	8	C.S.S.T.	cotisation 2006	2 626,81 \$
200600162	2006-03-15	162	ADMQ - Zone Outaouais	formation - Devis & soumissions	65,00 \$
200600163	2006-03-15	43	S.A.A.Q.	immatriculation véhicules	4 285,00 \$
200600164	2006-03-16	47	Postes Canada	timbres	75,33 \$
200600165	2006-03-28	47	Postes Canada	timbres - bulletin & discours du maire	367,61 \$
200600166	2006-03-29	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains	42,50 \$
200600167	2006-03-29	48	TÉLÉBEC S.E.C.	cellulaires	116,87 \$
200600168	2006-03-29	24	HYDRO-QUEBEC	électricité hôtel de ville	827,46 \$
200600169	2006-03-29	24	HYDRO-QUEBEC	électricité plage	37,76 \$
200600170	2006-03-29	24	HYDRO-QUEBEC	électricité garage municipal	85,07 \$
200600171	2006-03-31	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	197,11 \$
200600172	2006-03-31	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat	155,52 \$
200600173	2006-03-31	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone incendie	79,73 \$
200600174	2006-03-31	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone bibliothèque	99,74 \$
200600175	2006-03-31	48	TÉLÉBEC S.E.C.	ligne Centrex	237,32 \$
200600176	2006-03-31	24	HYDRO-QUEBEC	ajustement électricité garage	273,49 \$
200600177	2006-04-01	42	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR 10774	1 421,81 \$
200600178	2006-04-01	157	Ministre du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR 10774	2 995,71 \$
200600179	2006-04-01	291	CARRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR 10774	134,80 \$
200600180	2006-04-01	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	469,95 \$
200600181	2006-04-01	268	2963-2072 Québec inc	contrat de cueillette de recyclage	1 265,28 \$
200600182	2006-04-05	121	DICOM express inc.	frais de courrier	34,41 \$
Total des chèques émis					37 286,50 \$

Salaires	2006-03-09				2104,02 \$
	2006-03-16				2160,79 \$
	2006-03-23				1894,04 \$
	2006-03-30				2592,28 \$
	2006-04-06				4276,63 \$
Total des salaires :					10 923,74 \$

2006-04-098 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600183	2006-04-08	2	AGRODOR	huile, antigel, graisse, entonnoir	83,92 \$
200600184	2006-04-08	3	CRSBP de l'Outaouais inc.	cotes et cartes de prêt	19,83 \$
200600185	2006-04-08	5	Bois de Const. Chénéville inc..	calcium	219,92 \$
200600186	2006-04-08	21	CENTRE DE REP. C.B. enr.	2e vers. Déneigement stationnement	934,51 \$
200600187	2006-04-08	26	L'information du Nord	pub - Directeur des incendies	503,81 \$
200600188	2006-04-08	27	INFOTECH	frais de courrier	44,74 \$
200600189	2006-04-08	29	H. LEGGETT & FILS inc.	maillon rapide	5,28 \$
200600190	2006-04-08	38	Petite caisse	circulaire concours photo	115,00 \$
200600191	2006-04-08	55	Municipalité de Duhamel	service de cueillette des ordures	1 506,65 \$
200600192	2006-04-08	59	Ministre des Finances	abonnement hivernal - météo	35,08 \$
200600193	2006-04-08	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de déplacements	182,78 \$
200600194	2006-04-08	107	Excavation J.C. Proulx	chargement de sable	157,58 \$
200600195	2006-04-08	116	Les Ent. Malette enr.	désodorisant	41,18 \$
200600196	2006-04-08	119	CHENAIL, Jacques	honoraires - Pompier I	60,00 \$
200600197	2006-04-08	128	Excavation O.P.C.	pelle & chargeuse - déglacage	1 009,35 \$
200600198	2006-04-08	130	Visa Desjardins	ruban pour télécopieur	235,05 \$
200600199	2006-04-08	131	Servitech inc.	CD Vision	161,83 \$
200600200	2006-04-08	141	Fournitures & Ameublement du Qc	reliure, papier, crayons	145,94 \$
200600201	2006-04-08	153	ROY, Yvan	remb. De barils pour poubelles	161,04 \$
200600202	2006-04-08	156	Centre Mécanique L.D.P. inc.	vérification problème moteur	90,00 \$
200600203	2006-04-08	169	Teckn-O-Laser Company	cartouches encre - copieur	72,21 \$
200600204	2006-04-08	193	S.C.A. de St-Jovite	diesel	853,92 \$
200600205	2006-04-08	209	GRAVEL, Jean-Luc	honoraires - inventaire incendie	1 154,08 \$
200600206	2006-04-08	213	BOIVIN, Pierre	rencontre du CLD	18,50 \$



200600207	2006-04-08	219	MAJOR, Robert	honoraires & dépl. - Pompier I	446,88 \$
200600208	2006-04-08	226	Lalande Tremblay avocats	honoraires - infractions pénales	154,80 \$
200600209	2006-04-08	227	Fonds de l'information foncière	mutations de mars	21,00 \$
200600210	2006-04-08	235	DEMERS, Robert	remb. De kilométrage	120,62 \$
200600211	2006-04-08	241	MCAULEY, Nancy	remboursement de kilométrage	237,91 \$
200600212	2006-04-08	250	ROC Signalisation	enseignes de stationnement	109,05 \$
200600213	2006-04-08	256	LAVOIE, Richard	honoraires & dépl. - Pompier I	994,57 \$
200600214	2006-04-08	257	Service d'extincteur mobile enr.	vérification & remplissage d'extincteurs	205,30 \$
200600215	2006-04-08	266	DUMONT, Diane	remboursement de kilométrage	39,22 \$
200600216	2006-04-08	282	Boulet-Barbe enr.	réparation de luminaires	331,85 \$
200600217	2006-04-08	283	Gaétan Hotte Inc.	lave-vitres	2,78 \$
200600218	2006-04-08	302	9042-1348 Québec inc.	livrets - ronde de sécurité	92,02 \$
Total des chèques émis					10 568,20 \$

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Les comptes qui précèdent soient approuvés, et que le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier, sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adopté à l'unanimité

2006-04-099 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-04-092, 2006-04-093, 2006-04-094, 2006-04-095, 2006-04-096, 2006-04-097, et 2006-04-098 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

2006-04-100 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE À 20 h 13, la séance est ajournée au vendredi 21 avril 2006, à 19 h.

Adopté à l'unanimité

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

Robert Demers
Maire



2006-04-21

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 21 avril 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M^{me} DIANE DUMONT
M. PIERRE BOIVIN**

**M^{me} JOSÉE SIMON
M. GUY BERNARD**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAIS** est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

2006-04-101 EMBAUCHE DU JOURNALIER - CONDUCTEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-03-076 mandatant le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier à préparer un affichage pour le poste de journalier – conducteur et former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues de messieurs Mario Raymond, Pierre Marleau, Armand Saulnier, et Richard Lavoie;

CONSIDÉRANT que suite aux entrevues avec les candidats, ledit comité a soumis la recommandation d'embauche de M. Mario Raymond;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La recommandation du comité de sélection pour l'embauche du journalier – conducteur soit entérinée, et que le Maire soit mandaté à signer le contrat de travail de M. Mario Raymond, en y annexant la description de tâches afférente à ce poste.

Adopté à l'unanimité

2006-04-102 TRAVAUX – PONCEAU DU CHEMIN DU CHENAIL-DU-MOINE

CONSIDÉRANT que depuis le début du printemps 2006, et à plusieurs reprises en 2005, des inondations à répétition ont eues lieu sur le chemin du Chenail-du-Moine dans le secteur du 180, chemin du Chenail-du-Moine par l'obstruction des ponceaux par les castors, rendant la conduite automobile périlleuse dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un nouveau ponceau rendrait l'obstruction par les castors moins probable ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ladite installation afin de rendre ce secteur plus sécuritaire aux automobilistes ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de travaux en milieu humide requérant l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs ;

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE L'inspecteur municipal en travaux publics soit mandaté à requérir les approbations nécessaires à la réalisation des travaux de remplacement du ponceau du chemin du Chenail-du-Moine dans le secteur du 180, chemin du Chenail-du-Moine. De plus, celui-ci est autorisé à signer tout document en conséquence.

Adopté à l'unanimité

2006-04-103 DÉVIATION DE LA ROUTE 323 POUR LES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT que l'Hôtel du Lac-des-Plages prévoit organiser d'importantes activités dans le cadre de la Fête Nationale ;

CONSIDÉRANT que lesdites activités se dérouleront à l'hôtel et sur la plage créant ainsi de très nombreuses traversées de la route 323 par les piétons à cet endroit ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages désire mettre en œuvre des mesures concrètes pour assurer la sécurité des personnes et des usagers de la route 323 ;



CONSIDÉRANT la possibilité de contourner vers l'Est l'hôtel du Lac-des-Plages afin d'éviter le secteur à risques ;

CONSIDÉRANT que les pompiers volontaires de la municipalité assureront la signalisation et la surveillance de la déviation de la route ;

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages autorise et appuie l'hôtel du Lac-des-Plages dans sa demande de déviation de la route 323 pour contourner par l'Est le secteur de l'hôtel et sa plage, pendant les festivités de la Fête Nationale. De plus, la municipalité autorise sa brigade de pompiers volontaires à assurer la signalisation et la surveillance de ladite déviation afin de maximiser la sécurité des personnes et des usagers de la route.

Adopté à l'unanimité

2006-04-104 ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE RÉGION LAC-DES-PLAGES - SUBVENTION

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue de l'Association Chasse & Pêche Région Lac-des-Plages pour la réalisation de leurs activités en 2006 ;

CONSIDÉRANT que ladite association a déposée son bilan financier de l'année 2005 ;

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QU' Une subvention au montant de 400 \$ soit accordée à l'Association Chasse & Pêche Région Lac-des-Plages pour l'année 2006.

Adopté à l'unanimité

2006-04-105 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-04-101, 2006-04-102, 2006-04-103, et 2006-04-104 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

2006-04-106 LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La session soit levée à 19 h 22.

Adopté à l'unanimité

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

Robert Demers
Maire



2006-05-05
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M^{me} DIANE DUMONT
M^{me} JOHANNE CHARTRAND

M^{me} JOSÉE SIMON
M. PIERRE BOIVIN

M^{me} GINETTE QUESNEL
M. GUY BERNARD

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI** est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la session ouverte

2006-05-107 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

2006-05-108 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE Le procès-verbal des séances du 7 et 21 avril 2006 soit adopté, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Une liste des correspondances reçues au secrétariat est déposée à la table du conseil et disponible pour l'assistance.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

2006-05-109 ACHATS

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE Les achats suivants soient autorisés et la dépense soit imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

plaques pour noms des membres du conseil	150,00 \$
02.110.00.670 - Fournitures de buresu	150,00 \$
Lettrage - Hôtel de ville	1 150,00 \$
02.190.00.522 - Entretien des bâtiments	1 150,00 \$
Abat poussière liquide (chlorure de magnésium)	14 000,00 \$
02.320.00.635 - Abat poussière	14 000,00 \$
TOTAL:	15 300,00 \$

Adopté à l'unanimité

2006-05-110 RENOUVELLEMENT DES MARGES DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT les besoins de liquidités de la municipalité pour pourvoir à ses engagements, dans le cours normal de ses opérations;

CONSIDÉRANT les besoins temporaires en liquidité de la municipalité pour pourvoir aux paiements des travaux en cours pour la construction du garage municipal, jusqu'au financement permanent du règlement d'emprunt numéro 50-2005;

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La marge de crédit du compte général numéro 280051-4 de la Municipalité de Lac-des-Plages, à la Caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées, soit renouvelée et fixée à un montant maximal de 40 000 \$, avec une disponibilité de 20 000 \$.



ET QUE : La marge de crédit pour le financement temporaire du règlement d'emprunt numéro 50-2005 pour les travaux en cours pour la construction du garage municipal, par l'entremise du Centre financier aux entreprises des Laurentides, soit renouvelée pour un montant maximal de 221 200 \$.

Adopté à l'unanimité

2006-05-111 ÉQUILIBRATION DU RÔLE TRIENNAL 2007-2008-2009

CONSIDÉRANT qu'une équilibrage simulée du rôle d'évaluation triennal 2007-2008-2009, effectuée par SERVITECH, démontre une médiane générale à 83 %;

CONSIDÉRANT que la reconduction du rôle en vigueur, affublée d'une telle médiane aurait un impact négatif sur les indicateurs de performance mesurés par le MAMR, le calcul des quotes-parts au niveau de la MRC, ainsi que la base de répartition des frais relatifs à la Sûreté du Québec et la taxation scolaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu une réserve financière pour l'évaluation;

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages mandate SERVITECH à procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation triennal 2007-2008-2009, selon les tarifs d'honoraires professionnels prévus au contrat les liants à la MRC de Papineau, soit de 21,86 \$ par dossier équilibré. Il s'agit d'environ 1132 dossiers, pour un montant total de 24 745,52 \$.

Adopté à l'unanimité

2006-05-112 POSTE INFORMATIQUE À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que le poste informatique actuel de la responsable de la bibliothèque ne pourra répondre aux besoins et fournir les spécifications nécessaires pour le bon fonctionnement du nouveau module de prêt automatisé (Unicorn) d'ici la fin de 2006;

CONSIDÉRANT la possibilité de subvention à environ 50 % dudit poste informatique;

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages accepte la soumission préparée par le technicien en informatique du Réseau BIBLIO de l'Outaouais, au montant de 1 685,12 \$ taxes incluses, pour un poste informatique pour la responsable de la bibliothèque. Ledit poste pouvant être subventionné en partie, le coût de revient pour la municipalité sera d'environ 900 \$.

Adopté à l'unanimité

2006-05-113 FÊTE NATIONALE – DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 55-2005 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 55-2005 – *Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec* restreint le bruit, les spectacles, la production de son, et l'utilisation de haut-parleurs;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Fête Nationale, l'hôtel du Lac-des-Plages prévoit organiser d'importantes activités, dont un feu d'artifice;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-04-103 concernant l'autorisation et l'appui de la déviation de la route 323 à l'Est de l'hôtel pour ces activités;

CONSIDÉRANT que des citoyens ou des organismes organiseront possiblement des activités pour la Fête Nationale;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages informe la Sûreté du Québec de la MRC de Papineau qu'elle autorise une dérogation au règlement numéro 55-2005 – *Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec* pour l'ensemble de son territoire dans le cadre des festivités de la Fête Nationale, en ce qui a trait au bruit, au spectacle, et au feu d'artifice.

Adopté à l'unanimité

2006-05-114 SAUVETEUR PLAGE - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages est à la recherche d'un sauveteur pour la plage municipale, poste saisonnier;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Line Fiola a soumis sa candidature, passée une entrevue, et s'est montrée très intéressée pour le poste;



CONSIDÉRANT qu'il ne manque à madame Fiola que la certification de sauveteur national plage afin de rencontrer tous les critères d'admissibilité;

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages procède à l'embauche de M^{me} Marie-Line Fiola dès que celle-ci produira une preuve de sa qualification de sauveteur nationale plage. Son emploi comme sauveteur de la plage municipale sera rémunéré au taux horaire de 12 \$, avec un minimum garanti de 20 heures par semaine, et une disponibilité de 7 jours par semaine. Son emploi sera d'une durée de 8 semaines, avec une moyenne de 30 heures par semaine. À la fin du contrat de M^{me} Fiola, un ajustement sera établi selon les heures réellement travaillées.

Adopté à l'unanimité

2006-05-115 OFFICIÈRE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT - RÉMUNÉRATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2005-04-101 ayant trait à la nomination de madame Nancy McAuley à titre d'Officière en Bâtiment et en Environnement et responsable de l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT que madame McAuley s'acquitte depuis plus d'un an de ses nouvelles tâches, et ce, d'excellente façon, et a suivi différentes formations qui lui permettent de compléter son expérience professionnelle;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La rémunération horaire de M^{me} Nancy McAuley soit majorée de 0,50 \$, passant ainsi à 15,85 \$, et que son horaire hebdomadaire soit de 30 heures.

Adopté à majorité

2006-05-116 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 58-2006 – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) par la résolution numéro 2006-04-096;

CONSIDÉRANT que l'article 3 dudit règlement établi à quatre personnes de la municipalité les représentants de la population siégeant sur ledit comité;

CONSIDÉRANT que de nombreuses personnes se sont inscrites pour faire partie de ce comité, et qu'elles ont été rencontrées;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages nomme MM. Daniel Marcotte, Pierre Normandeau, Stéphane Jean, et Regent Simard comme représentants de la population pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU). Les mandats de MM. Daniel Marcotte et Pierre Normandeau seront de deux ans, alors que ceux de MM. Stéphane Jean et Regent Simard seront d'un an.

QUE : M. Guy Bernard siégera en tant que membre du conseil chargé de dossier.

Adopté à l'unanimité

2006-05-117 ENTENTE INTER MUNICIPALE POUR LA CUEILLETTE DU RECYCLAGE ET DES ORDURES MÉNAGÈRES

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Municipalité de Namur pour la fourniture de l'équipement requis, avec conducteur, pour la cueillette du recyclage et des ordures ménagères, au taux horaire de 75 \$;

CONSIDÉRANT que le contrat de cueillette du recyclage accordé à « *Service Sanitaire Richard Lanthier* » arrive à échéance le 13 juin 2006, à minuit;

CONSIDÉRANT que selon l'entente proposée, la Municipalité de Lac-des-Plages ne s'engage qu'à fournir un employé chargé de la cueillette;

CONSIDÉRANT que les chargements du recyclage doivent être acheminés au centre TRICENTRIS de Lachute, et qu'à cours terme les ordures ménagères devront être transportées au site d'enfouissement de Lachute;

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages mandate le Maire à négocier une entente inter municipale de services pour la cueillette du recyclage et des ordures ménagères avec la Municipalité de Namur. De plus, celui-ci est autorisé à signer tout document en conséquence.

Adopté à l'unanimité



2006-05-118 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 99-04 – CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur le Maire Robert Demers donne avis qu'un règlement modifiant le règlement numéro 99-04 – *Cueillette des ordures ménagères*, à l'effet de modifier les procédures de cueillette, les boîtes à ordures, et les horaires de cueillette, sera présenté au cours d'une session ultérieure du conseil.

2006-05-119 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 59-2006 - CONCERNANT LE RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Conformément à l'article 445 du Code municipal, Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le Maire Robert Demers à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement concernant le retrait de la Municipalité de Lac-des-Plages de la compétence de la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

2006-05-120 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 60-2006 - CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES À L'ENTENTE PORTANT SUR LA DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE LA COMPÉTENCE POUR ÉTABLIR UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE ET SUR L'ÉTABLISSEMENT DE CETTE COUR

Conformément à l'article 445 du Code municipal, Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le Maire Robert Demers à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement autorisant l'adhésion à l'entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une Cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour.

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en avril 2006, pour étude et considération.

2006-05-121 CHÈQUES ÉMIS

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600219	2006-04-18	206	NADON, François	remb. Kilométrage vérification des	192,37 \$
200600220	2006-04-25	305	Ass. Chasse & Pêche région LDP	subvention 2006	400,00 \$
200600221	2006-04-26	121	DICOM express inc.	frais de courrier	34,58 \$
200600222	2006-04-26	48	TÉLÉBEC S.E.C.	cellulaires	107,11 \$
200600223	2006-04-28	47	Postes Canada	timbres	117,33 \$
200600224	2006-04-28	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	197,11 \$
200600225	2006-05-02	42	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 022,54 \$
200600226	2006-05-02	157	Ministre du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 182,19 \$
200600227	2006-05-02	291	CARRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR	129,00 \$
200600228	2006-05-02	268	2963-2072 Québec inc	contrat de cueillette de recyclage	1 265,28 \$
200600229	2006-05-03	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	474,05 \$
200600230	2006-05-03	48	TÉLÉBEC S.E.C.	système téléphonique Centrex	237,32 \$
200600231	2006-05-03	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone bibliothèque	99,74 \$
200600232	2006-05-03	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone incendie	79,73 \$
200600233	2006-05-03	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat	155,52 \$
200600234	2006-05-03	91	Centre de Téléphone Mobile Itée	pagette numérique	85,92 \$
200600235	2006-05-03	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interrurbains	46,30 \$
200600236	2006-05-04	219	MAJOR, Robert	honoraires & déplac. - Pompier I	446,88 \$
Total des chèques émis					7 272,97 \$
Salaires	2006-04-13				2 247,53 \$
	2006-04-20				1 422,73 \$
	2006-04-27				1 661,98 \$
	2006-05-04				4 938,06 \$
Total des salaires :					10 270,30 \$

2006-05-122 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600237	2006-05-06	1	ARÉO-FEU Ltée	pile pour lampe	105,77 \$
200600238	2006-05-06	4	BIO-SERVICES (1995) inc.	analyse d'eau - salle communautaire	225,45 \$
200600239	2006-05-06	5	Bois de Const. Chénéville inc..	poignées de poubelles	112,29 \$
200600240	2006-05-06	20	Publications CCH Itée	Loi compétences municipales	60,94 \$
200600241	2006-05-06	27	INFOTECH	traitement de données	6,22 \$
200600242	2006-05-06	32	M.R.C. PAPINEAU	équilibre du rôle	351,66 \$
200600243	2006-05-06	38	Petite caisse	vitre et lumière camion GMC 5500	38,88 \$



200600244	2006-05-06	44	Médias Transcontinental	offres d'emplois	245,23 \$
200600245	2006-05-06	70	Mun. St-Émile-de-Suffolk	remb. Buttage du dépotoir	258,80 \$
200600246	2006-05-06	107	Excavation J.C. Proulx	démanteler barrage de castors	241,56 \$
200600247	2006-05-06	116	Les Ent. Malette enr.	javel, papier, nettoyeur	96,91 \$
200600248	2006-05-06	122	TESSIER, Micheline	remb. Kilométrage - formation	77,70 \$
200600249	2006-05-06	128	Excavation O.P.C.	chargeur & pelle mécanique	2 677,21 \$
200600250	2006-05-06	130	Visa Desjardins	pistolet & antirouille	437,11 \$
200600251	2006-05-06	147	LÉVESQUE, Jean-Claude	remb. Kilo - rencontre Croix-Rouge	81,40 \$
200600252	2006-05-06	153	ROY, Yvan	remboursement - perceuse	92,01 \$
200600253	2006-05-06	160	Les Machineries St-Jovite inc.	fer plat & carré	122,23 \$
200600254	2006-05-06	186	Corporation Presse Commerce	abonnement aux périodiques	188,64 \$
200600255	2006-05-06	189	Les équipements Pierre Lavergne	niveleuse	19 516,44 \$
200600256	2006-05-06	193	S.C.A. de St-Jovite	huile à chauffage	3 804,10 \$
200600257	2006-05-06	201	Unimanix inc.	laveuse à pression	8 521,05 \$
200600258	2006-05-06	209	GRAVEL, Jean-Luc	honoraires & déplac. - Pompier I	467,04 \$
200600259	2006-05-06	227	Fonds de l'information foncière	mutations d'avril	12,00 \$
200600260	2006-05-06	235	DEMERS, Robert	remboursement de frais de déplacements	93,05 \$
200600261	2006-05-06	241	MCAULEY, Nancy	remboursement de kilométrage	42,18 \$
200600262	2006-05-06	256	LAVOIE, Richard	honoraires & déplac. - Pompier I	1 042,29 \$
200600263	2006-05-06	278	Municipalité de Papineauville	remplissage de bonbonnes	23,01 \$
200600264	2006-05-06	281	GÉOSTAR inc.	étude stabilisation de la berge -	747,66 \$
200600265	2006-05-06	303	Croix-Rouge canadienne	contribution annuelle - collecte de	127,72 \$
200600266	2006-05-06	306	R. DAGENAI, Céline	trophée - IMAGinE le P'tit Nord	70,00 \$
Total des chèques émis					39 886,55 \$

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE Les comptes qui précèdent soient approuvés, et que le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier, soient autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adopté à l'unanimité

2006-05-123 INCENDIE DU 1105 ROUTE 323

CONSIDÉRANT que la foudre a mis le feu au 1105, route 323, ce 4 mai 2006 ;

CONSIDÉRANT que les pompiers volontaires ont agi très rapidement, et que leur tactique d'intervention a permis de sauver le bâtiment ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Les membres du Conseil municipal adresse des félicitations aux pompiers volontaires qui ont participé au combat de l'incendie du 1105, route 323, le 4 mai 2006, pour la diligence dont ils ont fait preuve, leur efficacité et leur excellent travail, ce qui a permis de sauver le bâtiment..

Adopté à l'unanimité

2006-05-124 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-05-109, 2006-05-110, 2006-05-111, 2006-05-112, 2006-05-114, 2006-05-115, 2006-05-117, 2006-05-121 et 2006-05-122, sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

2006-05-125 LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La session soit levée à 20 h 24.

Adopté à l'unanimité

Robert Demers
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier



2006-06-02

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M^{me} DIANE DUMONT
M^{me} JOHANNE CHARTRAND**

**M^{me} JOSÉE SIMON
M. PIERRE BOIVIN**

**M^{me} GINETTE QUESNEL
M. GUY BERNARD**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la session ouverte

2006-06-126 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

2006-06-127 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE Le procès-verbal de la session du 5 mai 2006 soit adopté, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Une liste des correspondances reçues au secrétariat est déposée à la table du conseil et disponible pour l'assistance.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

2006-06-128 ACHATS

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE Les achats suivants soient autorisés et la dépense soit imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

	construction des murs de la voûte	4 000,00 \$
	03.600.00.001 - Investissement en administration	4 000,00 \$
100	bacs roulants 360 litres pour ordures ménagères	10 000,00 \$
	03.600.00.004 - Investissement en hygiène du milieu	10 000,00 \$
	TOTAL:	14 000,00 \$

Adopté à l'unanimité

2006-06-129 EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-03-077 mandatant le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier à préparer un affichage pour le poste de directeur du service d'incendie;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues de messieurs Richard Lavoie, J. Robert Major, Stephen Potts, Normand Beauchamp, Mathieu Darmana, et Paulin Savard;

CONSIDÉRANT que suite aux entrevues avec les candidats, le comité de sélection a soumis la recommandation d'embauche de M. J. Robert Major;

CONSIDÉRANT ledit poste de directeur sera commun aux Municipalités de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La recommandation du comité de sélection pour l'embauche du directeur du service des incendies des Municipalités de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk soit entérinée, et que le Maire



soit mandaté à signer le contrat de travail de M. J. Robert Major, en y annexant la description de tâches afférente à ce poste.

Adopté à l'unanimité

2006-06-130 ANALYSES D'EAU

CONSIDÉRANT les offres de service de **Bio-Services 1995 inc.**, et de **NOTREAU** pour l'analyse de l'eau des cours d'eau et de l'analyse d'eau de consommation;

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE L'analyse annuelle des cours d'eau municipaux est autorisée par **Bio-Services 1995 inc.**, plus bas soumissionnaire, selon les points de test habituels, soit 27 analyses de dénombrement de coliformes totaux, fécaux et streptocoques fécaux, à un prix de 21 \$, plus taxes, par échantillon. La clinique annuelle d'analyse d'eau de consommation se tiendra à l'hôtel de ville le 2^e samedi du mois de juillet, soit le 8. Ainsi, les contribuables auront l'opportunité de faire analyser leur eau de consommation pour la somme de 25 \$ par échantillon, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

2006-06-131 COLLOQUE ADMQ DE LA ZONE OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de la Zone Outaouais de l'A.D.M.Q. à Gatineau, les 14 et 15 septembre 2006 ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir des informations pertinentes sur différents dossiers d'actualité et sur les compétences municipales ;

Il est proposé par M^{me} Johanne Chartrand

QUE L'inscription du Directeur général / Secrétaire trésorier et de son adjointe au colloque de la Zone Outaouais de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, qui se tiendra à Gatineau les 14 et 15 septembre 2006, est autorisée et les frais de 500 \$ seront assumés par la municipalité. Les frais inhérents de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité

2006-06-132 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Monsieur le conseiller Guy Bernard donne avis qu'un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme sera présenté au cours d'une session ultérieure du conseil.

2006-06-133 RETRAIT DE LA COMPÉTENCE TERRITORIALE DE LA COUR MUNICIPALE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

CONSIDÉRANT l'entente signée en 2001 et portant sur la compétence territoriale de la Cour municipale de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts avec la Municipalité de Lac-des-Plages ;

CONSIDÉRANT qu'au moment de la négociation de ladite entente aucune Cour municipale commune n'était établie sur le territoire de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts acceptent l'adhésion à l'entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune, de la Municipalité régionale de comté de Papineau et des municipalités de :Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber canton, Lochaber partie ouest, Mayo, Montpellier, Montebello, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bon-Secours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Emile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'harmoniser le territoire de la compétence de la cour municipale commune des municipalités de la MRC de Papineau avec celui de la Sûreté du Québec MRC de Papineau ;

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages informe toutes les municipalités participantes à l'entente portant sur la compétence territoriale de la Cour municipale de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts de son intention de se retirer de sa compétence, et qu'un règlement à cet effet sera adopté et transmis au ministre de la Justice pour approbation.

Adopté à l'unanimité



2006-06-134 RÈGLEMENT NUMÉRO 59-2006 - CONCERNANT LE RETRAIT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS - ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 98-04

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné par le Maire, lors d'une séance du conseil tenue le 5 mai 2006;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-06-133 informant les municipalités participantes à l'entente portant sur la compétence territoriale de la Cour municipale de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts de l'intention de la Municipalité de Lac-des-Plages de se retirer de sa compétence ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QUE **LE PRÉSENT RÈGLEMENT ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

La Municipalité de Lac-des-Plages se retire de l'Entente relative à la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ARTICLE 2

Les conditions de retrait mentionnées à l'article 10 dans l'entente relative à la cour municipale commune de la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts seront respectées.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

2006-06-135 RÈGLEMENT NUMÉRO 60-2006 - CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ LAC-DES-PLAGES À L'ENTENTE PORTANT SUR LA DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE LA COMPÉTENCE POUR ÉTABLIR UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE ET SUR L'ÉTABLISSEMENT DE CETTE COUR

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Plages désire obtenir les services d'une cour municipale pour assurer une justice de proximité sur son territoire en facilitant la pleine application de ses règlements municipaux et la poursuite des contrevenants;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 de l'Entente portant sur la délégation à la municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour, une municipalité peut adhérer à cette entente aux conditions qui y sont mentionnées;

ATTENDU QUE la municipalité accepte par résolution les conditions d'adhésion énoncées à l'annexe « A » jointe au présent règlement

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QUE **LE PRÉSENT RÈGLEMENT ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

La Municipalité de Lac-des-Plages adhère à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et accepte d'être soumise aux conditions prévues à cette entente et à l'annexe jointe au présent règlement. Une copie de cette entente est aussi annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier sont autorisés à signer au nom de la municipalité, l'annexe confirmant l'adhésion de cette dernière à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux conditions qui y sont mentionnées.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité



2006-06-136 DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES COLLINES DE L'OUTAOUAIS DE LA COMPÉTENCE POUR ÉTABLIR UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE – RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts acceptent l'adhésion à l'entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune, de la Municipalité régionale de comté de Papineau et des municipalités de :Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber canton, Lochaber partie ouest, Mayo, Montpellier, Montebello, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bon-Secours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Emile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois ;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Papineau, la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais et toutes les municipalités concernées par cette entente reconnaissent la nécessité de prévoir par résolution les règles de fonctionnement de ladite entente ;

ATTENDU QUE toutes ces règles de fonctionnement ont faites l'objet de discussions et ont été acceptées par toutes les parties concernées par ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QU' : Il soit statué et ordonné par résolution du conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages que la Municipalité de Lac-des-Plages accepte les règles de fonctionnement énoncées à l'annexe A jointes à la présente résolution comme en faisant partie intégrante.

Le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier sont autorisés à signer au nom de la municipalité l'annexe confirmant l'acceptation des règles de fonctionnement qui y sont mentionnées.

La présente résolution entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

2006-06-137 PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ 2006 - ARCHIVISTE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-03-071 pour la demande d'un programme « Placement Carrière Été 2006 » dans le cadre de l'Initiative Emploi Jeunesse ;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été approuvée par Centre Service Canada pour Jeunes pour un poste d'archiviste ;

CONSIDÉRANT l'affichage de ladite offre d'emploi par publipostage sur le territoire de la municipalité et sur le guichet emplois de Service Canada ;

CONSIDÉRANT que 6 étudiants ont postulés et déposés leurs curriculum vitae pour cette expérience de travail ;

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QU' Un comité formé du Directeur général / Secrétaire trésorier et de mesdames les conseillères Diane Dumont et Ginette Quesnel soit mandaté à rencontrer les candidats intéressés pour des entrevues. Par la suite, sur la recommandation du comité, le Directeur général / Secrétaire trésorier procédera à l'embauche du candidat sélectionné et pourra signer tout document en conséquence.

Adopté à l'unanimité

2006-06-138 RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 - CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES – CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLABLES - ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 99-04

CONSIDÉRANT le règlement numéro 99-04 concernant la cueillette des ordures ménagères, ainsi que les règlements numéros 42-2003 et 46-2004 le modifiant ;

CONSIDÉRANT l'entente inter municipale avec la Municipalité de Namur pour la fourniture d'un camion à benne compacteur et conducteur pour la cueillette et le transport des ordures ménagères et sélective des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les horaires et les normes de dépôt pour les cueillettes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la session ordinaire du 5 mai 2006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Boivin



QUE **LE PRÉSENT RÈGLEMENT ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - Objet

Le présent règlement abroge le règlement 99-04 et ses amendements.

ARTICLE 3 - Description

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble dans la Municipalité de Lac-des-Plages est requis par le présent règlement de tenir les cours et les dépendances y attachées en bon état de propreté, sans ordures, vidanges, ou substances putrides, et d'amasser lesdites substances dans des contenants.

ARTICLE 4 – Poids des contenants

Le poids total de chacun des contenants ne devra pas dépasser 30 livres (13,5 kilos), sinon celui-ci ne sera pas ramassé. Toutefois, si les contenants sont déposés dans des bacs roulants réglementaires de 360 litres, le poids total du contenu du bac ne devra pas excéder 220 livres (100 kilos).

ARTICLE 5 – Procédures pour la cueillette

Les ordures ménagères devront être mises dans des contenants de matières plastiques ou matériaux du même genre, et lesdits contenants devront être déposés dans des boîtes à ordures ménagères ou des bacs roulants réglementaires 360 litres. Lesdites boîtes ou bacs doivent être situés en bordure de la route, mais hors de son emprise.

ARTICLE 6 – Boîtes à ordures ménagères

Les boîtes à ordures ménagères devront être munies d'un couvercle permettant un accès facile au contenu, et pourvues de grilles permettant une aération. La transformation de congélateur, réfrigérateur ou autre en boîte à ordures ménagères est strictement interdite.

ARTICLE 7 – Bacs roulants pour ordures ménagères

Les bacs roulants de 360 litres, de couleur verts.

ARTICLE 8 – Horaire de la cueillette des ordures ménagères

La cueillette des ordures ménagères se fera à partir de 8 h, tous les mardis de l'année. Si un congé férié survient un lundi, la cueillette sera reportée d'un jour, soit le mercredi.

ARTICLE 9 – Matières recyclables

Les matières recyclables sont :

- le papier et le carton (papiers, journaux, circulaires, cartons, revues, livres à couverture molle, sacs de papier brun, enveloppes, et annuaires)
- le plastique (bouteilles ayant contenu n'importe quel liquide, incluant shampoing et lessive, contenants de yaourt, margarine, etc. . . . , ainsi que leur couvercle)
- le métal (boîtes de conserves et leur couvercle, canettes d'aluminium, assiettes, plats et papier d'aluminium, clous, vis, etc. . . . , chaudrons et autres articles domestiques)
- le verre (bouteilles et pots de verre de toutes formes et de toutes couleurs)
- les contenants à pignon et de type Tetra Pak (les contenants plastifiés, y compris les formats de un ou deux litres qui contiennent du lait ou divers types de jus, et bien d'autres encore)

Les couvercles et les bouchons des contenants doivent être enlever, et les contenants bien rincer.

ARTICLE 10 – Bacs roulants pour matières recyclables

Les bacs roulants de 360 litres, de couleur bleus.

ARTICLE 11 – Horaire de la cueillette sélective des matières recyclables

La cueillette sélective des matières recyclables se fera à partir de 8 h, le 2^e mercredi de chaque mois. Si un congé férié survient un lundi de la semaine de la cueillette, celle-ci sera reportée d'un jour, soit le jeudi.

ARTICLE 12 – Gros rebuts ménagers

Les gros rebuts ménagers sont :

- sofa, matelas, télévision, radio, . . .

ARTICLE 13 – Horaire de la cueillette des gros rebuts ménagers



La cueillette des gros rebuts ménagers se fera à partir de 8 h, tous les mardis de l'année. Si un congé férié survient un lundi, la cueillette sera reportée d'un jour, soit le mercredi.

ARTICLE 14 – Matières métalliques

Les matières métalliques sont :

- poêle, laveuse, sècheuse, tiges ou contenants, réfrigérateur, congélateur.

ARTICLE 15 – Cueillette des matières métalliques

La cueillette des matières métalliques se fera à partir de 8 h, le 1^{er} lundi de chaque mois. Si un congé férié survient un lundi, la cueillette sera reportée d'un jour, soit le mardi.

ARTICLE 16 – Accès au site de dépôt en tranchées

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble dans la Municipalité de Lac-des-Plages peut avoir accès au site de dépôt en tranchées en se procurant la clé au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

ARTICLE 17 – Procédures pour le dépôt

Toute personne qui se rend au site de dépôt en tranchées pour y déposer des ordures ménagères ou des rebuts ménagers doit respecter les consignes qui y sont affichées, i.e. les rebuts métalliques doivent être déposés dans l'aire aménagée à cet effet, et les ordures ménagères doivent être déposées dans les tranchées, ainsi que toute autre consigne.

ARTICLE 18 – Défense de jeter des ordures et rebuts

Il est strictement défendu de jeter dans les rues, les fossés, les abords de routes ou les places publiques, ainsi qu'à l'entrée du dépôt en tranchées, des rebuts, ordures ménagères, des détritiques, ou des déchets de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 19 – Infraction

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 500 \$.

ARTICLE 20 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2006. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en mai 2006, pour étude et considération.

2006-06-139 CHÈQUES ÉMIS

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600267	2006-05-13	24	HYDRO-QUEBEC	électricité plage	37,30 \$
200600268	2006-05-13	24	HYDRO-QUEBEC	électricité hôtel de ville	379,64 \$
200600269	2006-05-13	24	HYDRO-QUEBEC	électricité garage	1 189,49 \$
200600270	2006-05-24	121	DICOM express inc.	frais de courrier	34,73 \$
200600271	2006-05-25	47	Postes Canada	publipostage & timbres	51,30 \$
200600272	2006-05-31	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains	47,77 \$
200600273	2006-05-31	48	TÉLÉBEC S.E.C.	cellulaires	147,87 \$
200600274	2006-05-31	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	197,11 \$
200600275	2006-06-01	42	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 081,23 \$
200600276	2006-06-01	157	Ministre du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 280,04 \$
200600277	2006-06-01	291	CARRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR	129,00 \$
200600278	2006-06-02	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	489,87 \$
200600279	2006-06-02	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat	144,83 \$
200600280	2006-06-02	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone incendie	79,73 \$
200600281	2006-06-02	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone bibliothèque	99,74 \$
200600282	2006-06-02	48	TÉLÉBEC S.E.C.	système téléphonique centrex	237,32 \$
200600283	2006-06-02	268	2963-2072 Québec inc	contrat de cueillette de recyclage	1 265,28 \$
Total des chèques émis					7 892,25 \$



Salaires	2006-05-11	1 903,14 \$
	2006-05-18	1 732,15 \$
	2006-05-25	2 093,27 \$
	2006-06-01	4 369,37 \$
Total des salaires :		10 097,93 \$

2006-06-140 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600284	2006-06-03	1	ARÉO-FEU Ltée	bottes de pompier	129,69 \$
200600285	2006-06-03	2	AGRODOR	imperméable	207,38 \$
200600286	2006-06-03	3	CRSBP de l'Outaouais inc.	ordinateur, écran & graveur, lecteur	982,99 \$
200600287	2006-06-03	5	Bois de Const. Chénéville inc..	ampoules	931,88 \$
200600288	2006-06-03	11	Corp. Loisirs de la Petite-Nation	coitsation 2006-2007	35,00 \$
200600289	2006-06-03	14	Plomberie W. David & fils inc.	location balai	51,76 \$
200600290	2006-06-03	25	IMP. PAPINEAUVILLE Inc.	manuels - incendie	694,97 \$
200600291	2006-06-03	38	Petite caisse	timbres	53,50 \$
200600292	2006-06-03	46	Beaulieu, Alexandre	honoraires - Pompier I	30,00 \$
200600293	2006-06-03	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	37,00 \$
200600294	2006-06-03	99	Boudreau, Alain	honoraires - pompier I	30,00 \$
200600295	2006-06-03	107	Excavation J.C. Proulx	rétrocaveuse - barrage de castors	138,03 \$
200600296	2006-06-03	114	École nationale des pompiers	équivalence de pompiers	840,00 \$
200600297	2006-06-03	119	CHENAIL, Jacques	honoraires & déplacements - pompier	30,00 \$
200600298	2006-06-03	122	TESSIER, Micheline	remboursement de romans	41,75 \$
200600299	2006-06-03	130	Visa Desjardins	cartes, porte-cartes, café	21,83 \$
200600300	2006-06-03	131	Servitech inc.	CD- Vision	161,83 \$
200600301	2006-06-03	141	Fournitures & Ameublement du	étiquettes, relieurs, papier	248,79 \$
200600302	2006-06-03	160	Les Machineries St-Jovite inc.	adapteurs, raccords, tube d'acier	77,40 \$
200600303	2006-06-03	189	Les équipements Pierre Lavergne	pelle, transport, buteur	5 728,11 \$
200600304	2006-06-03	193	S.C.A. de St-Jovite	diesel	962,24 \$
200600305	2006-06-03	194	Défi Sport Marine Motoneige inc.	bobine de fil	292,74 \$
200600306	2006-06-03	209	GRAVEL, Jean-Luc	honoraires & déplacements - Pompier	632,04 \$
200600307	2006-06-03	213	BOIVIN, Pierre	remb. kilo - IMAGinE le Ptit Nord	22,20 \$
200600308	2006-06-03	215	Multi Routes inc.	abat-poussière	13 996,24 \$
200600309	2006-06-03	219	MAJOR, Robert	honoraires & déplacements - Pompier	536,88 \$
200600310	2006-06-03	227	Fonds de l'information foncière	mutations de mai	36,00 \$
200600311	2006-06-03	235	DEMERS, Robert	remboursement de kilométrage	111,00 \$
200600312	2006-06-03	241	MCAULEY, Nancy	remboursement de kilométrage	84,36 \$
200600313	2006-06-03	242	Jacques Bissonnette	serrure & clés - garage	257,85 \$
200600314	2006-06-03	246	Ville Sainte-Agathe-des-Monts	frais annuels - cour municipale	179,44 \$
200600315	2006-06-03	255	Construction Lafarge Qué ltée	asphalte froide	363,13 \$
200600316	2006-06-03	256	LAVOIE, Richard	honoraires & déplacements - pompier	1 049,36 \$
200600317	2006-06-03	285	RAYMOND, Mario	remboursement de kilométrage	27,01 \$
200600318	2006-06-03	311	Paradis, Julie	honoraires - Pompier I	60,00 \$
Total des chèques émis					29 082,40 \$

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE Les comptes qui précèdent soient approuvés, et que le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier, soient autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adopté à l'unanimité

2006-06-141 CONCOURS IMAGINE LE P'TIT NORD 2005-2006 - FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT la tenue du concours photo **IMAGinE le p'tit Nord, 2005-2006**, organisée par la LÉGION ROYALE CANADIENNE, Petite-Nation, et la présentation des trophées du concours, qui a eu lieu à Lac-Simon, le samedi 7 mai 2006;

CONSIDÉRANT que monsieur Raymond Lavergne dit Simon a remporté le prix de la meilleure photo pour le Lac-des-Plages et reçu une mention ;

CONSIDÉRANT que messieurs Félix Provencher et Pierre Normandeau ont reçu des mentions pour leurs photos ;

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE Les membres du conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages adressent des félicitations à messieurs Raymond Lavergne dit Simon, Félix Provencher et Pierre Normandeau pour leur participation et leurs succès au concours photo **IMAGinE le P'tit Nord 2005-2005**.

Adoptée à l'unanimité



2006-06-142 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-06-128, 2006-06-129, 2006-06-130, 2006-06-131, 2006-06-133, 2006-06-134, 2006-06-135, 2006-06-136, 2006-06-137, 2006-06-138, 2006-06-139, 2006-06-140 et 2006-06-141, sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

2006-06-143 LEVÉE DE LA SESSION

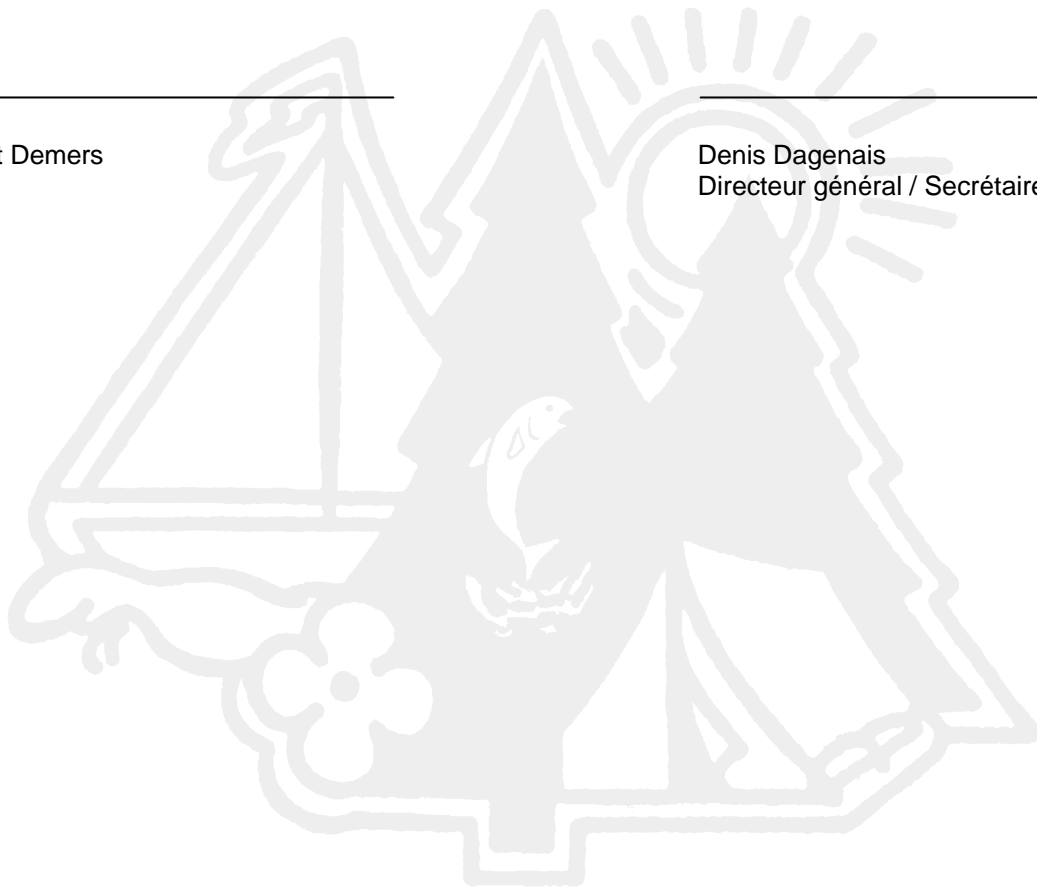
Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE La session soit levée à 20 h 7.

Adopté à l'unanimité

Robert Demers
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier





2006-06-14

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal, convoquée par avis spécial, tel que requis par la loi (L.R.Q., c.C-27.1, a. 152), et tenue le 14 juin 2006, à 19 h, à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M^{me} DIANE DUMONT
M^{me} JOHANNE CHARTRAND**

**M^{me} JOSÉE SIMON
M. PIERRE BOIVIN**

**M^{me} GINETTE QUESNEL
M. GUY BERNARD**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la session ouverte

2006-06-144 CAMION AUTOPOMPE - ACHAT

CONSIDÉRANT l'intention des membres des conseils des municipalités de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk de créer un service d'incendie commun;

CONSIDÉRANT l'urgent besoin de se pourvoir d'un camion autopompe afin de rencontrer les objectifs du schéma de couverture de risque en incendie;

CONSIDÉRANT la possibilité d'acquérir un camion autopompe usagé à coût minime et ainsi assurer une meilleure protection incendie aux citoyens de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk;

CONSIDÉRANT que ledit camion autopompe doit être équipé de boyaux et de certains équipements;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages autorise un budget de 25 000 \$ pour le département commun d'incendie de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk. Un montant de 15 000 \$ servira pour l'achat d'un camion autopompe MACK 1976.

Cet achat se fera à parts égales avec la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk. De plus, 10 000 \$ seront alloués pour assumer les taxes, l'immatriculation, l'achat d'équipements (boyaux, lances, ...), et les assurances, qui seront aussi répartis à parts égales. Le montant maximal qui sera dépenser par chacune des municipalités ne devra en aucun cas dépasser 13 000 \$.

Monsieur Pierre Boivin, conseiller municipal en sécurité publique et incendie, est mandaté à signer une offre d'achat conditionnelle à la certification mécanique et des tests ULC sur ledit camion. De plus, M. Pierre Boivin, est mandaté à procéder à l'immatriculation nécessaire auprès de la SAAQ (Société Assurance Automobile Québec).

Adopté à l'unanimité

2006-06-145 STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE - DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-03-083 confirmant les modalités pour l'acquisition d'un terrain de la Fabrique Saint-André-de-Lac-des-Plages;

CONSIDÉRANT que la Fabrique a acceptée l'offre d'achat de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Fabrique demande d'ajouter une condition supplémentaire, soit le déneigement du stationnement de l'Église;

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages informe la Fabrique de Saint-André-de-Lac-des-Plages qu'elle accepte de bonifier la résolution 2006-03-083 en y ajoutant qu'elle assumera le déneigement du stationnement de l'Église et le sablage au besoin, et ce, tant que l'église et le presbytère seront la propriété de la Fabrique. Advenant la vente du presbytère ou de l'église, l'entente de déneigement et de sablage prendra fin.

Adopté à l'unanimité

2006-06-146 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-07-144 et 2006-07-145, sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.



Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

2006-06-147 LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE La session soit levée à 20 h 8.

Adopté à l'unanimité

Robert Demers
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier





2006-07-07

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M^{me} DIANE DUMONT
M^{me} JOHANNE CHARTRAND**

**M^{me} JOSÉE SIMON
M. PIERRE BOIVIN**

**M^{me} GINETTE QUESNEL
M. GUY BERNARD**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la session ouverte

2006-07-148 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

2006-07-149 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE Le procès-verbal des sessions du 2 et 14 juin 2006 soit adopté, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Une liste des correspondances reçues au secrétariat est déposée à la table du conseil et disponible pour l'assistance.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

2006-07-150 PLAGE MUNICIPALE – CLÔTURE

CONSIDÉRANT que la clôture de la plage municipale en bordure de la route 323 est très détériorée et permet un libre accès à celle-ci;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la remplacer afin de sécuriser le site;

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QUE L'achat d'une clôture commerciale « Frost » de 5 pieds, galvanisée à grillage losangée, avec poteaux et barrières pour l'entrée principale et le droit de passage de la plage municipale est autorisée, ainsi que la machinerie nécessaire pour l'installation par les employés municipaux. Un budget de 2 500 \$ est alloué pour cette fin et la dépense sera imputée au poste budgétaire de l'entretien de la plage, soit le 02.701.40.520

Adopté à l'unanimité

2006-07-151 RÈGLEMENT NUMÉRO 62-2006 - LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de doter la municipalité d'un règlement de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme afin de régler certains problèmes de conformité;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité consultatif d'urbanisme par le règlement numéro 58-2006;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la session ordinaire du 2 juin 2006;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE **LE PRÉSENT RÈGLEMENT ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



ARTICLE 2 – TERRITOIRE ASSUJETTI

Ce règlement s'applique à l'ensemble des zones prévues par le règlement de zonage numéro 07-2000.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure doit uniquement concerner :

- ✚ Les marges de reculs et cours (art. 8.1)
- ✚ La préservation des espaces naturels (chapitre 10)
- ✚ La bande protection riveraine (art. 10.6)
- ✚ La protection des sommets de montagne (art. 11.2.3)
- ✚ Les dimensions des lots (et non la superficie) telles que prescrites dans le règlement de lotissement numéro 10-2000.

ARTICLE 4 - CONDITIONS POUR ANALYSE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

- 1) La dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application de règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande. Elle ne peut non plus être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété.
- 2) Une dérogation mineure doit respecter les dispositions du plan d'urbanisme en vigueur dans la municipalité.
- 3) La demande doit être conforme à toutes les dispositions des règlements de construction, de lotissement et de zonage ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure.

ARTICLE 5 - SITUATIONS APPLICABLES POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

- 1) Une demande de dérogation mineure peut être formulée au moment de la demande de permis ou de certificat.
- 2) Une dérogation mineure peut être également être accordée dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, et que le requérant a obtenu un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a effectués de bonne foi.

ARTICLE 6 - PROCÉDURE REQUISE DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Toute personne désireuse de demander une dérogation mineure doit :

- 1) en faire la demande par écrit ;
- 2) fournir les titres de propriétés ;
- 3) dans le cas d'une demande de dérogation mineure relative aux marges de recul pour un bâtiment déjà construit, fournir un certificat de localisation fait et signé par un arpenteur géomètre reconnu par l'Ordre des Arpenteurs-géomètres du Québec.
- 4) Dans le cas où la demande est effectuée en même temps que la demande de permis de construction, fournir un certificat de localisation fait et signé par un arpenteur-géomètre reconnu par l'Ordre des Arpenteurs-géomètres du Québec.

ARTICLE 7 - FRAIS EXIGIBLES

Le requérant doit, au moment du dépôt de la demande de dérogation et des documents demandés, acquitter les frais de 300 \$ pour l'étude de ladite demande, incluant les frais de publications ou d'affichage de l'avis public.

ARTICLE 8 - PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Après la vérification par le fonctionnaire désigné, la demande de dérogation mineure doit respecter la procédure suivante :

- 1) La demande est transmise au CCU qui doit l'étudier et émettre un avis au Conseil municipal.
- 2) Le CCU peut demander tout autre document pouvant apporter des informations supplémentaires.
- 3) Le directeur général de la municipalité doit faire publier un avis, au moins 21 jours avant la tenue de la séance où le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure. Ce dernier indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil et les effets de la dérogation demandée. Cet avis contient la désignation de l'immeuble affecté en utilisant la voie de circulation et le numéro civique de l'immeuble ou le numéro cadastral. De plus, cet avis mentionne que tous



intéressés peuvent manifester leur opposition par écrit au bureau municipal, au plus tard une semaine avant la tenue de l'assemblée de conseil.

- 4) Le Conseil rend sa décision par résolution, suite à la réception de l'avis du CCU. Une copie de la résolution est transmise à la personne qui a fait la demande de dérogation.

ARTICLE 9 - REGISTRE DES DÉROGATIONS MINEURES

La demande de dérogation mineure et la résolution du Conseil sont inscrites au registre constitué pour cette fin.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

2006-07-152 GARAGE MUNICIPAL - CLÔTURE

CONSIDÉRANT la construction en cours du garage municipal sur le terrain contigu au cimetière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de clôturer la ligne mitoyenne avec le cimetière, ainsi que le chemin d'accès qui le longe;

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages autorise un budget de 3 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une clôture de 4 pieds de type « Frost », avec poteaux et accessoires pour délimiter la ligne mitoyenne avec le site du garage municipal et le cimetière, ainsi que le chemin d'accès qui le longe. Ce montant sera porté au règlement d'emprunt du garage municipal.

Adopté à l'unanimité

2006-07-153 FAMILLE EN FÊTE – DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 55-2005 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 55-2005 – *Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec* restreint le bruit, les spectacles, la production de son, et l'utilisation de haut-parleurs;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la FAMILLE EN FÊTE, LDP LOISIR prévoit organiser d'importantes activités, avec spectacle extérieur;

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages informe la Sûreté du Québec de la MRC de Papineau qu'elle autorise une dérogation au règlement numéro 55-2005 – *Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec* pour l'ensemble de son territoire dans le cadre des festivités de la FAMILLE EN FÊTE, en ce qui a trait au bruit et au spectacle, le samedi 29 juillet 2006.

Adopté à l'unanimité

2006-07-154 LDP LOISIR – SUBVENTION 2006

CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée à la table du conseil par LDP LOISIR ;

CONSIDÉRANT que les états financiers 2005 dudit organisme ont été déposés ;

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages verse une subvention au montant de 1 200 \$ à LDP LOISIR pour l'année 2006.

Adopté à l'unanimité

2006-07-155 LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE - GARANTIE

CONSIDÉRANT le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR)* qui est entré en vigueur le 19 janvier 2006 ;

CONSIDÉRANT que suivant les articles 140 et 141 du REIMR, toute municipalité qui possède un lieu d'enfouissement en tranchée doit fournir pour le 19 juillet 2006, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), une garantie d'exploitation de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'absence de dépôt de ladite garantie entraîne la fermeture immédiate dudit lieu ;



CONSIDÉRANT que l'UMQ et Aon Parizeau inc. se sont joints pour offrir les services d'une compagnie d'assurance spécialisée en cautionnement pour l'émission de la garantie, et ce, à prix compétitif ;

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages souscrive à la garantie d'exécution de 50 000 \$ pour les obligations reliées à son lieu d'enfouissement en tranchée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), et mandate son Directeur général / Secrétaire trésorier à signer tout document en conséquence.

Adopté à l'unanimité

2006-07-156 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la lettre de confirmation de monsieur Norman MacMillan, député de Papineau, d'une aide financière au montant de 15 000 \$ pour l'amélioration de notre réseau routier ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière s'inscrit dans le *PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)* et que la demande doit être accompagnée d'une résolution des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT les besoins en drainage des chemins du Tour-du-Lac et du Chenail-du-Moine afin de sécuriser les usagers et stabiliser lesdits ouvrages ;

Il est proposé par M^{me} Johanne Chartrand

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande au ministère des Transports, dans le cadre du *PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)* à l'effet d'améliorer le drainage des chemins du Tour-du-Lac et du Chenail-du-Moine, pour un projet total de 20 466,77 \$, subventionné pour un montant de 15 000 \$.

Adopté à l'unanimité

2006-07-157 FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE ET D'INSTALLATIONS POSTALES

CONSIDÉRANT que Postes Canada effectue une révision de l'ensemble de son réseau postal et que son intention de fermer le centre de tri de Québec constitue la toute première étape de son examen ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral permet à Postes Canada de fermer des bureaux de poste, et ce, en dépit du moratoire qui interdit la fermeture de bureaux de poste situés dans les petites villes et les régions rurales ;

CONSIDÉRANT que le réseau postal public assure le lien entre les collectivités de ce pays et aide à surmonter les différences et la distance qui les séparent ;

CONSIDÉRANT que le réseau postal public joue un rôle clé dans nos communautés en fournissant des emplois et une infrastructure nécessaire à la prospérité des collectivités ;

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE Le conseil municipal de Lac-des-Plages demande au ministre responsable des postes, Monsieur Lawrence Cannon, de donner instruction à Postes Canada :

1. d'annuler tout projet de fermeture d'installations postales dans les communautés urbaines et les régions rurales ;
2. de tenir des consultations auprès de la population, des syndicats des postes et des autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui permettra de décider des modifications à apporter au réseau de Postes Canada ;
3. de maintenir, d'élargir et d'améliorer notre réseau postal public.

Adopté à majorité, M^{me} la conseillère Josée Simon s'étant retirée de la discussion pour conflit d'intérêt.

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en juin 2006, pour étude et considération.

2006-07-158 CHÈQUES ÉMIS

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600319	2006-06-08	162	ADMQ - Zone Outaouais	inscriptions colloque 14-15 sept.	500,00 \$
200600320	2006-06-20	59	Ministre des Finances	1er versement - SQ	41 799,00 \$
200600321	2006-06-21	136	Les services Ingenex inc.	camion autopompe MACK	7 500,00 \$
200600322	2006-06-21	121	DICOM express inc.	frais de courrier	34,69 \$
200600323	2006-06-21	43	S.A.A.Q.	immatriculation MACK autopompe	326,00 \$
200600324	2006-06-27	47	Postes Canada	timbres & publipostage	152,86 \$



200600325	2006-06-27	32	M.R.C. PAPINEAU	Quote-part - 2e versement	18 062,51 \$
200600326	2006-06-27	260	Cour municipale	frais d'adhésion - cour municipale	527,36 \$
200600327	2006-06-28	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	197,11 \$
200600328	2006-07-04	42	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 409,58 \$
200600329	2006-07-04	157	Ministre du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 005,80 \$
200600330	2006-07-04	291	CARRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR	129,00 \$
200600331	2006-07-05	268	2963-2072 Québec inc	contrat cueillette recyclage - dernier	1 253,45 \$
200600332	2006-07-05	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains	41,70 \$
200600333	2006-07-05	48	TÉLÉBEC S.E.C.	cellulaires	137,90 \$
200600334	2006-07-05	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat	154,53 \$
200600335	2006-07-05	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone incendie	79,73 \$
200600336	2006-07-05	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone bibliothèque	99,74 \$
200600337	2006-07-05	48	TÉLÉBEC S.E.C.	centrex	237,32 \$
200600338	2006-07-05	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	474,05 \$
200600339	2006-07-05	24	HYDRO-QUEBEC	garage municipal	121,12 \$
Total des chèques émis					76 243,45 \$

Salaires	2006-06-01				1 732,15 \$
	2006-06-08				1 965,94 \$
	2006-06-15				1 883,43 \$
	2006-06-22				2 308,44 \$
	2006-06-29				3 030,99 \$
Total des salaires :					10 920,95 \$

2006-07-159 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600340	2006-07-08	1	ARÉO-FEU Ltée	vérification d'appareil respiratoire	574,75 \$
200600341	2006-07-08	2	AGRODOR	matériaux pour barrière	127,25 \$
200600342	2006-07-08	4	BIO-SERVICES (1995) inc.	analyses d'eau	60,96 \$
200600343	2006-07-08	5	Bois de Const. Chénéville inc..	nettoyant, pinceau, peinture	6 550,54 \$
200600344	2006-07-08	25	IMP. PAPINEAUVILLE Inc.	cartouche d'encre, porte formulaire	113,84 \$
200600345	2006-07-08	29	H. LEGGETT & FILS inc.	huile & kit d'urgence autopompe	41,75 \$
200600346	2006-07-08	31	SERV. EXC. J. LIRETTE INC.	gravier 0-3/4	92,06 \$
200600347	2006-07-08	32	M.R.C. PAPINEAU	équilibrage & refection du rôle	12 415,33 \$
200600348	2006-07-08	38	Petite caisse	timbres	123,10 \$
200600349	2006-07-08	54	Garage C. Douglas enr.	logos pour bacs à ordures	1 475,16 \$
200600350	2006-07-08	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage#	55,50 \$
200600351	2006-07-08	84	Gauthier Soudure enr.	réparation d'une valve	41,40 \$
200600352	2006-07-08	94	La Sucrierie Lac-des-Plages	bois pour bécosse du parc	99,00 \$
200600353	2006-07-08	95	Les serv. d'ent. St-Jovite 1987	réparation autopompe	213,26 \$
200600354	2006-07-08	103	La Promenade St-Jovite inc..	romans	58,74 \$
200600355	2006-07-08	116	Les Ent. Malette enr.	papier, essuie-tout, désodorisant	139,35 \$
200600356	2006-07-08	122	TESSIER, Micheline	remboursement de kilométrage	149,07 \$
200600357	2006-07-08	128	Excavation O.P.C.	pelle mécanique	999,91 \$
200600358	2006-07-08	130	Visa Desjardins	location tronconneuse	95,92 \$
200600359	2006-07-08	138	MedTech Wristbands	bracelets pour plage	89,65 \$
200600360	2006-07-08	160	Les Machineries St-Jovite inc.	meules, baguette à souder	39,57 \$
200600361	2006-07-08	189	Les équipements Pierre Lavergne	transport en vrac	2 496,36 \$
200600362	2006-07-08	193	S.C.A. de St-Jovite	essence	1 832,25 \$
200600363	2006-07-08	194	Défi Sport Marine Motoneige inc.	clé à bougie, clé multiple	96,76 \$
200600364	2006-07-08	209	GRAVEL, Jean-Luc	honoraires - formation pompier I	332,04 \$
200600365	2006-07-08	227	Fonds de l'information foncière	mutations de juin	12,00 \$
200600366	2006-07-08	241	MCAULEY, Nancy	remboursement de kilométrage	54,76 \$
200600367	2006-07-08	254	AQUAM inc.	trousse de sauveteur	133,55 \$
200600368	2006-07-08	256	LAVOIE, Richard	honoraires - formation Pompier I	580,75 \$
200600369	2006-07-08	269	Électricité Petite-Nation	surveillance centrale	247,30 \$
200600370	2006-07-08	270	Municipalité de Namur	location camion & conducteur	3 225,00 \$
200600371	2006-07-08	278	Municipalité de Papineauville	remplissage de bonbonne	70,00 \$
200600372	2006-07-08	282	Boulet-Barbe enr.	réparation de luminaires	223,27 \$
200600373	2006-07-08	285	RAYMOND, Mario	remboursement de kilométrage	23,68 \$
200600374	2006-07-08	302	9042-1348 Québec inc.	inspection PEP	316,31 \$
200600375	2006-07-08	318	Réfrigération RM inc.	déplacer air climatisé	325,53 \$
200600376	2006-07-08	331	NOVA Envirocom inc.	100 bacs verts - ordures	8 856,93 \$
200600377	2006-07-08	336	Benoit Whissell inc.	phare d'encombrement	18,35 \$
200600378	2006-07-08	337	Lignco Sigma inc.	ligne simple jaune	1 266,39 \$
200600379	2006-07-08	338	Maçonnerie P & M	murs de la voûte en béton	4 000,00 \$
Total des chèques émis					47 667,34 \$

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE Les comptes qui précèdent soient approuvés, et que le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier, soient autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.



Adopté à l'unanimité

2006-07-160 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-07-150, 2006-07-152, 2006-07-154, 2006-07-155, 2006-07-156, 2006-07-158 et 2006-07-159, sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

2006-07-161 LEVÉE DE LA SESSION

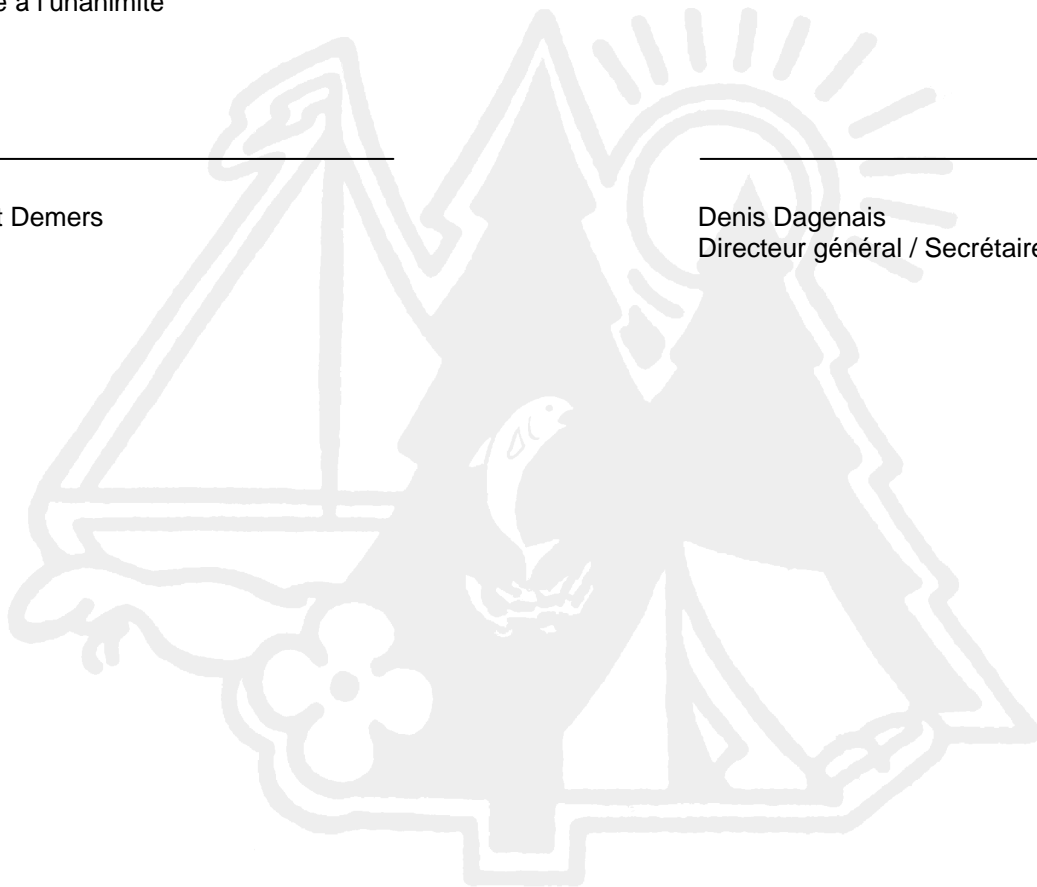
Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La session soit levée à 20 h 40.

Adopté à l'unanimité

Robert Demers
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier





2006-08-04

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 août 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M^{me} DIANE DUMONT
M^{me} JOHANNE CHARTRAND**

**M^{me} JOSÉE SIMON
M. PIERRE BOIVIN**

**M^{me} GINETTE QUESNEL
M. GUY BERNARD**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la session ouverte

2006-08-162 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

2006-08-163 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE Le procès-verbal de la session du 7 juillet 2006 soit adopté, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Une liste des correspondances reçues au secrétariat est déposée à la table du conseil et disponible pour l'assistance.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

2006-08-164 PROLONGEMENT DU CHEMIN DES PINS

CONSIDÉRANT la demande reçue de mesdames Sophie et Yolande Maurice-Savaria, messieurs Luc Simard & Charles E. Lévesque, propriétaires de la portion à acquérir pour la verbalisation du prolongement du chemin des Pins,

CONSIDÉRANT que le chemin des Pins ne possède pas de cercle de virage à son extrémité actuelle et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du terrain nécessaire audit prolongement sont enclin à en céder l'assiette pour sa construction ;

CONSIDÉRANT l'estimation des travaux à effectuer pour la mise en forme dudit chemin et de son cercle de virage évaluer à 5 000 \$;

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages informe les propriétaires de la portion non verbalisée du chemin des Pins qu'elle accepte d'effectuer les démarches nécessaires au prolongement du chemin des Pins. La municipalité assumera les coûts reliés aux travaux de mise en forme dudit chemin et de son cercle de virage, ainsi que les frais d'arpentage et d'acquisition par contrat notarié. Les propriétaires visés devront céder l'assiette du chemin à titre gratuit. Le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier sont mandatés à signer tout document en conséquence.

M^{mes} Diane Dumont, Josée Simon, Ginette Quesnel et Johanne Chartrand sont contre la proposition.
MM. Robert Demers, Pierre Boivin et Guy Bernard sont pour la proposition.

Rejeté à majorité

Monsieur le Maire Robert Demers refuse d'approuver la résolution

Le Directeur général / Secrétaire trésorier soumettra de nouveau la résolution à la considération du conseil à la session de septembre (Code Municipal, L.R.Q., Chapitre C-27.1, a. 142.2)

2006-08-165 ÉQUIPEMENTS À NEIGE – INTER 7500

CONSIDÉRANT l'acceptation de la soumission de « *Le Groupe SRG inc* » par la résolution numéro 2005-09-234;



CONSIDÉRANT que les équipements ont été livrés et installés sur le camion INTER 7500, mais n'étaient pas conformes au devis;

CONSIDÉRANT les modifications effectuées par « Le Groupe SRG inc » afin de rendre ledit équipement conforme;

Il est proposé par M^{me} Johanne Chartrand

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages mandate MM. Robert Demers, Pierre Boivin et Guy Bernard à négocier une entente de règlement avec « Le Groupe SRG inc. » pour l'équipement à neige du camion INTER 7500. Sur signature de l'entente, le Directeur général / Secrétaire trésorier est autorisé à émettre le chèque de paiement final, selon le montant établi par l'entente, afin de clore le dossier.

Adopté à l'unanimité

2006-08-166 CAMION CITERNE POMPE - ACHAT

CONSIDÉRANT l'intention des membres des conseils des municipalités de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk de créer un service d'incendie commun;

CONSIDÉRANT que le camion citerne de la Municipalité de Lac-des-Plages est défectueux et nécessiterait des réparations très onéreuses;

CONSIDÉRANT l'urgent besoin de se pourvoir d'un camion citerne pompe afin de rencontrer les objectifs du schéma de couverture de risque en incendie;

CONSIDÉRANT la possibilité d'acquérir un camion citerne pompe usagé de la Municipalité de Lac-Simon à coût minime et ainsi assurer une meilleure protection incendie aux citoyens de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk;

CONSIDÉRANT que des équipements sont aussi inclus dans la vente dudit camion, tels pompes portatives, ensemble de combat, lance, tuyaux d'aspiration, crépine et piscine;

CONSIDÉRANT que ledit camion citerne pompe est très âgé et qu'il faut s'assurer que les réparations nécessaires à le rendre conforme au standard de la Société d'Assurance Automobile du Québec seront facilement réalisables;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages autorise un budget maximal de 5 000 \$ pour le département commun d'incendie de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk. Un montant de 4 000 \$ servira pour l'achat d'un camion citerne pompe de la Municipalité de Lac-Simon, et un montant maximal de 1 000 \$ sera alloué aux réparations visant à le rendre conforme au standard de la Société d'Assurance Automobile du Québec.

Cet achat se fera à parts égales avec la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.. Le montant maximal qui sera dépenser par chacune des municipalités ne devra en aucun cas dépasser 2 500 \$.

Monsieur Pierre Boivin, conseiller municipal en sécurité publique et incendie, est mandaté à signer une offre d'achat conditionnelle à la certification mécanique en profondeur par un représentant autorisé. De plus, M. Pierre Boivin, est mandaté à procéder à l'immatriculation nécessaire auprès de la SAAQ (Société Assurance Automobile Québec).

Adopté à l'unanimité

2006-08-167 CHANGEMENT DE DOSSIERS DE CERTAINS CONSEILLERS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont responsables de dossiers précis, selon la résolution 2005-12-313;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite attribution pour deux membres;

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QUE Les dossiers de voirie et de loisirs soient attribués comme suit, savoir :

M ^{me} Diane Dumont	Voirie
M ^{me} Johanne Chartrand	Loisirs

Adoptée à l'unanimité

2006-08-168 SUBVENTION - ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC DES PLAGES

CONSIDÉRANT l'importance de préserver la qualité du Lac des Plages et d'assurer sa protection environnementale, car il s'agit de la plus belle richesse de la municipalité ;



CONSIDÉRANT la formation d'un comité provisoire de l'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac des Plages ;

CONSIDÉRANT le besoin d'aide financière dudit organisme afin d'aller chercher les accréditations nécessaires, les affiliations, et le matériel didactique requis à son fonctionnement ;

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages verse une subvention de 500 \$ à l'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac des Plages.

De plus, la municipalité assumera les frais relatifs à l'obtention des lettres patentes de ce nouvel organisme, son immatriculation, et son affiliation à la fédération des associations pour la protection des lacs. Advenant que ledit organisme bénéficie d'une subvention d'un autre organisme ou personne, lesdits frais devront être remboursés à la municipalité.

Adopté à majorité

M^{me} Johanne Chartrand demande d'inscrire sa dissidence

2006-08-169 REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2007-2008-2009

CONSIDÉRANT que le rôle d'évaluation foncière doit être déposé entre le 15 août et le 15 septembre précédant le premier exercice pour lequel il est fait (Loi sur la Fiscalité municipale L.R.Q., c. F-2.1, article 71) ;

CONSIDÉRANT que *SERVITECH*, organisme mandataire de la MRC de Papineau pour la confection et l'équilibrage du rôle, est dans l'impossibilité de déposer le rôle triennal équilibré pour la date requise ;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à l'article 71 de la Loi sur la Fiscalité municipale, que l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut demander un report au 1^{er} novembre ;

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande à la MRC de Papineau de reporter au 1^{er} novembre 2006 le dépôt du rôle triennal équilibré d'évaluation foncière pour les années 2007-2008-2009.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en juillet 2006, pour étude et considération.

2006-08-170 CHÈQUES ÉMIS

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600380	2006-07-11	339	14C.P.P.	boyaux pour autopompe	1 000,00 \$
200600381	2006-07-13	117	LDP LOISIR	subvention 2006	1 200,00 \$
200600382	2006-07-14	43	S.A.A.Q.	vignettes	28,76 \$
200600383	2006-07-14	130	Visa Desjardins	fleurs & frais annuels	180,00 \$
200600384	2006-07-18	121	DICOM express inc.	courrier - analyse d'eau	34,51 \$
200600385	2006-07-28	24	HYDRO-QUEBEC	électricité plage	44,61 \$
200600386	2006-07-28	24	HYDRO-QUEBEC	électricité hôtel de ville	398,32 \$
200600387	2006-07-28	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	195,26 \$
200600388	2006-07-29	48	TÉLÉBEC S.E.C.	cellulaires	207,36 \$
200600389	2006-08-01	42	RECEVEUR GENERAL	remises de l'employeur	1 367,53 \$
200600390	2006-08-01	157	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur	2 852,86 \$
200600391	2006-08-01	291	CARRA	remises de l'employeur	129,00 \$
200600392	2006-08-01	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains	37,56 \$
200600393	2006-08-01	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat	144,21 \$
200600394	2006-08-01	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone incendie	78,98 \$
200600395	2006-08-01	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone bibliothèque	98,81 \$
200600396	2006-08-01	48	TÉLÉBEC S.E.C.	centrex	235,08 \$
200600397	2006-08-01	24	HYDRO-QUEBEC	luminaires de rues	485,38 \$
Total des chèques émis					8 718,23 \$
Salaires	2006-07-06				3 030,99 \$
	2006-07-13				5 075,24 \$
	2006-07-20				3 822,83 \$
	2006-07-27				5 283,91 \$
	2006-08-03				3 541,12 \$
Total des salaires :					20 754,09 \$



2006-08-171 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600398	2006-08-05	1	ARÉO-FEU Ltée	lampes, ampoules, adaptateurs	220,86 \$
200600399	2006-08-05	2	AGRODOR	peinture	16,38 \$
200600400	2006-08-05	4	BIO-SERVICES (1995) inc.	analyses d'eau	55,21 \$
200600401	2006-08-05	5	Bois de Const. Chénéville inc..	semence, capuchons	1 100,03 \$
200600402	2006-08-05	27	INFOTECH	cd de données	11,40 \$
200600403	2006-08-05	31	SERV. EXC. J. LIRETTE INC.	pierres rondes	53,84 \$
200600404	2006-08-05	32	M.R.C. PAPINEAU	équilibre du rôle d'évaluation	332,89 \$
200600405	2006-08-05	38	Petite caisse	timbres	52,40 \$
200600406	2006-08-05	54	Garage C. Douglas enr.	enseigne indice de feu	5 136,41 \$
200600407	2006-08-05	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	46,25 \$
200600408	2006-08-05	86	Groupe Lyras	avenant - laveuse à pression	77,39 \$
200600409	2006-08-05	113	La boutique du plongeur Ltée	tests appareils respiratoires	119,37 \$
200600410	2006-08-05	122	TESSIER, Micheline	remboursement de romans	42,33 \$
200600411	2006-08-05	130	Visa Desjardins	ampoules halogène	119,51 \$
200600412	2006-08-05	133	SIMON, Josée	remboursement laminage de photos	102,42 \$
200600413	2006-08-05	153	ROY, Yvan	remboursement articles de nettoyage	21,51 \$
200600414	2006-08-05	158	Photocopies ILLICO	cartes de plage	205,89 \$
200600415	2006-08-05	160	Les Machineries St-Jovite inc.	matériel affiche SOPFEU	370,91 \$
200600416	2006-08-05	181	Les soudures Giromac enr.	2 conteneurs à déchets	2 541,08 \$
200600417	2006-08-05	183	Asphalte Raymond inc.	réparation d'asphalte 2164, Tour-du-Lac	752,07 \$
200600418	2006-08-05	189	Les équipements Pierre Lavergne	chemin du Baluchon et dépotoir	11 786,97 \$
200600419	2006-08-05	213	BOIVIN, Pierre	remboursement de kilométrage	51,80 \$
200600420	2006-08-05	226	Lalande Tremblay avocats	honoraires - infractions pénales	284,31 \$
200600421	2006-08-05	227	Fonds de l'information foncière	mutations de juillet	24,00 \$
200600422	2006-08-05	235	DEMERS, Robert	remboursement de kilométrage	81,40 \$
200600423	2006-08-05	241	MCAULEY, Nancy	remboursement de kilométrage	30,34 \$
200600424	2006-08-05	253	Pneus Legault inc.	pneus & alignement - GMC3500	523,08 \$
200600425	2006-08-05	257	Service d'extincteur mobile enr.	extincteur pour autopompe	314,45 \$
200600426	2006-08-05	270	Municipalité de Namur	camion pour cueillette ordures	5 268,75 \$
200600427	2006-08-05	278	Municipalité de Papineauville	remplissage de bonbonnes	180,00 \$
200600428	2006-08-05	294	DUBÉ-POUDRETTE, Jacques	remboursement examen SAAQ - 4A	58,98 \$
200600429	2006-08-05	338	Maçonnerie P & M	plafond de la voûte	4 500,00 \$
200600430	2006-08-05	340	Trophées Normand	plaques pour table du conseil	116,23 \$
200600431	2006-08-05	342	Aon Parizeau Inc.	cautionnement pour dépôt en tranchée	750,00 \$
Total des chèques émis					35 348,46 \$

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE Les comptes qui précèdent soient approuvés, et que le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier, soient autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adopté à l'unanimité

2006-08-172 REMERCIEMENTS À MESSIEURS MARIO RAYMOND ET YVAN ROY

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la FAMILLE EN FÊTE, LDP LOISIR a procédé à l'installation d'un chapiteau, d'une estrade, et d'affiches ;

CONSIDÉRANT que messieurs Mario Raymond et Yvan Roy, employés municipaux, ont pour leur part procédé au démantèlement desdites installations et les ont remises dans l'enclos municipal ;

CONSIDÉRANT que le président de LDP LOISIR a informé le Maire qu'il était très satisfait du travail ainsi accompli ;

CONSIDÉRANT que lors des grands vents de la tempête du 1^{er} août de nombreux arbres ont été renversés et obstruaient les chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT que messieurs Raymond et Roy ont travaillé durant une partie de la nuit du 1^{er} au 2 août à rétablir la circulation sur les routes municipales ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages adresse des remerciements chaleureux à messieurs Mario Raymond et Yvan Roy pour leur implication auprès de la population plageoise et de leur dévouement dans l'accomplissement de leurs tâches.

Adopté à l'unanimité

2006-08-173 CERTIFICAT DE CRÉDIT



Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-08-165, 2006-08-166, 2006-08-168, 2006-08-170 et 2006-08-171, sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

2006-08-174 LEVÉE DE LA SESSION

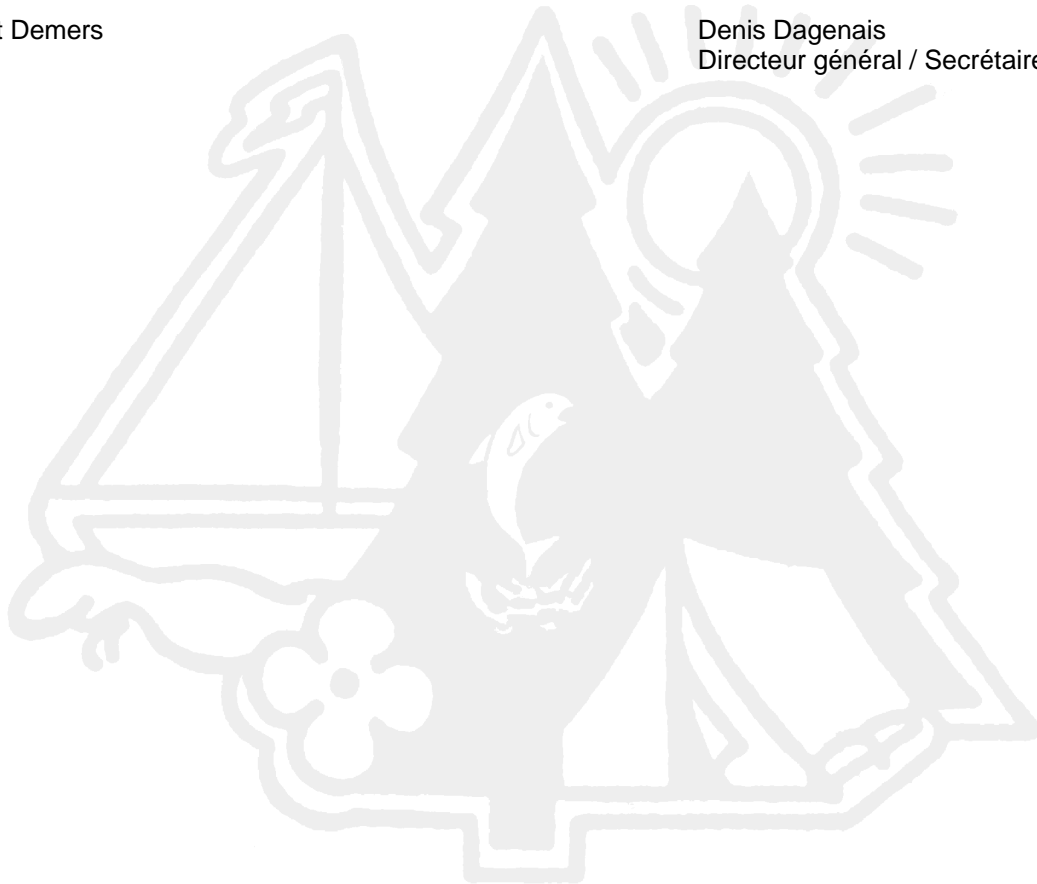
Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE La session soit levée à 19 h 54.

Adopté à l'unanimité

Robert Demers
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier





2006-09-01

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} septembre 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M^{me} DIANE DUMONT
M^{me} JOHANNE CHARTRAND**

**M^{me} JOSÉE SIMON
M. PIERRE BOIVIN**

**M^{me} GINETTE QUESNEL
M. GUY BERNARD**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la session ouverte

2006-09-175 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

2006-09-176 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Le procès-verbal de la session du 4 août 2006 soit adopté, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Une liste des correspondances reçues au secrétariat est déposée à la table du conseil et disponible pour l'assistance.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

2006-09-177 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2005 :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier, dépose le rapport des indicateurs de gestion de la Municipalité de Lac-des-Plages, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, tel que transmis selon l'article 17.6.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et des régions*.

2006-09-178 TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL- SUBVENTION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-07-156 informant le ministère des Transports de la demande dans le cadre du PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) à l'effet d'améliorer le drainage des chemins du Tour-du-Lac et du Chenail-du-Moine, pour un projet total de 20 466,77 \$, subventionné pour un montant de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la ministre déléguée au Transports, Madame Julie Boulet, informant la municipalité de l'acceptation du versement d'une subvention d'un montant de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux ont été réalisés et qu'ils sont admissibles à ladite subvention;

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont

QUE Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages approuve les dépenses déjà encourues, pour un montant de 20 466,77 \$, pour les travaux exécutés sur les chemins du Tour-du-Lac et du Chenail-du-Moine pour un montant subventionné de 15 000 \$, et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports. Les travaux d'excavation et d'installation de ponceaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur lesdits chemins, dont la gestion incombe à la municipalité.

Adopté à l'unanimité

2006-09-179 APPEL D'OFFRES – ABRASIFS ET CHARGEUR – HIVER 2006-2007

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages procède à l'entretien de ses chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir une réserve suffisante d'abrasifs pour la saison d'hiver 2006-2007, ainsi qu'un chargeur;

Sur proposition de M^{me} Diane Dumont



QUE Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages demande des soumissions sur invitation pour la fourniture d'abrasifs et chargeur, en vue de la saison d'hiver 2006-2007. De plus, l'inspecteur en travaux publics est mandaté à sélectionner les entrepreneurs à inviter en tenant compte des lieux d'entreposage potentiels localisés dans un rayon d'accès raisonnable.

Adopté à l'unanimité

2006-09-180 CAMION CITERNE POMPE - ACHAT

CONSIDÉRANT l'intention des membres des conseils des municipalités de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk de créer un service d'incendie commun;

CONSIDÉRANT que le camion citerne de la Municipalité de Lac-des-Plages est défectueux et nécessiterait des réparations très onéreuses;

CONSIDÉRANT l'urgent besoin de se pourvoir d'un camion citerne afin de rencontrer les objectifs du schéma de couverture de risque en incendie;

CONSIDÉRANT la résolution 2006-08-166 autorisant l'achat d'un citerne pompe de la Municipalité de Lac-Simon conditionnelle à une vérification mécanique; et qu'il s'est avéré que des sommes trop importantes seraient nécessaires à sa remise en état;

CONSIDÉRANT la possibilité d'acquérir un camion citerne pompe usagé de la Ville de Sainte-Adèle à coût minime et ainsi assurer une meilleure protection incendie aux citoyens de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk;

CONSIDÉRANT que la pompe dudit camion n'est pas fonctionnelle pour l'instant mais qu'il rencontrerait tout au moins les exigences relatives au transport d'eau, avec son réservoir de 1 500 gallons imp.;

CONSIDÉRANT que ledit camion citerne pompe a passé les examens de la Société d'Assurance Automobile du Québec;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages autorise un budget maximal de 8 000 \$ pour le département commun d'incendie de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk. Un montant de 7 000 \$ servira pour l'achat d'un camion citerne pompe de la Ville de Sainte-Adèle, et un montant maximal de 1 000 \$ sera alloué aux réparations urgentes.

Cet achat se fera à parts égales avec la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.. Le montant maximal qui sera dépenser par chacune des municipalités ne devra en aucun cas dépasser 4 000 \$.

Monsieur Pierre Boivin, conseiller municipal en sécurité publique et incendie, est mandaté à signer une offre d'achat conditionnelle à la certification mécanique en profondeur par un représentant autorisé. De plus, M. Pierre Boivin, est mandaté à procéder à l'immatriculation nécessaire auprès de la SAAQ (Société Assurance Automobile Québec).

Adopté à l'unanimité

2006-09-181 MANDATAIRE MUNICIPAL À LA SIGNATURE DES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT la réglementation d'urbanisme de la municipalité qui édicte, dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que des permis ou des certificats d'autorisations doivent être émis pour la réalisation de différents types d'ouvrages et de travaux;

CONSIDÉRANT que lorsque le requérant n'est pas le propriétaire, celui-ci doit détenir une autorisation écrite du propriétaire pour agir en son nom;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses fonctions, l'inspecteur municipal en travaux publics est requis de procéder à la réalisation des travaux autorisés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que dans le but d'alléger et d'accélérer la procédure administrative, il est opportun de mandater ledit inspecteur comme représentant municipal pour la signature des demandes de permis et certificats d'autorisations;

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages autorise son inspecteur municipal en travaux publics, monsieur Yvan Roy, à signer toutes les demandes de permis et certificats d'autorisations nécessaires à la réalisation des travaux municipaux autorisés.

Adopté à l'unanimité

2006-09-182 SYSTÈME D'IMPRESSION ET DE COMMUNICATION DU SECRÉTARIAT

CONSIDÉRANT que les équipements d'impression du secrétariat sont d'une technologie dépassée et nécessitent d'importantes réparations à court terme;



CONSIDÉRANT qu'une solution intégrée en réseau est plus avantageuse que le remplacement de l'imprimante, du copieur, et du télécopieur;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Imprimerie Papineauville pour un photocopieur Canon IR-3300i, pouvant servir de copieur, imprimante, et télécopieur;

CONSIDÉRANT que ledit appareil peut être loué et assorti d'un contrat de service incluant la poudre, les pièces et la main-d'œuvre;

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages accepte l'offre de service d'Imprimerie Papineauville pour un photocopieur Canon IR-3300i, selon un contrat de location de 48 mois. Les mensualités seront au montant de 91,94 \$ plus taxes. En ce qui a trait au contrat de service incluant la poudre, les pièces et la main d'œuvre, un montant de 0,015 \$ par copie sera facturé trimestriellement. Le Directeur général / Secrétaire trésorier est mandaté à signer tout document en conséquence.

Adopté à l'unanimité

2006-09-183 EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE POMPIERE

CONSIDÉRANT le besoin en effectif pour la brigade d'incendie des municipalités de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk;

CONSIDÉRANT que madame Jessica Douglas suit présentement la formation de « Pompier I », avec la Municipalité de Namur;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages embauche madame Jessica Douglas comme pompière en formation « Pompier I » pour la brigade d'incendie de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk. Cependant, celle-ci continuera de suivre sa formation avec la Municipalité de Namur.

Adopté à l'unanimité

2006-09-184 SIGNALISATION DE DESTINATION

CONSIDÉRANT la présentation du nouveau Plan de signalisation routière mis au point par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT le chapitre 5.4 du document relatif aux normes de signalisation, lequel vise plus particulièrement la signalisation de destination;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil estime que la Municipalité de Lac-des-Plages exerce un attrait touristique majeur sur le territoire de la MRC de Papineau, et à ce titre, devrait être mieux identifiée ou du moins autant que « Mont-Tremblant »;

Il est proposé par M^{me} Johanne Chartrand

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages informe la MRC de Papineau qu'à titre de municipalité touristique et de villégiature elle exerce un attrait majeur dans la région, et de ce fait, son identification sur les panneaux de signalisation devrait être améliorée dans le nouveau Plan de signalisation routière.

Adopté à l'unanimité

2006-09-185 RÉAMÉNAGEMENT ET RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 323 – IMMEUBLES EXCÉDENTAIRES

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de la route 323 (projet 20-6671-9705) et de reconstruction de la route 323 (projet 20-6671-9517) sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Plages;

CONSIDÉRANT que selon l'article 6 de la Loi sur la Voirie, l'assiette de toutes les routes sur le territoire d'une municipalité appartient à celle-ci;

CONSIDÉRANT que le nouveau tracé de la route 323 diffère de l'ancien à quelques endroits, et de ce fait, conduit à un abandon de gestion de certaines parcelles de l'assiette de la route 323 actuelle par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que l'abandon de gestion par le ministère de certaines parties de ladite assiette fait en sorte qu'elles reviennent sous la juridiction de la municipalité;

CONSIDÉRANT que dans le processus d'expropriation des immeubles et servitudes à acquérir pour la réalisation desdits projets, la négociation avec les propriétaires serait parfois facilitée avec un échange de parcelles de terrain;



CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages ne voit aucun intérêt dans lesdites parcelles et veut alléger et accélérer le processus d'expropriation;

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages informe le ministère des Transports qu'elle abandonne tout intérêt dans les parcelles touchées par l'abandon de gestion relative aux projets de réaménagement de la route 323 (projet 20-6671-9705) et de reconstruction de la route 323 (projet 20-6671-9517) sur son territoire.

Lorsque la nouvelle emprise de la route 323 sera construite et que le nouveau décret de gestion de la route sera en vigueur, la Municipalité s'engage à adopter une résolution de fermeture à l'effet que l'ancienne assiette de la route 323 qui n'est plus requise par le ministère des Transports ni par la Municipalité pour fins de route, sortira du domaine public;

La Municipalité s'engage à vendre au ministère des Transports les parcelles touchées par l'abandon de gestion afin que le Ministère puisse les céder aux propriétaires riverains, à savoir :

- Projet de réaménagement de la route 323 (projet 20-6671-9705) :
 - Parcelle numéro 26 montrée au plan AA20-6671-9705, feuillet 6A de 6
- Projet de reconstruction de la route 323 (projet 20-6671-9517) :
 - Parcelles numéros 4, 109, 110 montrées au plan AA20-6671-9517, feuillet 2A de 7
 - Parcelles numéros 9, 16, 17, 25, 26 montrées au plan AA20-6671-9517, feuillet 3A de 7
 - Parcelles numéros 41, 46 montrées au plan AA20-6671-9517, feuillet 4 de 7
 - Parcelle numéro 54 montrée au plan AA20-6671-9517, feuillet 5 de 7
 - Parcelles numéros 76, 78, 79 montrées au plan AA20-6671-9517, feuillet 6 de 7
 - Parcelles numéros 97, 98, 99, 101, 106 montrées au plan AA20-6671-9517, feuillet 7 de 7

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en août 2006, pour étude et considération.

ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire provisoire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2006. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2006-09-186 CHÈQUES ÉMIS

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600432	2006-08-09	47	Postes Canada	timbres	116,23 \$
200600433	2006-08-10	91	Centre de Téléphone Mobile ltée	pagette numérique	85,12 \$
200600434	2006-08-10	121	DICOM express inc.	frais de courrier	34,37 \$
200600435	2006-08-23	325	Jean-Claude Léger	remboursement de taxe	23,23 \$
200600436	2006-08-24	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	195,26 \$
200600437	2006-08-29	345	François Boileau /Micheline Tessier	subvention 2006	500,00 \$
200600438	2006-09-01	42	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 837,07 \$
200600439	2006-09-01	157	Ministre du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 775,67 \$
200600440	2006-09-01	291	CARRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR	129,00 \$
Total des chèques émis :					6 695,95 \$
Salaires	2006-08-10				5 869,84 \$
	2006-08-17				2 802,16 \$
	2006-08-24				2 952,86 \$
	2006-08-31				2 796,01 \$
Total des salaires :					14 420,87 \$

2006-09-187 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600441	2006-09-01	1	ARÉO-FEU Ltée	adaptateur pour pompe	1 543,11 \$
200600442	2006-09-01	2	AGRODOR	bottes, antigel, huile	326,36 \$
200600443	2006-09-01	4	BIO-SERVICES (1995) inc.	analyses d'eau	670,03 \$
200600444	2006-09-01	5	Bois de Const. Chénéville inc..	accessoires électriques	4 478,20 \$
200600445	2006-09-01	27	INFOTECH	traitement de données	6,06 \$
200600446	2006-09-01	33	MARCHE DES PLAGES	propane	157,90 \$
200600447	2006-09-01	37	F. NADON PAYSAGISTE ENR.	coupe de gazon - parc	301,96 \$
200600448	2006-09-01	38	Petite caisse	timbres	57,57 \$



200600449	2006-09-01	49	F.Q.M.	mise à jour - règlement municipal	312,70 \$
200600450	2006-09-01	54	Garage C. Douglas enr.	enseignes pour plage	617,28 \$
200600451	2006-09-01	57	IMPRIMERIE LEONARD	1000 enveloppes logo	165,23 \$
200600452	2006-09-01	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	37,00 \$
200600453	2006-09-01	116	Les Ent. Malette enr.	désodorisant, papier toilette	74,92 \$
200600454	2006-09-01	117	LDP LOISIR	remb. location toilettes - Famille en	199,41 \$
200600455	2006-09-01	120	Les Éditions Yvon Blais inc.	renouvellement législation compl.	222,60 \$
200600456	2006-09-01	130	Visa Desjardins	sommier roulant	176,56 \$
200600457	2006-09-01	131	Servitech inc.	CD Vision	160,31 \$
200600458	2006-09-01	141	Fournitures & Ameublement du	papier, crayons, dossiers	184,02 \$
200600459	2006-09-01	153	ROY, Yvan	remb. frais de déplacement	94,68 \$
200600460	2006-09-01	189	Les équipements Pierre Lavergne	niveleuse	2 051,10 \$
200600461	2006-09-01	195	Informécanique	contrat de service WEB	800,00 \$
200600462	2006-09-01	202	9073-3817 Québec inc.	dynamitage - fossé Chenail-du-Moine	569,75 \$
200600463	2006-09-01	213	BOIVIN, Pierre	remboursement de déplacements	42,67 \$
200600464	2006-09-01	227	Fonds de l'information foncière	mutations d'août	18,00 \$
200600465	2006-09-01	241	MCAULEY, Nancy	remboursement de kilométrage	95,09 \$
200600466	2006-09-01	250	ROC Signalisation	enseignes et accessoires	283,36 \$
200600467	2006-09-01	275	Béton Mobile L.P.L.	béton pour clôture plage	338,20 \$
200600468	2006-09-01	282	Boulet-Barbe enr.	réparation de luminaires	238,33 \$
200600469	2006-09-01	285	RAYMOND, Mario	remboursement de bottes pantalon	68,36 \$
200600470	2006-09-01	302	9042-1348 Québec inc.	vérification mécanique citerne pompe	204,40 \$
200600471	2006-09-01	343	Barbe et Robidoux	arpentage et piquetage chemin garage	1 082,53 \$
200600472	2006-09-01	344	La Baie de l'Ours Enr.	plinthe, thermostat, minuterie	1 369,66 \$
200600473	2006-09-01	346	Espace Bell St-Jovite	cellulaire pré payé	129,91 \$
Total des chèques émis					17 077,26 \$

Il est proposé par M^{me} Johanne Chartrand

QUE Les comptes qui précèdent soient approuvés, et que le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier, soient autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adopté à l'unanimité

2006-09-188 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-09-178, 2006-09-179, 2006-09-180, 2006-09-182, 2006-09-183, 2006-09-186 et 2006-09-187, sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

2006-09-189 LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE La session soit levée à 20 h 20.

Adopté à l'unanimité

Robert Demers
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier



2006-10-06
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M^{me} DIANE DUMONT
M^{me} JOHANNE CHARTRAND

M^{me} JOSÉE SIMON
M. PIERRE BOIVIN

M^{me} GINETTE QUESNEL
M. GUY BERNARD

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la session ouverte

2006-10-190 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

2006-10-191 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE Le procès-verbal de la session du 1^{er} septembre 2006 soit adopté, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Une liste des correspondances reçues au secrétariat est déposée à la table du conseil et disponible pour l'assistance.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

2006-10-192 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-05-116 constituant le COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) et procédant à la nomination de ses membres;

CONSIDÉRANT la démission de M. Regent Simard suite à la session dudit comité le 30 août 2006;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre de recommandation dudit comité à l'effet de nommer M. Martin Schmidt comme nouveau membre;

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages nomme M. Martin Schmidt comme représentant de la population pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) en remplacement de M. Regent Simard. Son mandat sera d'un an et sera renouvelable en mai 2007.

Adopté à l'unanimité

2006-10-193 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 62-2006 - LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Madame la conseillère Josée Simon donne avis qu'un règlement modifiant le règlement numéro 62-2006 – *Les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* et ayant pour but de clarifier l'**Article 7 - Frais exigibles**, sera présenté au cours d'une session ultérieure du conseil.

2006-10-194 PROJET DE CIRCUIT ROUTIER COMPLÉTANT LE TOUR DU LAC LÉVESQUE

CONSIDÉRANT la demande reçue de mesdames Sophie et Yolande Maurice-Savaria, messieurs Luc Simard & Charles E. Lévesque, propriétaires de la portion à acquérir pour la verbalisation du prolongement du chemin des Pins,

CONSIDÉRANT que le chemin des Pins ne possède pas de cercle de virage à son extrémité actuelle et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du terrain nécessaire audit prolongement sont enclin à en céder l'assiette pour sa construction ;



CONSIDÉRANT que lors des assemblées de consultation tenues le 26 août et le 23 septembre pour les propriétaires de ce secteur, un consensus s'est établi à l'effet de compléter le circuit routier entourant le lac Lévesque ;

CONSIDÉRANT que ledit circuit routier bénéficierait à un grand nombre de citoyens, villégiateurs, touristes, des municipalités de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk, et faciliterait les opérations d'entretien des chemins d'hiver et de cueillette d'ordures ménagères et matières recyclables ;

CONSIDÉRANT que suite à la présentation du plan d'affaires de la Municipalité de Lac-des-Plages, les participants ont mentionné que les circuits routiers sont un excellent moyen de développement économique et touristique ;

CONSIDÉRANT qu'avec la reconstruction de la route 323, la nouvelle configuration fera en sorte que le chemin du Lac-Lévesque deviendra une porte d'entrée privilégiée pour la municipalité, et de ce fait, il y aura une augmentation substantielle du trafic et du tourisme dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT l'estimation des travaux à effectuer pour la mise en forme de la partie manquante à ce circuit est évaluée à 5 000 \$, et que les frais d'arpentage, piquetage, et frais notariés, sont évalués à environ 6 500 \$, plus taxes ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages informe les propriétaires de la portion non verbalisée du chemin des Pins qu'elle accepte d'entamer les démarches nécessaires au prolongement du chemin des Pins pour compléter le tour du lac Lévesque. La municipalité assumera les frais d'arpentage, de piquetage et d'acquisition par contrat notarié. Les propriétaires visés devront céder l'assiette du chemin à titre gratuit. Suite au transfert de propriété, la municipalité débutera les travaux de mise en forme dudit chemin.

ET QUE Le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier soient mandatés à signer tout document en conséquence pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à majorité

M^{mes} Diane Dumont, Ginette Quesnel et Johanne Chartrand enregistrent leurs dissidences.

2006-10-195 ENTENTE – DISPOSITION DES DÉCHETS AU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la MRC par voix de sa résolution numéro 2006-09-134, relative à l'entente à intervenir avec la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (R.I.A.D.M.) pour la disposition des déchets au site de Lachute pour l'ensemble des municipalités locales de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages désire y donner suite;

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QUE Le conseil confirme à la R.I.A.D.M. que la Municipalité de Lac-des-Plages accepte le projet d'entente de disposition des déchets au site d'enfouissement de Lachute selon les conditions énoncées à la résolution numéro 2006-09-134 adoptée par la MRC de Papineau.

ET QUE : Le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier, soient et sont autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2006-10-196 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 – CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES – CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Madame la conseillère Ginette Quesnel donne avis qu'un règlement modifiant le règlement numéro 61-2006 – *Cueillette des ordures ménagères – cueillette des matières recyclables* et ayant pour but de modifier l'**Article 8 – Horaire de la cueillette des ordures ménagères**, sera présenté au cours d'une session ultérieure du conseil.

2006-10-197 RÉSERVE D'ABRASIFS ET RÉSERVE D'UN CHARGEUR – HIVER 2006-2007

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages procède à l'entretien de ses chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir une réserve suffisante d'abrasifs pour la saison d'hiver 2006-2007, ainsi qu'un chargeur;

CONSIDÉRANT que suite à l'expiration des délais de l'appel d'offres faisant suite à la résolution numéro 2006-09-179 concernant la demande de soumissions pour la fourniture d'abrasifs et d'un chargeur, aucune soumission n'a été reçue ;



Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE Le conseil municipal établit une entente de gré à gré avec Excavation J.C. Proulx pour l'entreposage de la réserve d'abrasifs et la location d'un chargeur. De plus, le conseil autorise tous les travaux relatifs à fabrication d'une réserve de 3 000 tonnes métriques d'abrasifs avec le pourcentage de sel à déglacage requis. Le Directeur général / Secrétaire trésorier est mandaté à signer tout document en conséquence pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2006-10-198 GARAGE MUNICIPAL – PUIS ET INSTALLATION SEPTIQUE

CONSIDÉRANT la construction en cours du garage municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un service d'eau et d'égout dans ledit bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'ingénieur a été déposé pour l'installation septique requise;

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE Le conseil municipal autorise un budget maximal de 15 000 \$ pour la réalisation des travaux d'installation d'un puits, d'une installation septique, et des travaux de plomberie requis, afin de compléter la construction du garage municipal.

ET QUE Le contrat des travaux sera accordé au plus bas soumissionnaire de chacune des phases de réalisations. Madame la conseillère Diane Dumont et monsieur le conseiller Pierre Boivin sont mandatés à suivre l'évolution de ces étapes et à donner l'aval à leurs réalisations.

Adopté à l'unanimité

2006-10-199 PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la *Gazette officielle du Québec* et qu'aux termes de ce règlement, une redevance de 10 dollars est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le Règlement, et ce, depuis le 23 juin 2006;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au Programme de subventions;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'*Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* conclue entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités 85 % des redevances perçues annuellement en application de ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* adopté par le gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'Entente, la municipalité admissible et inscrite au Programme a la garantie de recevoir en subvention, jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles;

CONSIDÉRANT que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR)*;

CONSIDÉRANT que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC de Papineau en vigueur depuis le 28 janvier 2004 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au Programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages :

- demande d'être inscrite au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;



○ s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Elle consiste d'une part, à fournir au ministre, dans les 30 jours de la réception par le secrétaire trésorier du rapport de son vérificateur externe en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal* ou de l'article 108.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de ce vérificateur externe attestant que celle-ci s'est conformée aux exigences du programme et que les sommes ont été utilisées aux fins prévues; et d'autre part, à démontrer à la demande et à la satisfaction du ministre que les dépenses effectuées pour la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles égalent ou excèdent la subvention versée dans le cadre de ce programme;

○ autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du Règlement, du Programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles;

○ autorise le Directeur général / Secrétaire trésorier ou la Directrice générale adjointe / Secrétaire trésorière adjointe, en son absence, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du Programme.

Adopté à l'unanimité

2006-10-200 SUBVENTION – PETITS BONHEURS LDP

CONSIDÉRANT la demande de subvention au montant de 800 \$, déposée à la table du conseil par « *Petits Bonheurs LDP* »;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2006 ont été établies de façon plus austère et ont révisées à la baisse les subventions accordées aux organismes sans but lucratif ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages verse une subvention, au montant de 600 \$, pour l'année 2006, à « *Petits Bonheurs LDP* ».

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en septembre 2006, pour étude et considération.

2006-10-201 CHÈQUES ÉMIS

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600474	2006-09-06	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	485,38 \$
200600475	2006-09-06	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat	145,65 \$
200600476	2006-09-06	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone incendie	78,98 \$
200600477	2006-09-06	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone bibliothèque	98,81 \$
200600478	2006-09-06	48	TÉLÉBEC S.E.C.	centrex	235,08 \$
200600479	2006-09-06	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains	31,46 \$
200600480	2006-09-06	48	TÉLÉBEC S.E.C.	cellulaires	309,36 \$
200600481	2006-09-08	228	Le Groupe SRG inc	équipement à neige - dernier	39 971,51 \$
200600482	2006-09-08	47	Postes Canada	timbres	232,46 \$
200600483	2006-09-08	121	DICOM express inc.	frais de courrier	34,42 \$
200600484	2006-09-12	59	Ministre des Finances	constitution APELDP	145,00 \$
200600485	2006-09-12	122	TESSIER, Micheline	remboursement de romans	60,04 \$
200600486	2006-09-13	24	HYDRO-QUEBEC	électricité plage	36,16 \$
200600487	2006-09-13	27	INFOTECH	papeterie taxe 2007	550,00 \$
200600488	2006-09-16	348	Ville de Sainte-Adèle	camion citerne pompe	3 988,25 \$
200600489	2006-09-13	43	S.A.A.Q.	immatriculation du citerne pompe	219,00 \$
200600490	2006-09-19	24	HYDRO-QUEBEC	électricité hôtel de ville	419,68 \$
200600491	2006-09-22	335	LARIVIÈRE, Éric	remb. peinture et maxtic	410,06 \$
200600492	2006-09-27	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	195,26 \$
200600493	2006-09-28	47	Postes Canada	timbres & publipostage	88,32 \$
200600494	2006-10-01	42	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 304,25 \$
200600495	2006-10-01	157	Ministre du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 700,80 \$
200600496	2006-10-01	291	CARRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR	129,00 \$
200600497	2006-10-03	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	469,64 \$
200600498	2006-10-03	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat	143,10 \$
200600499	2006-10-03	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone incendie	78,98 \$
200600500	2006-10-03	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone bibliothèque	98,81 \$
200600501	2006-10-03	48	TÉLÉBEC S.E.C.	centrex	235,08 \$
200600502	2006-10-03	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains	39,64 \$
200600503	2006-10-03	48	TÉLÉBEC S.E.C.	cellulaires	261,72 \$



Salaires	2006-09-07	4 994,02 \$
	2006-09-14	1 952,73 \$
	2006-09-21	1 899,36 \$
	2006-09-28	4 679,74 \$
	2006-10-05	1 952,73 \$
	Total des chèques émis	53 195,90 \$
	Total des salaires :	15 478,58 \$

2006-10-202 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600504	2006-10-06	3	CRSBP de l'Outaouais inc.	cotes pour livres	10,14 \$
200600505	2006-10-06	4	BIO-SERVICES (1995) inc.	analyses d'eau	940,11 \$
200600506	2006-10-06	5	Bois de Const. Chénéville inc..	clés - cadenas plage	892,11 \$
200600507	2006-10-06	14	Plomberie W. David & fils inc.	location d'un balai motorisé	346,14 \$
200600508	2006-10-06	25	IMP. PAPINEAUVILLE Inc.	papier 11x14	11,38 \$
200600509	2006-10-06	29	H. LEGGETT & FILS inc.	diesel	70,00 \$
200600510	2006-10-06	32	M.R.C. PAPINEAU	équibration du rôle d'évaluation	72,84 \$
200600511	2006-10-06	34	BLANCHE MARTEL	accessoires de plomberie	60,00 \$
200600512	2006-10-06	38	Petite caisse	munitions	135,92 \$
200600513	2006-10-06	54	Garage C. Douglas enr.	remorquage camion citerne	151,44 \$
200600514	2006-10-06	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	142,45 \$
200600515	2006-10-06	86	Groupe Lyras	assurance Mack 1976	305,55 \$
200600516	2006-10-06	114	École nationale des pompiers	esamen Pompier I - reprise	75,00 \$
200600517	2006-10-06	130	Visa Desjardins	cartouche d'encre HP	771,86 \$
200600518	2006-10-06	189	Les équipements Pierre Lavergne	niveleuse & pelle mécanique	2 199,22 \$
200600519	2006-10-06	193	S.C.A. de St-Jovite	essence	1 322,66 \$
200600520	2006-10-06	213	BOIVIN, Pierre	remb. kilo pour citerne pompe	40,70 \$
200600521	2006-10-06	227	Fonds de l'information foncière	mutations de septembre	6,00 \$
200600522	2006-10-06	235	DEMERS, Robert	remboursement de kilométrage	87,69 \$
200600523	2006-10-06	241	MCAULEY, Nancy	remboursement de kilométrage	96,16 \$
200600524	2006-10-06	270	Municipalité de Namur	location camion et conducteur	3 858,25 \$
200600525	2006-10-06	282	Boulet-Barbe enr.	réparation de luminaires	247,67 \$
200600526	2006-10-06	302	9042-1348 Québec inc.	inspection citerne pompe	416,46 \$
200600527	2006-10-06	338	Maçonnerie P & M	toiture de la voûte	5 258,79 \$
200600528	2006-10-06	347	Sergi-eau	localiser source souterraine	113,95 \$
200600529	2006-10-06	349	SEC Consultants	Devis & plans - septique garage	911,60 \$
			Total des chèques émis		18 544,09 \$

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE Les comptes qui précèdent soient approuvés, et que le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier, soient autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adopté à l'unanimité

2006-10-203 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-10-194, 2006-10-195, 2006-10-197, 2006-10-198, 2006-10-199, 2006-10-200, 2006-10-201 et 2006-10-202, sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

2006-10-204 LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La session soit levée à 20 h 1.

Adopté à l'unanimité

Robert Demers
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier



2006-11-03

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 3 novembre 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M^{me} DIANE DUMONT
M^{me} JOHANNE CHARTRAND**

**M^{me} JOSÉE SIMON
M. PIERRE BOIVIN**

**M^{me} GINETTE QUESNEL
M. GUY BERNARD**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la session ouverte

2006-11-205 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

2006-11-206 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QUE Le procès-verbal de la session du 6 octobre 2006 soit adopté, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Une liste des correspondances reçues au secrétariat est déposée à la table du conseil et disponible pour l'assistance.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

2006-11-207 RÈGLEMENT NUMÉRO 63-2006 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 - CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES – CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de modifier l'horaire de la cueillette des ordures ménagères durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la session ordinaire du 6 octobre 2006;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M^{me} Ginette Quesnel

QUE **LE PRÉSENT RÈGLEMENT ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - OBJET

L'ARTICLE 8 – HORAIRE DE LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, du règlement numéro **61-2006 - CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES – CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLABLES** est remplacé par celui-ci :

Du mardi suivant le 2^e lundi d'octobre jusqu'au lundi qui précède le 25 mai, la cueillette se fera aux deux semaines, le mardi. Une cueillette sera cependant faite le mardi suivant le 25 décembre et le mardi suivant le 1^{er} janvier. Suivant le lundi qui précède le 25 mai, la cueillette s'effectuera à tous les mardis jusqu'au 2^e lundi d'octobre.

Si un congé férié survient un lundi, la cueillette sera reportée d'un jour, soit le mercredi.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Adopté à l'unanimité

2006-11-208 RÈGLEMENT NUMÉRO 64-2006 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 62-2006 - LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de clarifier l'Article 7 - FRAIS EXIGIBLES, du règlement numéro 62-2006 – LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la session ordinaire du 6 octobre 2006;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE **LE PRÉSENT RÈGLEMENT ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – OBJET

L'ARTICLE 7 - FRAIS EXIGIBLES, du règlement numéro **62-2006 – LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**, est modifié par l'insertion des mots « **non remboursables** » à la suite de « . . . les frais de 300 \$. . . »

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

2006-11-209 DÉROGATION MINEURE – 2222, CHEMIN DU TOUR-DU-LAC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M^{me} Lise Bergevin et M. Claude Lapiere, pour la propriété située au 2222, chemin du Tour-du-Lac, en date du 14 septembre 2006;

CONSIDÉRANT que ledit immeuble déroge à l'article **8.1 Marge de recul à respecter pour les constructions principales** du règlement de zonage numéro 07-2000, le bâtiment principal ayant son balcon et sa toiture empiétant dans les 6 mètres prescrit pour la cour avant;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont acquittés les frais applicables à la demande de dérogation mineure, et fournis tous les documents relatifs à celle-ci;

CONSIDÉRANT que ladite dérogation ne crée aucun préjudice aux propriétaires avoisinants ou aux travaux d'entretien routier;

CONSIDÉRANT l'étude de ladite demande par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa session ordinaire du 27 septembre 2006, et sa recommandation de procéder à la démarche administrative requise pour que le conseil rende sa décision à cet égard;

CONSIDÉRANT que l'avis conforme à la loi, mentionnant que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, a été publié le 11 octobre 2006, par avis public, et publié dans le journal *L'Information du Nord*;

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages informe M^{me} Lise Bergevin et M. Claude Lapiere, propriétaires du 2222, chemin du Tour-du-Lac, que la demande de dérogation mineure relative au balcon et sa toiture dudit immeuble, empiétant dans les 6 mètres prescrit pour la cour avant, est acceptée.

QUE L'Officière en bâtiment et en environnement est autorisée à émettre tout document en conséquence.

Adopté à l'unanimité

2006-11-210 CAMION CITERNE INTERNATIONAL L1700 1978 – MISE AU RANCART

CONSIDÉRANT que le camion citerne International 1978, numéro de plaque L 88471, est maintenant hors d'usage et nécessiterait des réparations trop onéreuses pour le remettre en état de marche ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge à propos de le mettre au rancart ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin



QUE Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages informe la Société d'Assurance Automobile du Québec qu'il procède à la mise au rancart du camion International L1700 1978, portant le numéro de série D0522HCA27318, plaque L 88471. De plus, le Directeur général / Secrétaire trésorier est mandaté à informer la compagnie d'assurances que ce véhicule ne nécessitera plus de couverture à la suite de sa mise au rancart.

Monsieur Yvan Roy, inspecteur municipal en travaux publics, est mandaté à procéder à la mise au rancart auprès de la SAAQ (Société Assurance Automobile Québec).

Adopté à l'unanimité

2006-11-211 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat d'assurances pour la couverture de la Municipalité de Lac-des-Plages qui vient à échéance le 15 novembre 2006;

CONSIDÉRANT l'offre de service de couverture d'assurance de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), au montant de 15 423,81 \$, incluant les taxes & frais de courtage;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du contrat de couverture d'assurance du Groupe Lyras, au montant de 15 392,41 \$, incluant les taxes & frais de courtage;

CONSIDÉRANT que les deux offres sont sensiblement au même prix, et qu'il y a lieu de vérifier en détail les couvertures spécifiées, afin d'avoir toute la protection requise;

CONSIDÉRANT que l'une des soumissions a été déposée quelques heures avant la session et que le temps d'analyse est insuffisant;

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE Le renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité de Lac-des-Plages sera accordé au soumissionnaire offrant la meilleure couverture selon les besoins municipaux.

QUE Le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier sont mandatés à procéder à l'analyse minutieuse des polices soumises et à signer le contrat avec le soumissionnaire ayant la meilleure offre.

Adopté à l'unanimité

2006-11-212 ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS

Il est proposé par M^{me} Johanne Chartrand

QUE Le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport de l'Outaouais sont autorisés pour 2006-2007, soit un montant de 60 \$, plus taxes. De plus, madame Johanne Chartrand est déléguée à l'assemblée générale annuelle.

Adopté à l'unanimité

2006-11-213 CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU INC.

CONSIDÉRANT l'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées qui comprend l'obligation à toute municipalité non encore desservie par un service de transport adapté public de contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins;

CONSIDÉRANT le service offert par la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau inc. en cette matière;

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages accepte de participer en 2007 au programme de transport adapté de la *Corporation de Transport adapté et collectif de Papineau inc.*, et de défrayer avec les usagers un maximum de 35 % des dépenses prévues. En conséquence, le Conseil municipal accepte de défrayer une somme ne dépassant pas 1 751 \$ pour son adhésion au transport adapté, et ceci, conditionnellement à la participation du Ministère des Transports du Québec. Cette somme sera payable en 1 versement, sur réception de la facture.

QUE Le conseil nomme M^{me} Diane Dumont comme représentante de la municipalité sur le conseil d'administration dudit organisme.

Adopté à l'unanimité

2006-11-214 ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES – AUTORISATION POUR SIGNATURE



CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau est partenaire pour la sécurité incendie et que la conclusion d'une entente inter municipale fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie (la présente entente remplace et abroge l'entente intervenue en juin 1997 avec chaque municipalité);

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau par voie de sa résolution numéro 2004-08-166 acceptait de recommander à ses municipalités membres les termes et conditions de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages accepte les termes et conditions d'une entente inter municipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services avec les municipalités locales de la MRC de Papineau.

QUE La municipalité mandate son Maire et son Directeur général / Secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'entente relative à la protection contre l'incendie dont copie est versée à la présente résolution pour valoir comme ci récitée au long.

Adopté à l'unanimité

2006-11-215 EMBAUCHE D'UN POMPIER

CONSIDÉRANT le besoin en effectif pour la brigade d'incendie des municipalités de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk;

CONSIDÉRANT que M. Daniel Marcotte a démontré son intérêt à joindre les effectifs de la brigade incendie et à suivre la formation requise;

CONSIDÉRANT que M. Marcotte a été rencontré par le Directeur incendie et que celui-ci recommande son embauche;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages embauche M. Daniel Marcotte comme pompier pour la brigade d'incendie de Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk. Il devra s'inscrire à la formation « Pompier I » qui débutera au début de 2007.

Adopté à l'unanimité

2006-11-216 DISCOURS DU MAIRE

Afin de satisfaire aux exigences de l'article 955 du Code Municipal (L.R.Q., C-27.1, a. 955), le maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité. Il traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de 2006, et des orientations générales du prochain budget et du programme triennal d'immobilisations. De plus, il fait la reddition des comptes en ce qui a trait aux indicateurs de performance pour l'exercice financier 2005. Enfin, il dépose une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclu depuis la dernière séance au cours de laquelle il a fait rapport de la situation financière, ainsi que tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ concluent au cours de cette période avec un même cocontractant et dont l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en octobre 2006, pour étude et considération.

ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire provisoire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2006. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2006-11-217 CHÈQUES ÉMIS

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600530	2006-10-11	130	Visa Desjardins	enduit et mastic - camion citerne	133,60 \$
200600531	2006-10-11	256	LAVOIE, Richard	honoraires et déplacements - pompier I	1 115,52 \$
200600532	2006-10-11	209	GRAVEL, Jean-Luc	horaires & déplacement - pompier I	413,52 \$
200600533	2006-10-14	10	Petits Bonheurs LDP	subvention 2006	600,00 \$
200600534	2006-10-14	59	Ministre des Finances	inscription au RPEVL	119,00 \$
200600535	2006-10-18	22	T.V. Gauthier enr.	téléphone cellulaire	90,02 \$
200600536	2006-10-18	59	Ministre des Finances	2e versement - SQ	41 798,00 \$



200600537	2006-10-19	121	DICOM express inc.	frais de courrier	34,27 \$
200600538	2006-10-19	335	LARIVIÈRE, Éric	débosselage, peinture camion citerne	165,00 \$
200600539	2006-11-01	42	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR 10774	1 234,80 \$
200600540	2006-11-01	157	Ministre du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR 10774	2 597,14 \$
200600541	2006-11-01	291	CARRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR 10774	129,00 \$
200600542	2006-11-01	121	DICOM express inc.	frais de courrier	34,59 \$
200600543	2006-11-01	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	195,26 \$
200600544	2006-11-01	48	TÉLÉBEC S.E.C.	cellulaires	241,03 \$
200600545	2006-11-01	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	485,38 \$
200600546	2006-11-01	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat	143,10 \$
200600547	2006-11-01	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone incendie	78,98 \$
200600548	2006-11-01	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone bibliothèque	98,81 \$
200600549	2006-11-01	48	TÉLÉBEC S.E.C.	équipements téléphoniques & centrex	235,08 \$
200600550	2006-11-01	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains	42,11 \$
200600551	2006-11-01	59	Ministre des Finances	location lor de grève	62,67 \$
Total des chèques émis					50 046,88 \$

Salaires	2006-10-12	5 249,07 \$
	2006-10-19	1 842,70 \$
	2006-10-26	2 310,06 \$
	2006-11-02	1 923,72 \$

Total des salaires : 11 325,55 \$

2006-11-218 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600552	2006-11-03	2	AGRODOR	gants, huile, lames	283,33 \$
200600553	2006-11-03	5	Bois de Const. Chénéville inc..	peinture, diluant, couteau	375,56 \$
200600554	2006-11-03	7	Pierre A. Bourgeois Électrique ltée	prises électriques	625,02 \$
200600555	2006-11-03	12	A.D.M.Q.	MAJ - Guide de gestion des documents	26,50 \$
200600556	2006-11-03	25	IMP. PAPINEAUVILLE Inc.	encre, pochettes, écritoire	125,30 \$
200600557	2006-11-03	26	L'information du Nord	avis de dérogation mineure	140,16 \$
200600558	2006-11-03	32	M.R.C. PAPINEAU	équilibre du rôle	60,04 \$
200600559	2006-11-03	38	Petite caisse	timbres	108,69 \$
200600560	2006-11-03	54	Garage C. Douglas enr.	phare	225,68 \$
200600561	2006-11-03	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	61,05 \$
200600562	2006-11-03	100	SANIVAGUE	bassin de décantation - garage	4 820,08 \$
200600563	2006-11-03	107	Excavation J.C. Proulx	3 000 t.m. sable & transport	5 621,05 \$
200600564	2006-11-03	116	Les Ent. Malette enr.	désodorisant	118,51 \$
200600565	2006-11-03	122	TESSIER, Micheline	remboursement de livres	177,95 \$
200600566	2006-11-03	130	Visa Desjardins	hôtel - formation taxes Trois-Rivières	107,79 \$
200600567	2006-11-03	171	Gaétan Roy, expl. Forestière	camion - transport d'abrasifs	937,69 \$
200600568	2006-11-03	189	Les équipements Pierre Lavergne	niveleuse	1 068,29 \$
200600569	2006-11-03	193	S.C.A. de St-Jovite	huile à chauffage	2 139,74 \$
200600570	2006-11-03	219	MAJOR, Robert	remboursement de kilométrage	89,56 \$
200600571	2006-11-03	226	Lalande Tremblay avocats	honoraires - infractions pénales	85,84 \$
200600572	2006-11-03	227	Fonds de l'information foncière	mutations d'octobre	39,00 \$
200600573	2006-11-03	235	DEMERS, Robert	frais de déplacement - Trois-Rivières	195,09 \$
200600574	2006-11-03	241	MCAULEY, Nancy	remboursement de kilométrage	71,93 \$
200600575	2006-11-03	242	Jacques Bissonnette	serrures et clés	453,20 \$
200600576	2006-11-03	246	Ville Sainte-Agathe-des-Monts	frais d'ouverture de dossier SAAQ	85,46 \$
200600577	2006-11-03	265	Société Canadienne de Sel ltée	sel en vrac	8 964,60 \$
200600578	2006-11-03	270	Municipalité de Namur	location camion et conducteur	2 531,25 \$
200600579	2006-11-03	283	Gaétan Hotte Inc.	filage camion	62,63 \$
200600580	2006-11-03	336	Benoit Whissell inc.	phares	25,98 \$
Total des chèques émis					29 626,97 \$

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE Les comptes qui précèdent soient approuvés, et que le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier, soient autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adopté à l'unanimité

SECONDE PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

2006-11-219 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-11-207, 2006-11-211, 2006-11-212, 2006-11-213, 2006-11-214, 2006-11-215, 2006-11-217 et 2006-11-218, sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.



Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

2006-11-220 LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La session soit levée à 20 h 16.

Adopté à l'unanimité

Robert Demers
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier





2006-12-01

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} décembre 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M^{me} DIANE DUMONT
M^{me} JOHANNE CHARTRAND**

**M^{me} JOSÉE SIMON
M. PIERRE BOIVIN**

**M^{me} GINETTE QUESNEL
M. GUY BERNARD**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la session ouverte

2006-12-221 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

2006-12-222 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE Le procès-verbal de la session du 3 novembre 2006 soit adopté, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Une liste des correspondances reçues au secrétariat est déposée à la table du conseil et disponible pour l'assistance.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

2006-12-223 MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION ANNUELLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2005-12-314, ayant pour objet de nommer madame Josée Simon comme maire suppléant pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour une nouvelle période;

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages nomme M. Pierre Boivin comme maire suppléant, pour une période de 12 mois, pour remplir les fonctions du maire en son absence, ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les droits et obligations y rattachés, y compris la signature des chèques et autres effets bancaires, et l'autorisation de siéger au conseil des maires de la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité

2006-12-224 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

M. Guy Bernard donne avis qu'un règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux sera présenté lors d'une séance ultérieure du conseil

2006-12-225 SESSION D'ADOPTION DU BUDGET 2007

CONSIDÉRANT l'article 956 du Code Municipal (L.R.Q., c. C-27-1, a. 956) qui précise que le budget et le programme triennal d'immobilisations doivent être adoptés lors d'une session portant exclusivement sur ceux-ci;

Il est proposé par M^{me} Johanne Chartrand

QUE La session d'adoption du budget 2007 et du programme triennal d'immobilisations est fixée au vendredi 15 décembre 2006, à 19 h.

Adopté à l'unanimité



2006-12-226 ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-09-217 autorisant la signature d'une entente de services aux sinistrés avec la CROIX-ROUGE;

CONSIDÉRANT la durée de trois ans de ladite entente signée en décembre 2003, et qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle afin d'assurer la protection de la population plageoise;

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la CROIX-ROUGE afin de contribuer au financement du développement et du maintien de ses ressources;

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages adhère à l'entente de services aux sinistrés avec la CROIX-ROUGE pour les trois (3) prochaines années, et accepte de contribuer au financement pour un minimum de 100 \$ par année.

QUE Le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2006-12-227 ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT que la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE La municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE La municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

QUE La municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 31 octobre 2006;

QUE Le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2006-12-228 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL (PMOL) – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (2000, chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le Ministre, un schéma de couverture de risques incendie (SCRI) destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même Loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie et des membres du comité régional de sécurité incendie, à l'élaboration d'un document de référence fixant les objectifs de protection optimale du SCRI ainsi que les diverses stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi sus mentionnée, ont été consultées par les autorités régionales et, invitées à nous faire part des mentions des impacts sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;



CONSIDÉRANT que chacune des municipalités locales ont été invitées à traduire les actions spécifiques, leurs conditions de mise en œuvre dans un plan, conformément à l'article 16 de la Loi précitée;

CONSIDÉRANT que le comité local de sécurité incendie a pris connaissance de ce plan et en recommande l'acceptation;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages adopte, par la présente, le document ayant pour titre : « Le Plan de mise en œuvre local (PMOL) » daté du 1^{er} décembre 2006 portant sur les objectifs de protection en sécurité incendie ainsi que les stratégies y figurant, constituant l'avis requis en vertu des dispositions de l'article 15 de la Loi sur la Sécurité incendie et de l'article 16 de la même Loi concernant le dépôt des mesures de mise en œuvre.

QUE Ce document et les intentions qu'il exprime, remplace les résolutions antérieures traitant du schéma de couverture de risques et du plan de mise en œuvre local qui auraient pu être présentées et adoptées par le conseil municipal.

QUE Ce document « PMOL » joint à la présente résolution soit acheminé à la MRC conformément aux dispositions de la Loi.

ET QUE Le Plan de mise en œuvre local (PMOL) est accompagné de la liste officielle des pompiers en service, incluant leur poste et leur date d'embauche.

Adopté à l'unanimité

2006-12-229 EMPRUNT TEMPORAIRE – GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la construction en cours du garage municipal;

CONSIDÉRANT l'emprunt temporaire négocier avec la Caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées pour pourvoir au paiement des travaux en cours;

CONSIDÉRANT les travaux effectués pour l'arpentage et piquetage du chemin d'accès, l'achat de clôture pour délimiter le terrain, les travaux d'installation septique et de puits;

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages accepte l'achat de matériaux et les travaux effectués pour un montant de 20 000 \$ dans le projet du garage municipal. Ce nouveau montant sera porté à la marge de crédit de l'emprunt temporaire de la Caisse Populaire Desjardins des Trois Vallées.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en novembre 2006, pour étude et considération.

2006-12-230 CHÈQUES ÉMIS

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600581	2006-11-07	256	LAVOIE, Richard	honoraires & déplacements - Pompier	1 179,36 \$
200600582	2006-11-07	209	GRAVEL, Jean-Luc	honoraires & déplacements - pompier	538,80 \$
200600583	2006-11-08	68	U.R.L.S.O.	adhésion annuelle	68,37 \$
200600584	2006-11-09	86	Groupe Lyras	assurances - INTER S1900	91,35 \$
200600585	2006-11-09	91	Centre de Téléphone Mobile Itée	pagette numérique	85,12 \$
200600586	2006-11-09	47	Postes Canada	timbres & publipostage	93,32 \$
200600587	2006-11-15	24	HYDRO-QUEBEC	électricité plage	47,47 \$
200600588	2006-11-15	24	HYDRO-QUEBEC	électricité hôtel de ville	413,03 \$
200600589	2006-11-22	121	DICOM express inc.	frais de courrier - analyse d'eau	34,05 \$
200600590	2006-11-22	47	Postes Canada	timbres	581,15 \$
200600591	2006-11-29	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	195,26 \$
200600592	2006-11-29	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains	37,24 \$
200600593	2006-11-29	43	S.A.A.Q.	immatriculation motoneige Alpin	73,00 \$
200600594	2006-11-29	48	TÉLÉBEC S.E.C.	cellulaires	344,58 \$
200600595			chèque annulé		
200600596			chèque annulé		
200600597	2006-12-01	42	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 831,18 \$
200600598	2006-12-01	157	Ministre du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 771,46 \$
200600599	2006-12-01	291	CARRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR	129,00 \$
200600600	2006-12-01	240	La Fabrique de la Paroisse de	achat terrain - accès garage	2 000,00 \$
Total des chèques émis					11 513,74 \$



Salaires	2006-11-09	5 467,31 \$
	2006-11-16	2 298,10 \$
	2006-11-23	2 374,95 \$
	2006-11-30	2 927,70 \$
Total des salaires :		13 068,06 \$

2006-12-231 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200600601	2006-12-02	2	AGRODOR	gants, vis, chaîne	104,29 \$
200600602	2006-12-02	3	CRSBP de l'Outaouais inc.	visite à la grande bibliothèque	37,17 \$
200600603	2006-12-02	4	BIO-SERVICES (1995) inc.	analyses d'eau potable	109,39 \$
200600604	2006-12-02	5	Bois de Const. Chénéville inc..	matériaux - abri réservoir diesel	553,04 \$
200600605	2006-12-02	14	Plomberie W. David & fils inc.	nettoyage de fournaies	334,89 \$
200600606	2006-12-02	22	T.V. Gauthier enr.	accessoires pour cellulaire	45,57 \$
200600607	2006-12-02	26	L'information du Nord	avis public - rôle d'évaluation	224,93 \$
200600608	2006-12-02	31	SERV. EXC. J. LIRETTE INC.	gravier et transport	3 170,81 \$
200600609	2006-12-02	33	MARCHE DES PLAGES	café, filtres	14,59 \$
200600610	2006-12-02	38	Petite caisse	timbres	22,23 \$
200600611	2006-12-02	49	F.Q.M.	formation - crédit de taxes	56,98 \$
200600612	2006-12-02	54	Garage C. Douglas enr.	lettrage & matériaux camions, T-Shirts	1 049,08 \$
200600613	2006-12-02	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de déplacements	101,38 \$
200600614	2006-12-02	92	Débosselage Namur enr..	borne fontaine - formation pompier I	356,58 \$
200600615	2006-12-02	109	Émilio Séguin Limitée	tamissage & chargement	13 366,34 \$
200600616	2006-12-02	116	Les Ent. Malette enr.	désodorisant et distributeur	60,28 \$
200600617	2006-12-02	130	Visa Desjardins	2 repas - formation voirie	499,70 \$
200600618	2006-12-02	137	Franstep Construction enr.	analyse granulométrique - garage	341,85 \$
200600619	2006-12-02	153	ROY, Yvan	remboursement de kilométrage	151,20 \$
200600620	2006-12-02	160	Les Machineries St-Jovite inc.	électrodes	151,39 \$
200600621	2006-12-02	189	Les équipements Pierre Lavergne	niveleuse et pelle mécanique	2 606,61 \$
200600622	2006-12-02	193	S.C.A. de St-Jovite	huile à chauffage	1 230,62 \$
200600623	2006-12-02	205	Les Pneus Robert Bernard	installation de roues sur le MACK	772,32 \$
200600624	2006-12-02	213	BOIVIN, Pierre	remboursement de kilométrage	109,15 \$
200600625	2006-12-02	214	Christie & Walther Comm. Qué.	réparations de pagettes	402,24 \$
200600626	2006-12-02	224	MAQ Construction inc	paiement extras - garage	2 148,46 \$
200600627	2006-12-02	227	Fonds de l'information foncière	mutations de novembre	18,00 \$
200600628	2006-12-02	235	DEMERS, Robert	frais de déplacement	45,16 \$
200600629	2006-12-02	241	MCAULEY, Nancy	remb. kilométrage - inspections	145,78 \$
200600630	2006-12-02	270	Municipalité de Namur	camion & conducteur	2 231,25 \$
200600631	2006-12-02	276	Prévost Fortin D'Aoust	honoraires - cas 4136306 Canada inc.	535,57 \$
200600632	2006-12-02	296	Les Ciments Prud'homme inc.	tuiles pour puits du garage	1 105,31 \$
200600633	2006-12-02	350	Les Pros de l'eau enr.	puits garage municipal	3 754,65 \$
Total des chèques émis					35 856,81 \$

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE Les comptes qui précèdent soient approuvés, et que le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier, soient autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adopté à l'unanimité

ACCREDITATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À TITRE DE GESTIONNAIRE MUNICIPAL AGRÉÉ :

M^{me} Diane Dumont informe les membres du conseil et l'assistance que M. Denis Dagenais, Directeur général / Secrétaire trésorier, a obtenu son certificat d'accréditation à titre de Gestionnaire municipal agréé, dans le cadre du programme de formation de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Les membres du conseil proposent unanimement une motion de félicitations à M. Dagenais pour cet accomplissement.

SECONDE PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

2006-12-232 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-12-226, 2006-12-227, 2006-12-228, 2006-12-229, 2006-12-230 et 2006-12-231, sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, g.m.a.
Directeur général / Secrétaire trésorier



2006-12-233 AJOURNEMENT DE LA SESSION

Il est proposé par M^{me} Diane Dumont

QU' À 19 h 41, la session soit ajournée au vendredi 15 décembre à 20 h .

Adopté à l'unanimité

Robert Demers
Maire

Denis Dagenais, g.m.a.
Directeur général / Secrétaire trésorier





2006-12-15

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de l'adoption du budget 2007 et du programme triennal d'immobilisations, convoquée par avis public, tel que requis par la loi (L.R.Q., c.C-27.1, a. 956), et tenue le 15 décembre 2006 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M^{me} JOSÉE SIMON
M. GUY BERNARD**

M^{me} JOHANNE CHARTRAND

M. PIERRE BOIVIN

Sont absentes : **M^{me} DIANE DUMONT**, absence motivée
M^{me} GINETTE QUESNEL, absence non motivée

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAIS** est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la session ouverte

2006-12-234 ADOPTION DU BUDGET 2007

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Le budget 2007 soit adopté, tel que présenté, à savoir :

Revenus

Taxes sur la valeur foncière	
01-211-10-010 Taxe foncière générale.....	754 822 \$
01-211-10-020 Taxe - Déneigement.....	52 509 \$
Total Taxes sur la valeur foncière.....	807 331 \$
Paiements tenant lieu de taxes	
Gouvernement du Québec	
01-221-15-000 Terres publiques.....	30 500 \$
Total Paiements tenant lieu de taxes.....	30 500 \$
Autres revenus de sources locales	
Autres services rendus	
01-234-70-000 Loyers - salles communautaires.....	100 \$
Autres revenus	
01-233-10-001 Demandes de dérogations mineures.....	300 \$
01-233-11-000 Licences & permis.....	2 500 \$
01-233-11-001 Passes de plage.....	1 000 \$
01-233-12-000 Droits de mutation immobilière.....	15 000 \$
01-233-30-000 Intérêts bancaires.....	4 000 \$
01-233-31-000 Intérêts - arriérés de taxes.....	7 000 \$
01-233-90-001 Photocopies & autres.....	250 \$
Total Autres revenus.....	30 150 \$
Total Autres revenus de sources locales.....	30 150 \$
Transferts inconditionnels	
01-372-10-001 Remboursement de la TVQ.....	2 674 \$
Total Transferts inconditionnels.....	2 674 \$
Transferts conditionnels	
01-381-31-000 Réseau routier.....	69 390 \$
01-382-34-000 Subvention - Amélioration du réseau routier.....	15 000 \$
Total Transferts conditionnels.....	84 390 \$
Total Revenus.....	955 045 \$

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	
Conseil municipal	
02-110-00-131 Rémunération des élus.....	19 300 \$



02-110-00-133	Allocation de dépenses des élus.....	9 650 \$
02-110-00-200	Cotisations de l'employeur	1 200 \$
02-110-00-211	Cotisation à un régime de retraite - Élus.....	1 200 \$
02-110-00-310	Frais de déplacement.....	1 500 \$
02-110-00-331	Téléphone cellulaire	600 \$
02-110-00-610	Aliments & boissons	500 \$
02-110-00-670	Fournitures de bureau	700 \$
	Total Conseil municipal.....	34 650 \$

Gestion financière et administrative

02-130-00-140	Rémunération du secrétariat	54 500 \$
02-130-00-200	Cotisations de l'employeur	7 000 \$
02-130-00-310	Frais de déplacement	2 000 \$
02-130-00-321	Frais de poste.....	2 800 \$
02-130-00-331	Téléphone - secrétariat.....	2 800 \$
02-130-00-340	Publicité & information.....	3 500 \$
02-130-00-410	Honoraires professionnels – Projets	2 000 \$
02-130-00-413	Vérificateur	6 500 \$
02-130-00-414	Contrat informatique	3 200 \$
02-130-00-420	Assurances - responsabilité	3 600 \$
02-130-00-452	Traitement des données.....	300 \$
02-130-00-454	Services de formation.....	1 500 \$
02-130-00-494	Cotisation & abonnement.....	2 500 \$
02-130-00-517	Location – Copieur Canon.....	1 200 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	4 500 \$
	Total Gestion financière et administrative	97 900 \$

Greffe

02-140-00-140	Rémunération des officiers d'élection.....	1 450 \$
	Total Greffe	1 450 \$

Évaluation

02-150-00-417	Évaluation.....	12 500 \$
02-150-00-951	Quote-part MRC - évaluation.....	16 000 \$
	Total Évaluation	28 500 \$

Autres

02-190-00-140	Rémunération de l'entretien du bâtiment	5 600 \$
02-190-00-200	Cotisations de l'employeur	500 \$
02-190-00-412	Services juridiques	2 000 \$
02-190-00-422	Assurances - bâtiments.....	6 600 \$
02-190-00-522	Entretien & réparation - bâtiment	16 000 \$
02-190-00-632	Huile à chauffage.....	5 000 \$
02-190-00-660	Articles de nettoyage	1 000 \$
02-190-00-681	Électricité - bâtisse	3 600 \$
02-190-00-940	Créances douteuses, irrécouvrables.....	1 000 \$
02-190-00-951	Répartition des dépenses de la	5 263 \$
02-190-00-970	Subventions - organisme sans but lucratif	500 \$
	Total Autres	47 063 \$

Total Administration générale 209 563 \$

Sécurité publique

Police

02-210-00-441	Sûreté du Québec	78 482 \$
	Total Police	78 482 \$

Sécurité incendie

02-220-00-140	Rémunération des pompiers volontaires.....	20 000 \$
02-220-00-200	Cotisations de l'employeur	1 500 \$
02-220-00-310	Frais de déplacement.....	1 000 \$
02-220-00-331	Téléphone - incendie	2 200 \$
02-220-00-340	Publicité et information	1 800 \$
02-220-00-410	Services de répartition.....	2 250 \$
02-220-00-422	Assurances - pompiers.....	900 \$
02-220-00-424	Assurances - véhicules.....	2 000 \$
02-220-00-454	Services de formation.....	8 000 \$
02-220-00-519	Location autopompe	15 000 \$
02-220-00-525	Entretien & réparation des véhicules.....	4 000 \$
02-220-00-526	Entretien & réparation de l'équipement.....	2 500 \$
02-220-00-631	Essence et huile diesel.....	1 000 \$
02-220-00-632	Huile à chauffage - caserne.....	2 100 \$
02-220-00-635	Produits chimiques	1 500 \$
02-220-00-650	Vêtements & accessoires.....	4 000 \$
02-220-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres.....	500 \$
02-220-00-965	Immatriculation des véhicules	2 000 \$
	Total Sécurité incendie.....	72 250 \$



Total Sécurité publique 150 732 \$

Transport

Voirie municipale

02-320-00-140	Rémunération de la voirie.....	39 500 \$
02-320-00-200	Cotisations de l'employeur	5 500 \$
02-320-00-310	Frais de déplacement.....	2 500 \$
02-320-00-331	Téléphone cellulaire	1 000 \$
02-320-00-339	Licence - communications FM.....	500 \$
02-320-00-424	Assurances - véhicule	2 300 \$
02-320-00-454	Services de formation.....	800 \$
02-320-00-515	Location d'un tracteur	17 800 \$
02-320-00-520	Entretien & réparation des chemins	50 000 \$
02-320-00-521	Travaux de génie.....	15 000 \$
02-320-00-525	Entretien & réparation du véhicule	2 000 \$
02-320-00-620	Gravier, sable & asphalte	4 000 \$
02-320-00-631	Essence & huile diesel	7 500 \$
02-320-00-632	Huile à chauffage.....	4 000 \$
02-320-00-635	Abat poussière.....	15 000 \$
02-320-00-640	Pièces & accessoires	2 000 \$
02-320-00-649	Fournitures	4 000 \$
02-320-00-681	Électricité – garage municipal.....	1 000 \$
02-320-00-965	Immatriculation du véhicule	2 200 \$

Déneigement

02-330-00-140	Rémunération du déneigement.....	21 000 \$
02-330-00-200	Cotisation de l'employeur	2 400 \$
02-330-00-525	Ent. et rép. - véhicules à neige.....	2 000 \$
02-330-00-622	Sable.....	30 000 \$
02-330-00-631	Diesel & huile.....	12 000 \$

Éclairage des rues

02-340-00-520	Entretien & réparation - éclairage public	1 500 \$
02-340-00-681	Électricité - éclairage public.....	5 700 \$

Circulation et stationnement

02-355-00-520	Lignes de chaussée.....	3 000 \$
02-355-00-640	Panneaux de signalisation.....	1 000 \$
02-355-00-641	Quincaillerie de signalisation	500 \$

Total Réseau routier 255 700 \$

Transport collectif

02-370-00-970	Quote-part du transport adapté	1 760 \$
---------------	--------------------------------------	----------

Total Transport collectif..... 1 760 \$

Total Transport 257 460 \$

Hygiène du milieu

Déchets domestiques - collecte et transport

02-451-10-140	Rémunération de la collecte des ordures.....	7 000 \$
02-451-10-200	Cotisations de l'employeur	1 000 \$
02-451-10-515	Location de véhicules	27 000 \$

Déchets domestiques - élimination

02-451-20-520	Entretien du dépotoir	6 500 \$
02-451-20-521	Aménagement du dépotoir	2 000 \$

Matières secondaires - collecte et transport

02-452-00-340	Dépenses de publicité et d'information.....	750 \$
02-452-00-970	Contribution au centre de tri	300 \$

Total Hygiène du milieu 44 550 \$

Aménagement, urbanisme et développement

02-610-00-140	Rémunération de l'urbanisme.....	12 600 \$
02-610-00-200	Cotisations de l'employeur	1 600 \$
02-610-00-310	Frais de déplacement.....	1 000 \$
02-610-00-321	Frais de poste.....	500 \$
02-610-00-322	Frais de transport – messagerie.....	500 \$
02-610-00-410	Services professionnels.....	4 000 \$
02-610-00-412	Services juridiques	2 000 \$
02-610-00-444	Analyses d'eau – hôtel de ville	750 \$
02-610-00-452	Analyse d'eau de baignade & photos.....	1 000 \$
02-610-00-454	Services de formation.....	1 000 \$
02-610-00-670	Fournitures de bureau	1 000 \$
02-610-00-951	Quote-part MRC - urbanisme	16 100 \$

Total Aménagement, urbanisme et développement..... 42 050 \$

Promotion et développement économique - industries et commerces

02-620-00-951	Répartition des dépenses de la communauté.....	6 570 \$
---------------	--	----------

Total Promotion et développement économique 6 570 \$



Total Aménagement, urbanisme et développement..... 48 620 \$

Loisirs et culture

Activités de loisirs

Patinoires intérieures et extérieures

02-701-30-140 Rémunération pour la patinoire2 500 \$

02-701-30-200 Cotisations de l'employeur450 \$

02-701-30-520 Entretien & réparation - patinoire500 \$

Piscines, plages, sports de plaisance

02-701-40-140 Rémunération de la plage5 000 \$

02-701-40-200 Cotisations de l'employeur650 \$

02-701-40-512 Location de la grève de la plage100 \$

02-701-40-520 Entretien & réparation - plage1 000 \$

02-701-40-681 Électricité - plage300 \$

Parcs et terrains de jeux

02-701-50-141 Rémunération en loisir.....4 100 \$

02-701-50-200 Cotisations de l'employeur600 \$

02-701-50-520 Entretien et réparation – terrain de jeux500 \$

02-701-50-629 Aménagement floral100 \$

02-701-50-640 Accessoires - terrain de jeux500 \$

Autres

02-701-90-970 Subventions en loisir3 200 \$

Total Activités récréatives 19 500 \$

Activités culturelles

Centre communautaire

02-702-00-447 Concours photo500 \$

Bibliothèques

02-702-30-140 Rémunération de la bibliothèque.....4 600 \$

02-702-30-200 Cotisations de l'employeur500 \$

02-702-30-310 Frais de déplacements500 \$

02-702-30-331 Téléphone - bibliothèque1 250 \$

02-702-30-447 CRSBP Outaouais2 500 \$

02-702-30-527 Ent. et rép. - Ameublement et livres1 300 \$

02-702-30-670 Fournitures de bureau3 000 \$

Total Activités culturelles 14 150 \$

Total Loisirs et culture 33 650 \$

Frais de financement

Dettes à long terme - intérêts

02-921-20-840 Intérêts - location - camion INTER6 650 \$

02-921-30-840 Intérêts - location - camion GMC3 200 \$

02-921-40-840 Intérêts dette à long terme – garage12 000 \$

Total Dettes à long terme - intérêts 21 850 \$

Dettes à long terme - autres frais

02-922-00-895 Frais bancaires5 000 \$

Total Dettes à long terme - autres frais 5 000 \$

Total Frais de financement 26 850 \$

Total Dépenses de fonctionnement 771 425 \$

Autres activités financières et affectations

Remboursement de la dette à long terme

03-500-00-002 Remboursement en capital INTER 7500.....11 770 \$

03-500-00-003 Remboursement en capital GMC 55008 850 \$

03-500-00-005 Remboursement en capital GARAGE5 000 \$

Total Remboursement de la dette à long terme 25 620 \$

Autres transferts aux activités d'investissement

03-600-00-001 Investissement en administration8 000 \$

03-600-00-002 Investissement en sécurité publique6 000 \$

03-600-00-003 Investissement en transport73 000 \$

03-600-00-004 Investissement en hygiène du milieu65 000 \$

03-600-00-007 Investissement en loisir et culture6 000 \$

Total Autres transferts aux activités d'investissement 158 000 \$

Total Autres activités financières et affectations 183 620 \$

Excédent net 0 \$

Adopté à l'unanimité

2006-12-235 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS



Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE Le programme triennal d'immobilisations 2007 – 2008 – 2009 soit adopté, tel que présenté, et il fait état des grands projets suivants, à savoir :

- Réfection et repavage d'une partie des chemins du Lac-de-la-Carpe et autre chemin municipal
- Ententes inter municipales et acquisition d'une citerne pompe quant à la sécurité incendie
- Aménagement d'une rampe de mise à l'eau et préservation de la qualité des cours d'eaux
- Aménagement de mise en valeur de l'ancienne route 323 après construction de la nouvelle

Les sommes qui serviront à la réalisation de ces immobilisations seront puisées à même le fonds général d'administration et subventionnées en partie par le budget discrétionnaire du député provincial et par le *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale* et du *Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec*.

Adopté à l'unanimité

2006-12-236 LEVÉE DE LA SESSION

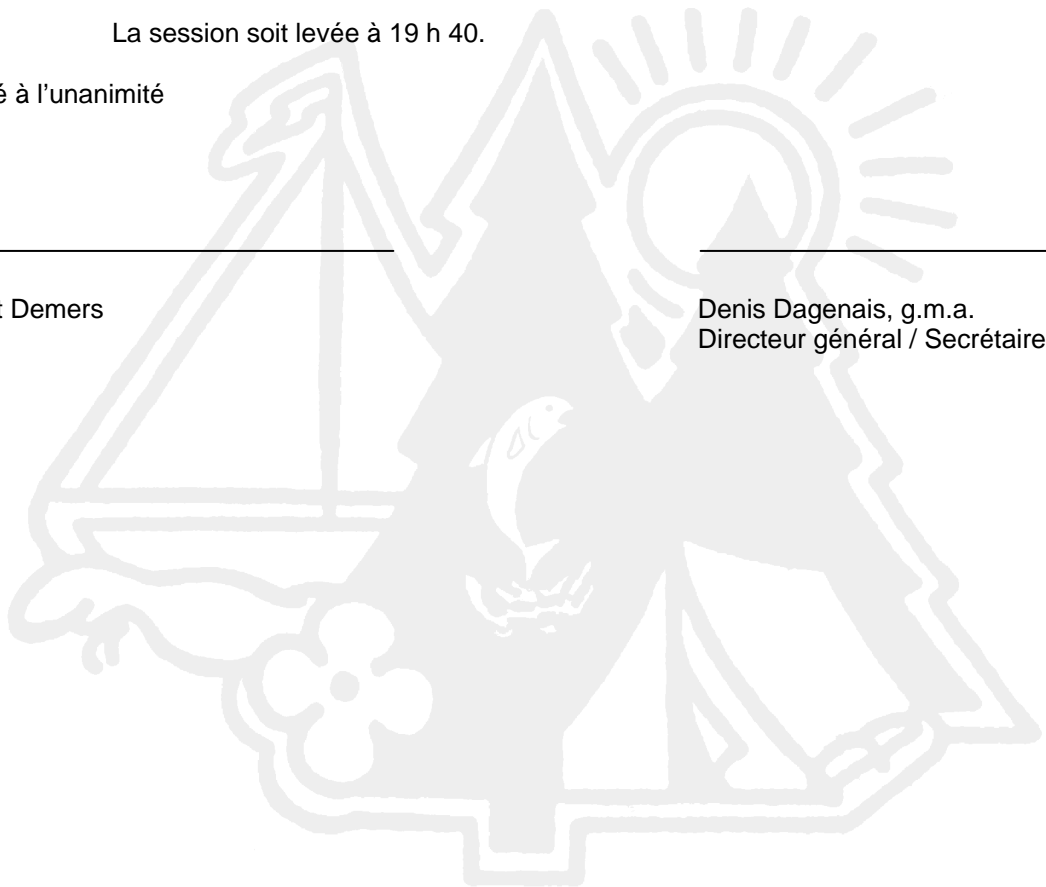
Il est proposé par M^{me} Johanne Chartrand

QUE La session soit levée à 19 h 40.

Adopté à l'unanimité

Robert Demers
Maire

Denis Dagenais, g.m.a.
Directeur général / Secrétaire trésorier





2006-12-15

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 15 décembre 2006 à 20 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M^{me} JOSÉE SIMON
M. GUY BERNARD**

M^{me} JOHANNE CHARTRAND

M. PIERRE BOVIN

Sont absentes : **M^{me} DIANE DUMONT**, absence motivée
M^{me} GINETTE QUESNEL, absence non motivée

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. ROBERT DEMERS**
Le Directeur général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAIS** est aussi présent

MOMENT DE RÉFLEXION ET RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la session ré ouverte

2006-12-237 PROJET DE CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS AU MOYEN D'ÉPANDAGE D'INSECTICIDES BIOLOGIQUES

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes de citoyens auprès des membres du conseil pour que la Municipalité de Lac-des-Plages aille de l'avant avec un contrôle biologique des insectes piqueurs;

CONSIDÉRANT que le conseil a procédé à un sondage sur la question lors d'un envoi postal personnalisé à tous les propriétaires d'immeubles du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le taux de réponse de 32,5 % est très représentatif des personnes concernées;

CONSIDÉRANT que le projet a été rejeté dans une proportion de 54,4 %;

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages abandonne le projet de contrôle des insectes piqueurs au moyen d'épandage d'insecticides biologiques.

Adopté à l'unanimité

2006-12-238 GARAGE MUNICIPAL – CONSTRUCTION D'UNE MEZZANINE

CONSIDÉRANT la construction du garage municipal et les besoins en espace de rangement à l'intérieur ;

CONSIDÉRANT que la construction d'une mezzanine permettrait l'entreposage sécuritaire des inventaires en signalisation, accessoires, fournitures, et autres ;

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La construction d'une mezzanine à l'intérieur du garage municipal est autorisée pour un budget de 2 000 \$.

Adopté à l'unanimité

2006-12-239 APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE - PACTE RURAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2005-04-100 établissant les projets relatifs au pacte rural, en conformité avec la politique nationale de la ruralité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de finaliser lesdits projets, soit le déploiement du réseau de fibres optiques et le développement des sentiers;

CONSIDÉRANT que ledit projet de la fibre est finalisé et qu'il reste à établir les paramètres applicables aux développements des sentiers;

CONSIDÉRANT les ententes à intervenir avec le club de motoneige « Les Maraudeurs inc. » et le club de quad « Club Quad Petite-Nation » pour le versement de subvention à ces organismes afin de promouvoir le développement récréo-touristique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire participer au développement des sentiers en se procurant une débroussailleuse mécanique d'une valeur de 9 000 \$, plus taxes;



CONSIDÉRANT que cet achat est une dépense excédentaire aux prévisions budgétaires 2006 qui ne sera pas comblée par la subvention du pacte rural;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler l'insuffisance de recettes afin d'équilibrer le budget 2006;

Il est proposé par M. Guy Bernard

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages autorise l'achat d'une débroussailleuse mécanique pour l'entretien des sentiers, au montant de 9 000 \$, plus taxes.

QUE Les membres du conseil décrètent une appropriation de 9 700 \$, à même le surplus libre de la municipalité, afin d'équilibrer le budget 2006 et de combler l'insuffisance de recettes.

QUE Le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier soient mandatés à signer une entente avec le club « Les Maraudeurs inc. » pour une subvention de 10 000 \$.

QUE Le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier soient mandatés à signer une entente avec le club « Club Quad Petite-Nation » pour une subvention de 15 000 \$.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Monsieur le conseiller Pierre Boivin fait mention du succès de la guignolée du 3 décembre 2006 grâce aux supports de pompiers à temps partiel et de nombreux bénévoles. Un montant de 1 420 \$ a été recueilli à cette occasion, et plus de 10 bacs de denrées non périssables.

Monsieur le Maire Robert Demers adresse des remerciements à tous les bénévoles de la Municipalité de Lac-des-Plages. Il souligne entre autres les activités de « Petits Bonheurs LDP » pour l'organisation de la fête de l'Halloween et le dépouillement de l'arbre de Noël pour les enfants de la municipalité; de « LDP LOISIR » pour le Gala des Neiges, Famille en Fête, et Pêche en herbe, de concert avec l'Association chasse et pêche; de l'« Association Chasse et Pêche Région Lac-des-Plages » pour l'ensemencement de 5 000 truites dans les lacs environnants et l'organisation de la fête de la pêche pour les enfants dans le cadre de Pêche en herbe, et en collaboration avec LDP LOISIR; de l'« Âge d'or » pour leurs rencontres hebdomadaires, des fêtes particulières et des sorties à prix réduits pour leurs membres; des pompiers à temps partiel pour leur bénévolat à la Fête Nationale, la Fête de l'Halloween, et la guignolée; de l'« Association pour la Protection de l'Environnement du lac Des Plages » pour leurs activités de sensibilisation de la population aux problèmes environnementaux; des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour leurs bénévolats à l'étude des règlements d'urbanisme et leurs recommandations de bonification; des clubs « Les Maraudeurs inc. » et « Club Quad Petite-Nation » pour leur implication auprès de la communauté et du rayonnement extra municipal qu'ils apportent. Il mentionne enfin que la Municipalité de Lac-des-Plages ne serait pas la même sans ses bénévoles qui tissent les liens de la communauté.

2006-12-240 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2006-12-238 et 2006-12-239, sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, g.m.a.
Directeur général / Secrétaire trésorier

2006-12-241 LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M^{me} Josée Simon

QUE La session soit levée à 20 h 8.

Adopté à l'unanimité

Robert Demers
Maire

Denis Dagenais, g.m.a.
Directeur général / Secrétaire trésorier